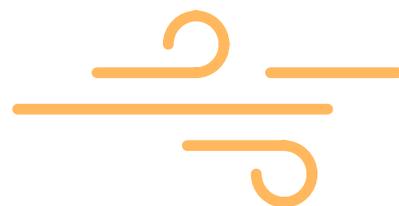




# BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE



INTRODUCTION :  
PRÉSENTATION ET ORGANISATION



## 1.1 Le Grand Anecy

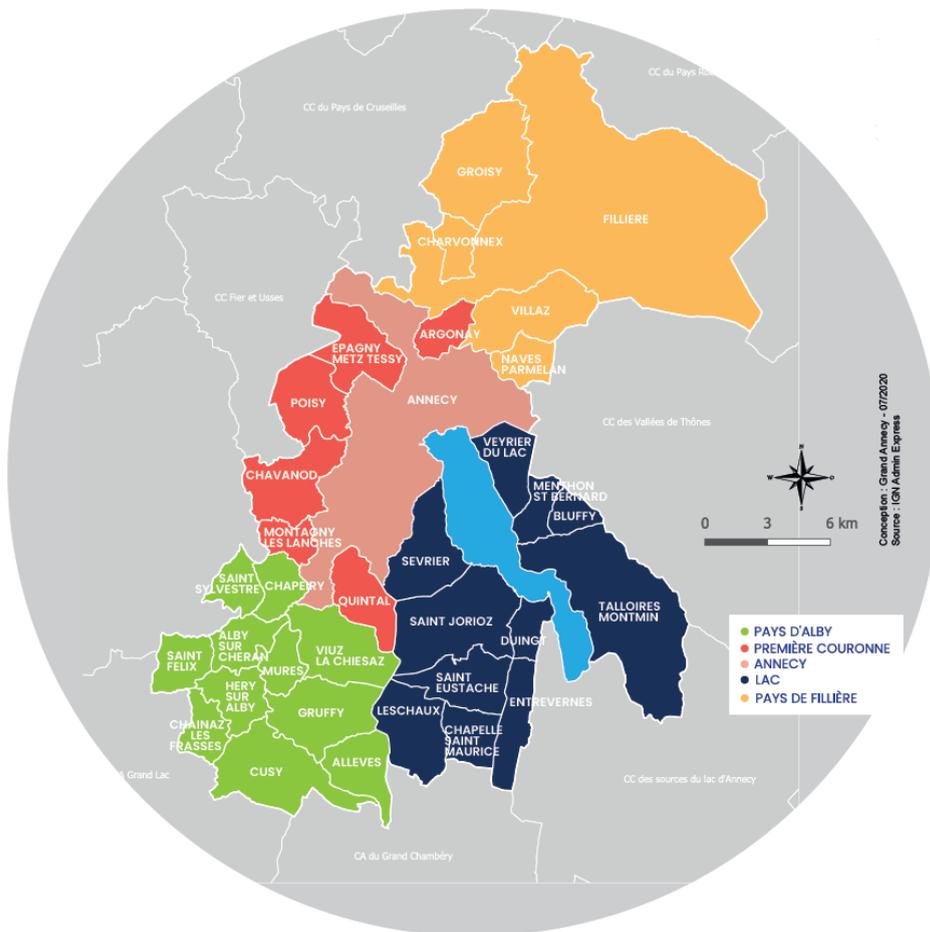
Le Grand Anecy est une communauté d'agglomération qui rassemble 34 communes, 207 000 habitants, sur 539 km<sup>2</sup>.

### 1.1.1 SON ORGANISATION

Le Grand Anecy est administré par un **conseil communautaire de 95 conseillers** issus des conseils municipaux des 34 communes, présidé par Frédérique Lardet. Son bureau est composé de 14 vice-présidents et de 11 conseillers délégués.

Des modalités de collaboration entre le Grand Anecy et les communes ont été délibérées par le conseil communautaire. **Cinq entités géographiques de travail** ont été identifiées :

- la grande commune d'Anecy ;
- la **Première Couronne** regroupant les communes de Argonay, Chavanod, Épagny-Metz-Tessy, Montagny-les-Lanches, Poisy, Quintal ;
- le **Pays d'Alby** regroupant Alby-sur-Chéran, Allèves, Chainaz-les-Frasses, Chapeiry, Cusy, Gruffy, Héry-sur-Alby, Mûres, Saint-Félix, Saint-Sylvestre, Viuz-la-Chiésaz ;
- le **Pays de Fillière** regroupant Charvonnex, Fillière, Groisy, Nâves-Parmelan, Villaz,
- le **Lac** regroupant Bluffy, La-Chapelle-St-Maurice, Duingt, Entrevernes, Leschaux, Menthon-Saint-Bernard, Saint-Eustache, Saint-Jorioz, Sevrier, Talloires-Montmin, Veyrier-du-Lac.



### 1.1.2 SES MISSIONS

Le Grand Annecy a **cinq grandes missions** pour le développement du territoire :

- ***l'économie et l'enseignement supérieur*** qui comprend *l'accompagnement et le soutien des entrepreneurs, le développement et la gestion des zones et parcs d'activités, l'implantation des entreprises, le développement et la promotion touristique, le développement universitaire et numérique, le soutien aux filières d'excellence, et les équipements structurants ;*
- ***l'aménagement du territoire*** qui comprend *l'urbanisme (PLU, PLUi-HMB), le foncier, l'agriculture, l'aménagement opérationnel, l'habitat (PLH), l'aménagement et l'entretien des itinéraires et circuits de randonnée, la création de Zones d'aménagement concerté (ZAC) ;*
- ***la mobilité et les transports*** qui comprend *les transports collectifs, les transports scolaires, les pistes et voies cyclables, les parkings relais et de proximité, les grandes infrastructures ;*
- ***la transition écologique et l'environnement*** qui comprend *l'eau potable, les eaux pluviales, la valorisation et la collecte des déchets, les actions environnementales (qualité de l'air, nuisances sonores, maîtrise de l'énergie, etc.), la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations ;*
- ***le grand âge et l'autonomie*** qui comprend *bien vieillir à domicile, les services d'accompagnement, les EHPAD, les services spécialisés Alzheimer ou maladies apparentées.*

## 1.2 Le PLUi-HMB du Grand Annecy

### 1.2.1 SON CONTEXTE ET SES ENJEUX

**Un plan local d'urbanisme intercommunal, ou PLUi, est le document de référence en matière d'urbanisme.** Il est dit « intercommunal » lorsqu'il concerne plusieurs communes regroupées dans une même intercommunalité, soit ici les 34 communes de l'agglomération du Grand Annecy.

**Ces dernières ont voté le 28 juin 2018 l'élaboration d'un Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) qui encadrera l'aménagement et le développement de l'ensemble du territoire de l'agglomération et fixera les règles générales d'utilisation du sol, à l'horizon 2025.** Il s'agit d'une procédure longue, qui va faire l'objet d'une démarche de concertation continue jusqu'à l'arrêt du projet (avant enquête publique).

**Pour davantage de cohérence et d'efficacité, les élus du Grand Annecy ont voté le 25 mars 2021 l'élaboration d'un PLUi Habitat Mobilités Bioclimatique.** Le PLUi-HMB du Grand Annecy prendra donc en compte les enjeux d'habitat – en intégrant le Programme local de l'habitat (PLH) – de mobilités – en intégrant le Plan de mobilités (PDM) – de biodiversité, de climat et d'énergie – en déclinant notamment les dispositions de son Pacte pour le climat (plan climat air énergie territorial). Sa mise en place visera à aménager et développer un territoire respectueux de son environnement et de ses habitants.

### 1.2.2 SES ÉTAPES D'ÉLABORATION

Comme pour tout Plan local d'urbanisme intercommunal, l'élaboration du PLUi suit 3 grandes étapes :

- **Le rapport de présentation** établit un diagnostic précis du territoire et un état initial de l'environnement (EIE). Il explique les choix d'aménagement retenus et analyse leur impact sur l'environnement.
- **Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD)** définit les objectifs stratégiques en termes d'habitat, de mobilités, d'environnement et de développement économique. C'est le projet politique de la collectivité, qui s'inspire notamment du projet de territoire *Imagine le Grand Annecy*.
- **Le règlement** est la traduction concrète des grandes orientations du PADD. À l'aide du zonage, il fixe les règles d'utilisation du sol en matière de construction et d'aménagement. Il est complété par les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) qui précisent les objectifs de qualité architecturale, urbaine et paysagère des projets.

S'inscriront aussi dans le processus d'élaboration, les programmes d'orientations et d'actions (POA) Habitat et Mobilités qui encadrent la mise en œuvre de la politique globale de l'habitat et des transports et déplacements, ainsi que les annexes (risques, les sites classés, les déchets, l'assainissement, l'eau potable, les eaux pluviales, les arbres remarquables, les servitudes d'utilité publique, etc.)

## 1.3 La concertation tout au long de l'élaboration du PLUi-HMB

Relativement aux articles du Code de l'urbanisme, L.103-2 à L. 103-6 le PLUi doit s'élaborer en concertation avec les citoyens du Grand Annecy. En effet, l'agglomération doit se développer en considérant les particularités du territoire et les besoins de ses habitants.

### 1.3.1 LES ETAPES DE LA CONCERTATION

Une concertation continue sera menée durant l'élaboration du PLUi-HMB et se découpera en deux grandes périodes que sont la concertation préalable et l'enquête publique.

La concertation préalable se découpe en trois principales phases qui suivent les étapes d'élaboration du PLUi-HMB :

- **Une première phase de concertation sur le diagnostic du territoire** avec une première étape de recueil des contributions du public entre le 9 avril et le 15 octobre 2021, avant une étape d'analyse de ces contributions, puis de partage et de consolidation du diagnostic au travers de 5 réunions publiques au mois de mars 2022. Menée en parallèle des études, cette première étape a permis de recueillir un certain nombre de contributions et de faire émerger des enjeux et défis pour demain. Ces éléments sont venus nourrir le diagnostic territorial, qui justifie les choix d'aménagement retenus dans le PLUi-HMB, et le travail collaboratif des élus des 34 communes du territoire.

>> Cf. Bilan intermédiaire de la concertation publique sur le diagnostic territorial

- **Une deuxième phase de concertation sur le PADD** menée autour de 13 grands défis à relever pour participer à la transition écologique du Grand Annecy : jusqu'où aller ? Pourquoi ? Comment y parvenir ? Objectif : fixer le cap en matière d'aménagement pour le territoire à l'horizon 2040. Ce temps d'échanges et de contribution, mené en parallèle de la rédaction du PADD, a permis de d'enrichir le travail des élus et techniciens et d'éclairer les décisions prises pour la finalisation du document.

>> Cf. Bilan intermédiaire de la concertation publique sur le PADD

- **Une troisième phase de concertation à venir sur le règlement (écrit et graphique).**
- Suite à la concertation préalable, l'enquête publique se tiendra avant l'approbation et l'entrée en vigueur du PLUi-HMB.

### 1.3.2 LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

La démarche de concertation pour élaborer le PLUi-HMB a deux objectifs principaux :

- Proposer une information claire et complète sur le projet, accessible à tous ;
- Recueillir les contributions sur les différentes thématiques qui viendront alimenter les études et accompagner les prises de décisions politiques.

### 1.3.3 LES MODALITES DE CONCERTATION

Les modalités de concertation arrêtées dans les délibérations du conseil communautaire du Grand Annecy des 28 juin 2018 et 25 mars 2021 sont les suivantes :

– *Modalités d'information :*

- Mise à disposition d'un dossier de concertation consultable en mairies et au siège du Grand Annecy
- Information sur le site internet du Grand Annecy et les sites internet des communes qui le permettent
- Articles dans le magazine du Grand Annecy
- Communication dans la presse
- Organisation d'une exposition temporaire

– *Modalités de concertation :*

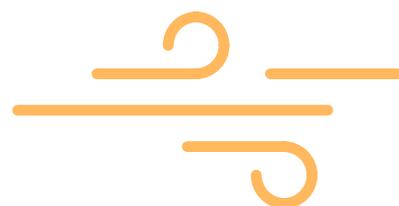
- Le public pourra faire connaître ses observations tout au long de la phase d'élaboration du projet, en les consignant dans un registre accompagnant le dossier de concertation, en mairies et au siège du Grand Annecy
- Il pourra les adresser par écrit au Grand Annecy – direction de l'Aménagement, service Urbanisme
- Les observations pourront également être déposées de manière dématérialisée
- Au moins une réunion publique sera organisée par entité territoriale composant le Grand Annecy, à chacune des trois grandes étapes de l'élaboration du PLUi-HMB : diagnostic et enjeux, orientations du PADD et traduction réglementaire.
- Par ailleurs, des réunions d'échanges et de concertation auront lieu tout au long de la procédure d'élaboration. Elles pourront être générales ou thématiques, concerner différentes échelles de territoire et s'adresser à différents types de publics, notamment dans les domaines de l'habitat et des mobilités
- Une carte collaborative sera mise en ligne sur le site Internet du Grand Annecy

• *Association du Conseil de développement (Espace citoyen) :*

- Le Conseil de développement du Grand Annecy sera saisi dans le cadre de l'élaboration du PLUi-HMB et invité à produire une contribution



# BILAN DE LA **CONCERTATION PUBLIQUE**



## PARTIE 1 : DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Phase de recueil des avis sur le diagnostic  
territorial : du 9 avril au 15 octobre 2021



# SOMMAIRE

## **1 DISPOSITIF DE CONCERTATION..... 3**

---

<b>1.1</b>	<b>L’annonce de la concertation .....</b>	<b>4</b>
1.1.1	LE POINT PRESSE AVEC MME LARDET ET M. ANSELME .....	4
1.1.2	LES COMMUNIQUEES DE PRESSE.....	4
1.1.3	LES MAILS AUX COMMUNES.....	4
1.1.4	LES ACTUALITES SUR SITES INTERNET ET RESEAUX SOCIAUX .....	5
1.1.5	LES AFFICHES ET FLYERS.....	5
<b>1.2</b>	<b>Le dispositif d’information .....</b>	<b>6</b>
1.2.1	LE VADEMECUM.....	6
1.2.2	LE GUIDE DES REGLES DU JEU .....	6
1.2.3	LA VIDEO MOTION-DESIGN .....	7
1.2.4	LA PLATEFORME EN LIGNE DEDIEE AU PLUI .....	7
1.2.5	LE DOSSIER DE PRESSE .....	8
1.2.6	LE KAKEMONO.....	8
<b>1.3</b>	<b>Le dispositif de contribution.....</b>	<b>9</b>
1.3.1	EN LIGNE, SUR LA PLATEFORME DEDIEE WWW.GRANDANNECY-PLUI.FR.....	9
1.3.2	EN MAIRIES ET AU SIEGE DU GRAND ANNECY .....	10
<b>1.4</b>	<b>Les rencontres .....</b>	<b>11</b>
1.4.1	LA SOIREE D’OUVERTURE DE LA CONCERTATION ET LA SOIREE D’INFORMATION ET D’ECHANGES.....	11
1.4.2	LES ATELIERS THEMATIQUES.....	12
<b>1.5</b>	<b>Le bilan quantitatif de la participation.....</b>	<b>13</b>

## **2 ANALYSE DES OBSERVATIONS EXPRIMEES..... 14**

---

<b>2.1</b>	<b>Un fort attachement à la préservation des espaces naturels et paysagers du territoire</b>	<b>15</b>
2.1.1	LA PRESERVATION DES MILIEUX NATURELS ET DE LA BIODIVERSITE.....	15
2.1.2	LA SUR-FREQUENTATION DE CERTAINS ESPACES .....	15
2.1.3	LA MISE EN VALEUR ET L’AMELIORATION DE L’ACCESSIBILITE A CERTAINS ESPACES ...	16
2.1.4	LA PRISE EN COMPTE DES RISQUES NATURELS.....	17
<b>2.2</b>	<b>Un besoin d’améliorer la mobilité sur le territoire .....</b>	<b>17</b>
2.2.1	DEVELOPPER LES ALTERNATIVES A LA VOITURE INDIVIDUELLE.....	17

2.2.2	UNE FORTE VOLONTE DE DEVELOPPER ET DE SECURISER LES LIAISONS CYCLABLES ET LES CHEMINEMENTS PIETONS .....	18
2.2.3	LA LOCALISATION DES EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT POUR FAVORISER L'INTERMODALITE ET ACCEDER AUX LIEUX TOURISTIQUES.....	19
2.2.4	DES NUISANCES SONORES LOCALISEES A DIFFERENTS ENDROITS DU TERRITOIRE .....	20
<b>2.3</b>	<b>Un besoin de se rapprocher de ses lieux de vie du quotidien.....</b>	<b>20</b>
2.3.1	CONSOMMER PLUS PRES DE CHEZ SOI : CIRCUITS-COURTS, COMMERCES ET AGRICULTURE DE PROXIMITE .....	20
2.3.2	AUGMENTER LE NOMBRE D'ESPACES VERTS A PROXIMITE DES LIEUX DE VIE, FAVORISER LA VEGETALISATION DES ESPACES PUBLICS.....	21
2.3.3	PRESERVER ET ENCOURAGER LE DYNAMISME DES CENTRES-BOURGS.....	22
2.3.4	DEVELOPPER LES LIEUX DE RASSEMBLEMENT, DE CULTURE ET DE PRATIQUE DU SPORT .....	23
<b>2.4</b>	<b>La préservation du caractère rural de certaines communes contre la crainte d'une sur-urbanisation des campagnes et des zones agricoles .....</b>	<b>23</b>
2.4.1	LA PROTECTION DES ZONES AGRICOLES .....	23
2.4.2	LA CRAINTE D'UNE URBANISATION NON MAITRISEE.....	24
2.4.3	LA PRESERVATION DU PATRIMOINE .....	25
<b>3</b>	<b>PRESENTATION DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET DES ENJEUX .....</b>	<b>26</b>

---

**1**



**DISPOSITIF DE  
CONCERTATION**

## 1.1 L'annonce de la concertation

### 1.1.1 LE POINT PRESSE AVEC MME LARDET ET M. ANSELME

Le lundi 29 mars 2021, à 17h00, un point presse s'est tenu avec Frédérique Lardet, Présidente du Grand Anancy, et Christian Anselme, Vice-président à l'aménagement des territoires et la préservation des espaces naturels. Ce rendez-vous auquel ont participé plusieurs journalistes visait à annoncer le lancement de la concertation publique sur le PLUi Habitat mobilités bioclimatique du Grand Anancy le 9 avril 2021.

Lors de ce point, les élus sont revenus sur les ambitions de l'élaboration d'un tel document et sur l'importance d'associer les citoyens à ce processus de construction lors de la concertation.

De la documentation a été remise aux journalistes, notamment un dossier presse. Un communiqué de presse a également été publié à la suite de ce point.

### 1.1.2 LES COMMUNIQUES DE PRESSE

Pour tenir informer les habitants du Grand Anancy des étapes de la concertation, le Grand Anancy a publié 3 communiqués de presse.

#### Le communiqué de presse du 29 mars 2021

Ce premier communiqué de presse annonçait le lancement officiel de la concertation sur le PLUi le 9 avril 2021 et invitait les habitants à participer à la soirée d'ouverture de la concertation qui se tenait ce même jour en visioconférence. Le lien d'inscription a été partagé dans le contenu du communiqué, de même que les différents moyens pour s'informer et contribuer tout au long de la concertation (outils en ligne et dans les différents lieux de la concertation).

#### Le communiqué de presse du 20 avril 2021

Dans ce communiqué de presse, le Grand Anancy annonçait la tenue d'une nouvelle soirée d'information et d'échanges le 28 avril 2021. Le lien d'inscription a été partagé dans le contenu du communiqué. Ce dernier rappelait également les différents moyens mis à disposition des habitants du Grand Anancy pour participer à la concertation en ligne et dans les lieux de la concertation.

#### Le communiqué de presse du 12 mai 2021

Ce troisième communiqué de presse invitait les citoyens à s'inscrire aux 9 ateliers thématiques organisés sur le diagnostic du territoire. Il rappelait également les différents moyens de contributions à disposition des Grands Ananciens.

### 1.1.3 LES MAILS AUX COMMUNES



Le PLUi Habitat mobilités bioclimatique se construit avec les citoyens et avec les 34 communes du Grand Anancy. Pour une information complète de ces acteurs, le Grand Anancy a procédé à l’envoi de mails aux différentes communes, élus et acteurs territoriaux.

Ces mails ont tenu informé et associé ces différents acteurs et entités aux différents temps de concertation : la tenue de la soirée d’ouverture du 9 avril 2021, la tenue de la soirée d’information et d’échanges du 28 avril 2021, l’organisation des 9 ateliers thématiques.

#### 1.1.4 LES ACTUALITES SUR SITES INTERNET ET RESEAUX SOCIAUX

Le lancement de la concertation le 9 avril 2021, ainsi que chaque rencontre organisées dans le cadre de la concertation a fait l’objet d’actualités sur le site du Grand Anancy, ses pages Facebook (Grand Anancy, Imagine le Grand Anancy, Grand Anancy Mobilités) et son compte LinkedIn.

Les actualités ont également été publiées sur la plateforme web dédiée au PLUi. Elles sont toutes archivées ici : <https://www.grandannecy-plui.fr/pages/les-actualites-du-projet>

Les 34 communes du Grand Anancy ont également été relays de cette première phase de concertation. Grâce à l’envoi d’un kit web, réalisé par le Grand Anancy, à chacune d’entre elles, elles ont pu mobiliser les citoyens par la publication d’articles et d’actualités sur leur site internet et leurs réseaux sociaux.

Le kit web était composé d’une actualité pour site internet et réseaux sociaux et d’une publication de rappel à poster sur les réseaux sociaux le jour J de l’événement.

#### 1.1.5 LES AFFICHES ET FLYERS

Le Grand Anancy a mis en place une communication assez large sur internet mais également dans les communes, au plus près des citoyens. Des affiches ont été envoyées aux communes pour être disposées dans chaque commune de l’agglomération et au siège du Grand Anancy.

Au total, trois affiches ont été éditées. Elles annonçaient la tenue de la soirée d’ouverture du 9 avril 2021, de la soirée d’information et d’échanges du 28 avril 2021 et des 9 ateliers.



Un flyer venait compléter l’information sur la tenue des ateliers.

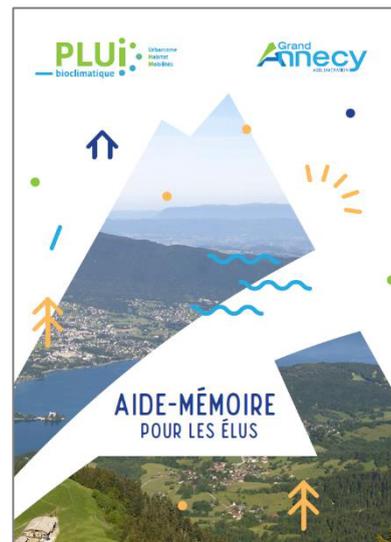


## 1.2 Le dispositif d'information

### 1.2.1 LE VADEMECUM

L'élaboration d'un PLU intercommunal est un processus inédit à l'échelle du territoire du Grand Anancy. De plus, pour davantage de cohérence et d'efficacité, l'agglomération a fait le choix d'un PLUi Habitat mobilités bioclimatique, plus ambitieux qu'un simple PLUi.

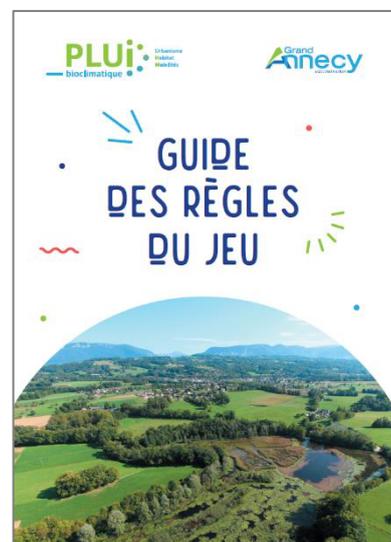
Pour une bonne compréhension de ce que la mise en place de ce document suppose et pour connaître les différentes étapes de son élaboration, le Grand Anancy a créé un document à destination des 676 élus du territoire appelé « Aide-Mémoire ». Ce document s'organise en 7 parties correspondant à 7 questions clés (Quoi ? Pourquoi ? Où ? Comment ? Quand ? Qui ? Et après ?) pour revenir sur les caractéristiques principales d'un tel projet.



### 1.2.2 LE GUIDE DES REGLES DU JEU

Pour informer les habitants du Grand Anancy de l'élaboration du PLUi Habitat mobilités bioclimatique, ainsi que de la tenue de la concertation, un document appelé « Guide des Règles du Jeu » est à leur disposition dans chaque mairie de l'agglomération, au siège du Grand Anancy, dans les relais territoriaux et sur la plateforme en ligne du projet, et ce de façon continue jusqu'à l'arrêt du projet.

Organisé en 3 parties, le guide des règles du jeu définit le PLUi Habitat mobilités bioclimatique, revient sur les différentes étapes de son élaboration, et explique comment chaque citoyen peut prendre part à sa construction en partageant les modalités de concertation.



### 1.2.3 LA VIDEO MOTION-DESIGN

Une vidéo motion-design a été réalisée et partagée avec les mairies de l'agglomération et mise en ligne sur la plateforme en ligne dédiée au projet. Elle a également été diffusée sur la page Facebook et LinkedIn du Grand Anancy.

En 4 minutes, la vidéo explique ce qu'est un PLUi Habitat mobilités bioclimatique, ses objectifs et son processus d'élaboration. Elle invite à la participation des citoyens lors de la concertation.



### 1.2.4 LA PLATEFORME EN LIGNE DEDIEE AU PLUI

Pour faciliter l'information et les contributions des habitants, le Grand Anancy a mis en place une plateforme en ligne dédiée à la concertation sur le PLUi accessible au lien suivant : [www.grandannecy-plui.fr](http://www.grandannecy-plui.fr)

Sur cette plateforme, les citoyens ont à disposition des moyens de s'informer via différents onglets :

- Qu'est-ce que le PLUi ?
- Les grandes étapes d'élaboration
- Le calendrier
- La démarche de concertation
- Les acteurs impliqués
- La médiathèque (cet onglet rassemble les documents relatifs à l'élaboration du PLUi comme les délibérations du Grand Anancy sur le PLUi, les documents de concertation, les supports de présentation et les comptes-rendus des rencontres, les publications)
- Les actualités du projet

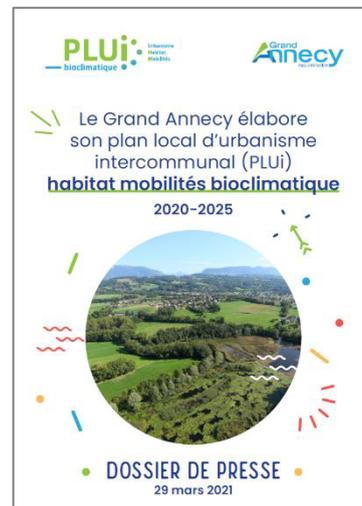
La plateforme donne aussi la possibilité de contribuer. Ainsi, du 9 avril au 15 octobre 2021, les citoyens pouvaient contribuer au diagnostic du territoire via le registre en ligne, la carte collaborative et le questionnaire (aspects développés dans la partie 2.3.1). Enfin, il est également possible de s'inscrire aux rencontres via la plateforme.



### 1.2.5 LE DOSSIER DE PRESSE

Lors du point presse du lundi 29 mars 2021 avec la Présidente du Grand Anancy et le Vice-Président à l'aménagement, un dossier de presse a été remis aux journalistes présents. Ce document de 24 pages présente le PLUi Habitat mobilités bioclimatique, explique les différentes étapes d'élaboration du document, ainsi que la démarche de la concertation.

Le dossier de presse est également disponible dans la médiathèque de la plateforme en ligne et est donc consultable par tous via ce lien : [www.grandanecy-plui.fr/pages/la-mediathèque](http://www.grandanecy-plui.fr/pages/la-mediathèque)



### 1.2.6 LE KAKEMONO

Un kakémono est installé dans les mairies de l'agglomération, au siège du Grand Anancy et dans les relais territoriaux avec pour objectif de signaler le coin « concertation » qui rassemble de façon continue, jusqu'à l'arrêt du projet de PLUi, le guide des règles du jeu et le registre papier de concertation, ainsi que des outils complémentaires de façon ponctuelle lors des temps forts de la concertation.



## 1.3 Le dispositif de contribution

### 1.3.1 EN LIGNE, SUR LA PLATEFORME DEDIEE [WWW.GRANDANECY-PLUI.FR](http://WWW.GRANDANECY-PLUI.FR)

Grâce à la plateforme web dédiée au projet, les participants pouvaient compléter le questionnaire, déposer un avis sur le registre, localiser et thématiquer leurs contributions grâce à la carte collaborative. Chaque outil est venu alimenter l'élaboration du PLUi d'une manière différente.

- [Le registre en ligne](#)

Sur le même modèle que les registres papiers présents en mairie tout au long de la concertation, le registre en ligne permet aux citoyens de déposer des avis développés sur tous les sujets se rapportant au PLUi. Il est également possible d'accompagner sa contribution d'une pièce-jointe.

41 avis ont été déposés sur le registre en ligne entre le 9 avril et le 15 octobre 2021.

- [Le questionnaire en ligne](#)

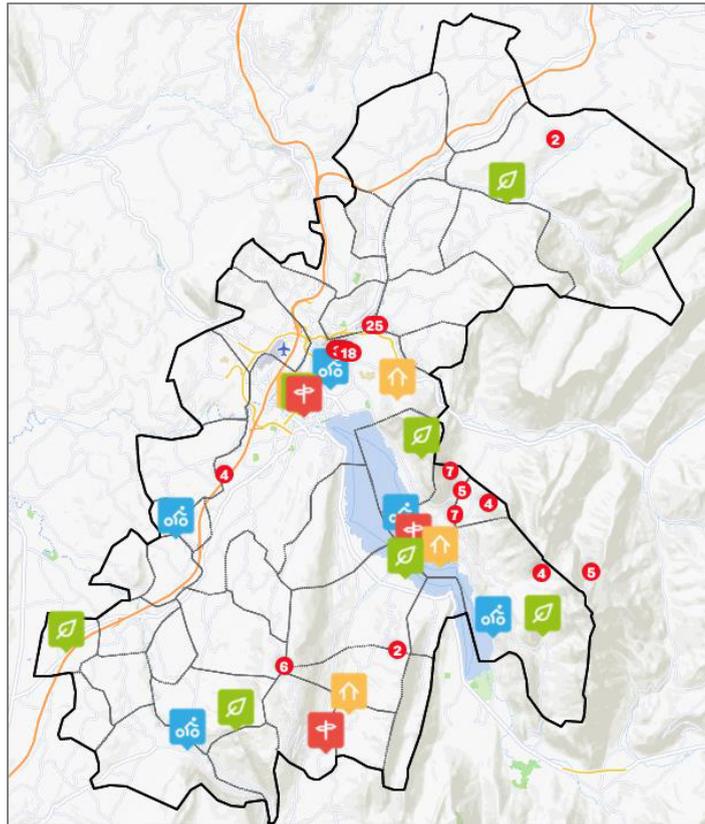
Identique au questionnaire papier disponible en mairie, le questionnaire en ligne a permis de nourrir les études sur le diagnostic de l'expérience d'usage des Grands Annéciens. Les questions portaient sur les lieux fréquentés ou non par les habitants de la communauté d'agglomération et les justifications données par ces derniers. Les habitants étaient également interrogés sur leurs habitudes de déplacements, les lieux qu'ils fréquentent pour faire leurs courses et les endroits qui, selon eux, font l'identité du territoire.

197 questionnaires en ligne ont été complétés.

- La carte collaborative

La carte collaborative a permis aux contributeurs de déposer une remarque concernant des éléments du territoire à préserver et/ou à améliorer en les localisant sur la carte. Les contributions se classaient en 4 thématiques : Nature et paysage, Habitat et architecture, Espaces publics et équipements, Mobilité et déplacements. Il était également possible de liker ou disliker une contribution déjà déposée par un autre contributeur, ainsi que de la commenter.

La carte collaborative a permis de recenser 136 contributions et 32 commentaires.



### 1.3.2 EN MAIRIES ET AU SIEGE DU GRAND ANNECY

Afin de permettre à tous de contribuer, des outils papiers étaient également disponibles dans les mairies, au siège du Grand Annecy et dans les relais territoriaux. Les citoyens qui s’y rendaient pouvaient compléter les registres de la concertation ou remplir le questionnaire.

- Les registres papiers

Les citoyens pouvaient déposer en mairie ou au siège du Grand Annecy une contribution sur les registres papiers conçus à cet effet. Au même titre que le registre en ligne, ces registres ont vocation à rester dans les lieux de la concertation jusqu’à l’arrêt du projet. Cependant, durant la période de recueil des contributions sur le diagnostic, du 6 avril au 15 octobre 2021, aucune contribution n’a été comptabilisée.

- Le questionnaire en version papier avec une urne dédiée

Les citoyens se rendant en mairie, au siège du Grand Annecy ou dans les relais territoriaux pouvaient compléter le questionnaire de la concertation. Identique à celui disponible sur la plateforme en ligne, il a permis de nourrir les études sur le diagnostic de l’expérience d’usage des Grands Annéciens. Les questions portaient sur les lieux fréquentés ou non par les habitants de la communauté d’agglomération et les

justifications données par ces derniers. Les habitants étaient également interrogés sur leurs habitudes de déplacements, les lieux qu'ils fréquentent pour faire leurs courses et les endroits qui, selon eux, font l'identité du territoire.

239 questionnaires ont été complétés dans les lieux de la concertation.

**QUESTIONNAIRE**

Le Grand Anancy élabore son plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) - habitat mobilité bioclimatique. Les études en sont aujourd'hui à la première étape, celle du diagnostic du territoire. Document stratégique, le diagnostic justifiera les choix d'aménagements retenus dans le PLUi. Vous avez la possibilité d'y participer en renseignant ce questionnaire. Celui-ci vient en complément des questions déjà posées dans le cadre du projet de territoire Imagine le Grand Anancy.

**QUELLE COMMUNE DU GRAND ANANCY HABITEZ-VOUS ?**

**VOUS AVEZ**

- Moins de 18 ans
- Entre 18 et 25 ans
- Entre 25 et 40 ans
- Entre 40 et 60 ans
- Plus de 60 ans

**VOUS ÊTES**

- Scolaire
- Étudiant
- En activité
- Retraité
- Sans emploi

**QUELS SONT VOS ESPACES DE DÉTENTE, DE LOISIRS DU QUOTIDIEN (BALADE, FOOTING, JEUX POUR ENFANTS...)? (2 choix possibles)**

- Parcs publics
- Trottoirs et rues
- Salles de sport
- Forêt
- Campagne
- Nulle part, je n'ai rien qui me le permet à proximité
- Autres : \_\_\_\_\_

**AIMERIEZ-VOUS QUE ÇA CHANGE ? POURQUOI ?**

**OÙ ALLEZ-VOUS GÉNÉRALEMENT FAIRE VOS COURSES ?**

- À proximité de votre logement, dans l'espace commercial le plus proche à pied ou à vélo (à moins d'1 km)
- Au supermarché, sur la route du travail
- Directement chez les producteurs ou dans les magasins de producteurs
- Dans plusieurs lieux, cela dépend des courses à faire
- Autres : \_\_\_\_\_

**COMMENT Y ALLEZ-VOUS ?**

**AIMERIEZ-VOUS QUE ÇA CHANGE ? POURQUOI ?**

**PROFITEZ-VOUS DES SITES ET ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES À PROXIMITÉ (PLAGES DU LAC, STATIONS EN MONTAGNE, CHEMINS DE RANDONNÉES...)?**

- Oui
- Non

**SI OUI, LESQUELS ET QUAND ?**

**SI NON, POURQUOI ?**

**SECON VOUS, QUELS SONT LES ÉLÉMENTS DE PATRIMOINE BÂTI LES PLUS REPRÉSENTATIFS DU TERRITOIRE DU GRAND ANANCY ? (2 choix possibles)**

- Les noyaux historiques des villages et hameaux
- Le centre historique d'Anancy
- Le patrimoine religieux (églises, oratoires, croix, calvaires...)
- Le patrimoine contemporain et industriel (quartiers de villos, usines, barrages...)
- Le patrimoine agricole (fermes, granges, moulins...)
- Le patrimoine de la vie rurale d'autan (lavoirs, puits, fours à pain...)
- Autres : \_\_\_\_\_

**EN DEHORS DU LAC ET DES MONTAGNES, QUELS SONT, SELON VOUS, LES ÉLÉMENTS QUI CARACTÉRISENT ET PARTICIPENT LE PLUS À LA QUALITÉ DES PAYSAGES DU GRAND ANANCY ? (2 choix possibles)**

- Les rivières et ruisseaux
- Les forêts
- Les prairies, les champs
- Les vergers
- Les haies délimitant les champs
- Les arbres remarquables
- Les alpages
- L'identité des villos ou villages
- Le patrimoine bâti
- Autres : \_\_\_\_\_

**Si vous souhaitez participer aux prochaines réunions d'information sur le PLUi ou être tenu(e) informé(e) de son évolution, laissez-nous vos coordonnées.**

Adresse mail : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

**– UNE FOIS TERMINÉ, DÉPOSEZ-MOI DANS L'URNE DU PLUi –**

QR code: Pour aller plus loin, rendez-vous sur [www.grandanancy-plui.fr](http://www.grandanancy-plui.fr) ou scannez ce QR code. Vous pourrez renseigner ce questionnaire en ligne, participer à la carte collaborative et donner votre avis sur le registre en ligne.

## 1.4 Les rencontres

### 1.4.1 LA SOIRÉE D'OUVERTURE DE LA CONCERTATION ET LA SOIRÉE D'INFORMATION ET D'ÉCHANGES

La soirée d'ouverture de la concertation sur le PLUi, ouverte à tous, s'est tenue le vendredi 9 avril 2021, de 20h00 à 21h30, en visioconférence. 205 connexions ont été comptabilisés au maximum.

En présence de Frédérique Lardet, Présidente du Grand Anancy, et de Christian Anselme, Vice-président à l'aménagement des territoires et la préservation des espaces naturels la soirée d'ouverture a permis de :

- lancer officiellement la concertation auprès du grand public ;
- montrer l'ambition politique du projet ;
- présenter les objectifs et les étapes d'élaboration du PLUi ;
- poser le cadre de la concertation et d'annoncer le dispositif mis en place ;
- permettre un temps d'échanges avec les participants.

Au long de la soirée, les participants pouvaient donner leurs avis et poser leurs questions via le tchat du logiciel Zoom. Après un temps de présentation du projet, un temps d'échanges s'est ouvert. Les élus ont répondu aux questions et aux réactions des participants partagées sur le tchat et à l'oral.

Cette soirée d'ouverture s'est doublée d'une réunion d'information et d'échanges qui s'est tenue le vendredi 28 avril 2021, de 19h30 à 21h00, également en visioconférence. 168 connexions ont été comptabilisés au maximum.

Cette soirée était elle aussi organisée en présence de Frédérique Lardet, Présidente du Grand Annecy, et de Christian Anselme, Vice-président à l'aménagement des territoires et la préservation des espaces naturels.

Les objectifs et le déroulé étaient les mêmes que ceux de la soirée d'ouverture. Elle a été organisée dans le but d'informer et de recueillir les questionnements et contributions de davantage d'habitants du Grand Annecy.

#### 1.4.2 LES ATELIERS THEMATIQUES

Plusieurs ateliers thématiques ont été mis en place et proposés aux habitants de l'agglomération, selon trois grandes thématiques :

•• **Aménagement** : Quelles transitions pour mieux aménager, moins consommer, retrouver des cohérences ?

•• **Économie** : Quelles transitions pour notre développement économique, pour bien entreprendre, bien visiter, bien cultiver ?

•• **Proximités** : Quelles transitions pour nous rapprocher de nos lieux de vie, pour mieux consommer, mieux habiter, mieux se déplacer ?

Bien que chaque atelier traitait d'une thématique dédiée, il était indiqué aux participants que la réflexion se faisait dans une logique systémique, chaque thématique influençant les autres, autour de la notion de transition. Les mêmes thématiques ont été abordées et travaillées avec les élus dans le cadre du « Parcours de l' élu ».

La totalité des ateliers s'est organisée en visioconférence du fait du contexte sanitaire.

D'une durée de 2 heures, chaque atelier suivait le déroulé suivant :

- *Partage des constats et des enjeux issus du diagnostic du territoire en lien avec la thématique, afin d'informer et de nourrir les participants dans leur réflexion.*
- *Réflexion en sous-groupes et expression de chacun des participants dans le but de consolider le diagnostic en dégagant des enjeux partagés à l'échelle du Grand Annecy. Deux à trois problématiques étaient proposées pour guider la réflexion.*
- *Synthèse et mise en commun des réflexions de chaque sous-groupe.*

**3 ateliers ont eu pour thématique l'aménagement.** Ils se sont déroulés :

- Vendredi 21 mai 2021, de 18h à 20h : 14 participants se sont connectés.
- Mercredi 26 mai 2021, de 18h à 20h : 15 participants se sont connectés.
- Mercredi 9 juin 2021, de 18h à 20h : 18 participants se sont connectés.

Les participants ont échangé autour des problématiques suivantes :

- Comment rendre l'intensification urbaine acceptable pour tous ?
- Comment prendre en compte le patrimoine bâti et paysager dans les aménagements ?

**2 ateliers ont eu pour thématique l'économie.** Ils se sont déroulés :

- Lundi 31 mai 2021, de 18h à 20h : 11 participants se sont connectés.
- Lundi 7 juin 2021, de 12h à 14h : 14 participants se sont connectés.

Les participants ont échangé autour des problématiques suivantes :

- Comment penser le développement des activités, des entreprises et des emplois ?
- Comment combiner une agriculture exportatrice de qualité et une agriculture pour la consommation locale ?
- Comment développer un tourisme à destination des habitants et des touristes extérieurs ?

**Enfin, 3 ateliers ont eu pour thématique la proximité.** Ils se sont déroulés :

- Vendredi 28 mai, de 12h à 14h : 15 participants se sont connectés.
- Mercredi 2 juin, de 18h à 20h : 8 participants se sont connectés.
- Mercredi 9 juin, de 12h à 14h : 8 participants se sont connectés.

Les participants ont échangé autour des problématiques suivantes :

- Comment valoriser les espaces de proximité pour développer un équilibre territorial ?
- Les espaces de proximité : pour qui ? à quels endroits ? que doit-on y retrouver ? comment y accéder ?

## 1.5 Le bilan quantitatif de la participation

Dispositif	Contributions	Participants
Questionnaire en ligne	197	
Questionnaire papier	239	
Carte collaborative (avis et commentaires)	168	
Registre en ligne	41	
Soirée d'ouverture		205
Soirée d'information et d'échanges		168
Ateliers		103
<b>Total</b>	<b>645</b>	<b>476</b>

# 2



## **ANALYSE DES OBSERVATIONS EXPRIMEES**

## 2.1 Un fort attachement à la préservation des espaces naturels et paysagers du territoire

### 2.1.1 LA PRESERVATION DES MILIEUX NATURELS ET DE LA BIODIVERSITE

Lors de la concertation, les participants ont souligné le caractère naturel des paysages du Grand Annecy. Ils souhaitent que le PLUi assure la préservation de ces différents paysages, de ces milieux naturels et de la biodiversité afin de respecter l'environnement et de conserver la qualité du cadre de vie des habitants.

À travers le questionnaire, les participants citent plusieurs lieux et espèces à protéger sur le territoire du Grand Annecy : la promenade du Thiou, le parc du Fier, le parc du Taillefer, les Gorges du Fier, les prairies autour de la basilique de la Visitation, les berges du lac, les pâtures, les alpages, le col de Leschaux, les espaces arborés de Fillière, les cerfs du Chéran, les insectes et oiseaux.

Lors des ateliers, les participants ont proposé des solutions générales pour préserver les différents espaces naturels. Certains proposent de recenser et de valoriser les parcs et forêts remarquables du territoire pour les classer en tant qu'éléments patrimoniaux. Ils souhaitent associer à cette mesure un renforcement de la réglementation et des contrôles.

À travers le questionnaire, le registre et les avis libres en ligne, d'autres solutions sont proposées par les citoyens pour protéger des espaces naturels et leur biodiversité. Au sujet des cours d'eau et du lac, il est suggéré de réduire le nombre de bateaux motorisés en circulation. Pour conserver les autres espaces tels que les cols, les pâturages, les alpages, les berges du lac, les forêts, des citoyens demandent de limiter les activités sportives à des espaces dédiés. Une grande partie d'entre eux demandent également à limiter l'aménagement de ces zones naturelles ainsi que l'emprise des nouvelles constructions. Ils proposent la mise en place d'une charte pour sensibiliser les promoteurs aux enjeux des espaces verts dans la construction.

Concernant la sauvegarde de la biodiversité, des participants souhaitent l'interdiction de la chasse dans la réserve naturelle du Roc de Chère et l'extinction totale des lumières la nuit dans toutes les communes du Grand Annecy.

Des demandes, moins nombreuses, sont également formulées pour aménager certains espaces naturels en insérant des parcours santé par exemple. Une demande est formulée pour la création et l'entretien d'une zone humide à la Césièrè.

#### FOCUS

- 33% des participants ayant déposé une contribution sur le thème de la nature et du paysage sur la carte collaborative citent les milieux naturels comme éléments à préserver.
- 10% des participants ayant déposé une contribution sur le thème de la nature et du paysage sur la carte collaborative citent la biodiversité comme élément à préserver.

### 2.1.2 LA SUR-FREQUENTATION DE CERTAINS ESPACES

Les participants à la concertation relèvent le caractère attractif de leur territoire. En effet, ils remarquent que le Grand Annecy offre un cadre de vie agréable grâce à ses paysages, son bassin d'emplois et sa proximité avec la Suisse. Ces nombreux atouts attirent touristes et nouveaux résidents et les participants regrettent une sur-fréquentation de certains endroits à travers le questionnaire. Ils s'inquiètent des impacts négatifs écologiques et économiques.

Durant les ateliers, des demandes sont faites pour la réalisation d'une étude afin de connaître les impacts du tourisme de masse en termes de retombées économiques (emplois, part des saisonniers, impact sur le foncier, etc.) et de conséquences bioclimatiques.

Cette sur-fréquentation est fortement due au tourisme, selon les participants, qui la relèvent principalement durant l'été sur les chemins de randonnée de montagne, forêt et campagne, autour du lac. L'hiver, ce sont les stations en montagne qui sont touchées. Les participants témoignent d'un agacement qui les pousse à ne plus fréquenter certains endroits tant l'accès y est devenu difficile et les lieux dénaturés.

Afin de réduire ce phénomène et d'en limiter les impacts négatifs sur l'environnement mais aussi sur le coût de la vie, plusieurs solutions sont avancées par les participants, notamment à travers le questionnaire et les avis libres. Certains proposent la création d'espaces délimités, réservés à l'activité touristique pour préserver les espaces naturels. D'autres suggèrent de communiquer davantage sur des zones du territoire moins fréquentées afin de répartir les visiteurs sur son ensemble et éviter la sur-fréquentation du lac par exemple. Pour accompagner cette communication, les participants proposent lors des ateliers la mise en place d'un « pass régional » qui encouragerait le tourisme sur l'ensemble du territoire. Enfin, les participants conseillent de développer d'autres tourisms comme le tourisme industriel et le tourisme artisanal pour promouvoir les savoir-faire du territoire et pas uniquement ses paysages.

Dans le but de permettre aux habitants du Grand Annecy de se réapproprier leur territoire, certains participants, lors des ateliers, souhaitent qu'une offre touristique particulière leur soit adressée. D'autres propositions ont pour objet la mise en place d'une offre tarifaire avantageuse pour les habitants pour accéder aux lieux touristiques mais également aux transports.

#### FOCUS

- 7% des répondants au questionnaire disent ne pas fréquenter les sites et équipements touristiques à proximité et 52% d'entre eux donnent comme explication la sur-fréquentation des lieux.

### 2.1.3 LA MISE EN VALEUR ET L'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE A CERTAINS ESPACES

L'accessibilité aux différents espaces naturels est un sujet qui est revenu plusieurs fois à travers les contributions des citoyens via le questionnaire et la carte collaborative en ligne principalement. En effet, ces derniers disent que les accès à certains sites du Grand Annecy pourraient être améliorés et citent les avantages à tirer d'une telle mesure.

L'entretien et la mise en place de balisage pour les randonnées à travers le territoire est la proposition qui revient le plus fréquemment au sujet des accès à travers la carte collaborative, les registres et les questionnaires. En effet, il apparaît nécessaire aux habitants du Grand Annecy que des cheminements pour accéder aux espaces naturels soient bien délimités et s'accompagnent d'une signalétique pour rappeler certaines règles (propreté par exemple). Cela aurait comme avantage, selon les participants, de préserver les différents sites et d'éviter les conflits d'usages entre promeneurs et agriculteurs par exemple. Plusieurs lieux pour l'application de cette proposition sont évoqués à travers la carte collaborative : le parc et les Gorges du Fier, les berges du Fier à l'échelle de l'agglomération, la promenade du Thiou, les sentiers le long des rivières. En complément, certains suggèrent l'intégration de randonnées supplémentaires sur l'application Vianecy. En plus de l'amélioration des sentiers existants, certains participants sont également demandeurs de pouvoir accéder plus facilement à différents lieux en multipliant et en mettant davantage en avant les accès pour y arriver. Ils citent par exemple les forêts.

En plus des accès piétons et voitures, beaucoup de participants, principalement à travers la carte collaborative, souhaitent pouvoir rejoindre différents sites à vélo et demandent le développement de pistes cyclables sécurisées pour rejoindre forêts, campagnes et montagnes.

Enfin, il est important pour les participants de davantage développer les accès aux personnes à mobilité réduite. Lors de la réunion publique, il est proposé de prévoir des emplacements réservés pour faciliter l'accès au lac d'Annecy dans la mesure où la servitude de la Loi Littoral ne s'applique pas.

#### FOCUS

- 69% des répondants au questionnaire souhaiteraient que leurs espaces de détente et de loisir au quotidien changent et une partie d'entre eux demande une meilleure accessibilité à ces espaces.
- 20% des participants ayant déposé une contribution sur le thème de la nature et du paysage sur la carte collaborative citent les sentiers de randonnée comme élément à améliorer.

#### 2.1.4 LA PRISE EN COMPTE DES RISQUES NATURELS

Le changement climatique pousse les habitants du Grand Annecy à se questionner sur les divers risques naturels qui pourraient avoir lieu à l'échelle du territoire. Ils relèvent plusieurs endroits susceptibles d'être en proie à ces catastrophes naturelles afin que le PLUi les classent et que des solutions ou mesures anticipatives soient développées. Les participants citent un risque de crue dans le parc du Fier et sur la promenade du Thiou. Ils craignent également des glissements de terrains et des inondations dans les vallées.

#### FOCUS

- Sur la carte collaborative, 7% des répondants ayant déposé une contribution sur le thème nature et paysage estiment que la prise en compte des risques naturels doit être améliorée.

## 2.2 Un besoin d'améliorer la mobilité sur le territoire

### 2.2.1 DEVELOPPER LES ALTERNATIVES A LA VOITURE INDIVIDUELLE

Les différentes contributions recueillies à travers les différents outils témoignent de la présence encore importante de la voiture à travers le Grand Annecy. Les participants témoignent d'un besoin d'utilisation encore fort du fait du caractère rural du territoire et des faibles alternatives mises en place. Cependant, il ressort également des contributions une réelle envie de voir diminuer la place de la voiture à l'échelle de la communauté d'agglomération.

Différentes solutions ont donc pour sujets des aménagements à réaliser pour diminuer l'utilisation de la voiture. Les habitants du Grand Annecy souhaitent en effet réduire la présence de la voiture dans certaines zones indiquées sur la carte collaborative comme le centre-ville d'Annecy, le tour du lac et les stations de montagnes. Pour cela, certains proposent à travers le questionnaire de retravailler le plan de

mobilité de l'agglomération. Les contributeurs à la carte collaborative souhaitent la réduction de la vitesse sur plusieurs routes comme l'A41 ainsi qu'autour du lac. Ils demandent que des mesures soient prises pour rendre la circulation moins dense et ainsi réduire les nuisances sonores et la pollution. Certains participants demandent que les véhicules électriques soient développés et souhaitent des aménagements en conséquence comme la pose de bornes électriques.

En parallèle de ces demandes visant à réduire la présence de la voiture individuelle, les habitants veulent renforcer la sécurité sur les routes et souhaitent le réaménagement et l'entretien de plusieurs routes comme l'avenue du Capitaine Anjot ou la RD1508.

Pour pallier la réduction de la voiture, les participants souhaitent le développement d'autres modes de transports à savoir les transports en commun et les modes doux.

Au sujet des transports en commun, il ressort des différentes contributions une insatisfaction des habitants du service proposé à l'heure actuelle. Ces derniers souhaitent des transports en commun plus efficaces c'est-à-dire plus fréquents et desservant également les communes les plus rurales. Ils citent notamment l'insertion d'arrêts dans les secteurs à haute valeur paysagère et une fréquence plus importante des bus le week-end. Plusieurs contributions suggèrent la mise en place de nouvelles liaisons, notamment Est-Ouest et des petits villages aux zones commerciales et vers le centre-ville d'Annecy. D'autres demandent l'insertion d'un tramway et la mise en place d'une navette gratuite en centre-ville, mais également de navettes pour rejoindre les différentes stations en montagne. L'insertion d'une ligne de BHNS jusque Sevrier est également proposée, tout comme la mise en place de bateaux-navettes électriques pour rejoindre les différentes communes autour du lac. Enfin, une contribution demande la mise en place d'un téléphérique au-dessus de la voirie verte à Annecy car c'est un moyen de transport à faible impact écologique et à intérêt touristique. Ces différentes contributions sont motivées par le fait de réduire le trafic automobile. Les participants demandent que la tarification du réseau de transport en commun soit revue à la baisse pour encourager davantage les citoyens à privilégier leur usage par rapport à celui de leur voiture.

En parallèle d'une nouvelle offre de transports en commun, plusieurs participants souhaitent le développement des pistes cyclables sécurisées en ville pour rejoindre équipements, services, quartiers résidentiels, mais également pour rejoindre des lieux plus éloignés (villages, sites naturels, montagnes, etc.). Ces contributions sont souvent complétées par une demande d'aménagements cyclables comme du stationnement, des locations vélos ou encore la mise à disposition de vélos électriques.

#### FOCUS

- 10% des participants ayant déposé une contribution sur le thème de la mobilité et des déplacements sur la carte collaborative jugent que les transports publics sont à améliorer.
- 35% des participants ayant déposé une contribution sur le thème de la mobilité et des déplacements dans les registres et les avis libres jugent que les voies cyclables sont à améliorer.
- 35% des participants ayant déposé une contribution sur le thème de la mobilité et des déplacements dans les registres et les avis libres évoquent la réduction de l'automobile.

### 2.2.2 UNE FORTE VOLONTE DE DEVELOPPER ET DE SECURISER LES LIAISONS CYCLABLES ET LES CHEMINEMENTS PIETONS

La volonté de réduire la place de la voiture individuelle va de pair avec une volonté de la part des participants de voir se mettre en place des cheminements pour les modes doux, à savoir les cyclistes et les piétons.

Les trottoirs apparaissent dans le questionnaire comme un des endroits que les habitants de l'agglomération aiment fréquenter. Cependant, de nombreuses contributions dans le questionnaire mais aussi dans les registres demandent l'amélioration de ces cheminements urbains par leur élargissement pour permettre aux personnes à mobilité réduite de les emprunter, également pour le passage des poussettes mais aussi pour apporter de la sécurité. Ce dernier point concerne particulièrement le parc du Fier et la promenade du Thiou. Ces cheminements doivent faciliter les accès à différents lieux. Sont principalement cités les commerces, les services (lycées, écoles, etc.), les zones d'activités (zones commerciales, zone d'activités de Vovray), et les espaces verts (les cheminements en bordure de cours d'eau, les voies vertes, les balades, etc.). En plus de ces aménagements, quelques contributions font part d'une volonté de rendre le centre d'Annecy piéton.

Les participants jugent également essentiel l'aménagement de cheminements cyclables sécurisés et couvrant l'entièreté du territoire de la communauté d'agglomération. Beaucoup souhaitent que les pistes cyclables puissent permettre de relier les différentes communes entre elles, par exemple aller de Pringy à Épagny-Metz-Tessy. De même, plusieurs contributions demandent des cheminements cyclables allant vers les sites naturels (forêts, campagnes, montagnes). Enfin, les habitants souhaitent l'amélioration des itinéraires cyclables au centre d'Annecy, par exemple pour aller de la place des Romains au boulevard du Fier. Pour insérer ces pistes, des participants demandent le réaménagement d'ouvrages existants comme le pont des Halles.

#### FOCUS

- 26% des participants ayant déposé une contribution sur le thème de la mobilité et des déplacements sur la carte collaborative jugent que les voies cyclables sont à améliorer.
- 13% des participants ayant déposé une contribution sur le thème de la mobilité et des déplacements sur la carte collaborative jugent que les cheminements piétons sont à améliorer.
- 4% des répondants au questionnaire citent les itinéraires vélos parmi les équipements touristiques à proximité.

### 2.2.3 LA LOCALISATION DES EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT POUR FAVORISER L'INTERMODALITE ET ACCEDER AUX LIEUX TOURISTIQUES

Les déplacements dans le Grand Annecy supposent l'aménagement de stationnement pour les différents modes de transport.

Au sujet du stationnement voiture existant, les participants le jugent insuffisant aujourd'hui. Ils constatent que ce manque de stationnement entraîne plusieurs problèmes : des nuisances sonores (klaxons), du stationnement sauvage menant à l'insécurité pour les modes actifs, des difficultés de déplacement pour les Personnes à Mobilité Réduite et les personnes âgées, des problèmes de circulation. Beaucoup de participants demandent alors davantage de places de stationnement dans les espaces dédiés (parkings publics et privés). Ils souhaitent que l'offre de stationnement se développe en proportionnalité avec la construction de nouveaux logements et de nouvelles infrastructures. Ils déplorent, notamment à travers le questionnaire, un manque de stationnement pour accéder aux commerces. Également, les participants souhaitent l'aménagement de places de parkings dans les secteurs à haute valeur paysagère pour éviter que le stationnement sauvage ne détériore ces espaces naturels.

Aussi, une grande partie des contributeurs relève la nécessité de développer le stationnement voiture à proximité d'autres moyens de transport pour faciliter et encourager l'intermodalité. Par exemple, des participants demandent l'aménagement de stationnements voitures (parkings relais par exemple) et vélos près des gares SNCF, à proximité d'arrêts de bus, près de bornes vélos en libre-service.

Certains participants remarquent qu'il est important de développer les parkings vélos dans les nouveaux logements.

#### FOCUS

- 50% des participants ayant déposé une contribution sur le thème de la mobilité et des déplacements dans la catégorie « à préserver » sur la carte collaborative mentionnent le stationnement.
- 17% des participants ayant déposé une contribution sur le thème de la mobilité et des déplacements dans la catégorie « à améliorer » sur la carte collaborative mentionnent le stationnement.
- 17% des participants ayant déposé une contribution sur le thème de la mobilité et des déplacements dans les registres évoquent le stationnement (automobile et vélos).

#### 2.2.4 DES NUISANCES SONORES LOCALISEES A DIFFERENTS ENDROITS DU TERRITOIRE

Le souhait des participants de voir l'usage de la voiture individuelle se réduire au profit des mobilités douces et des transports en commun tient du fait de nuisances sonores relevées sur l'ensemble du territoire par les habitants. En effet, à travers les registres et la carte collaborative, certains citent l'A41, l'échangeur Gillon sur la RD3508. Cependant, les voitures ne sont pas les seules à causer du bruit à l'échelle de la communauté d'agglomération. Des habitants citent également les motards itinérants sur les différents cols comme celui de Forclaz, les bateaux motorisés sur le lac, l'aérodrome.

Des contributions, données lors des ateliers et à travers les différents moyens d'expression, contiennent des propositions pour atténuer ces nuisances. Certaines suggèrent l'aménagement de murs anti-bruit le long des routes. D'autres s'opposent à la mise à 2x2 voies de la RD3508.

#### FOCUS

- 10% des participants ayant déposé une contribution sur le thème de la mobilité et des déplacements dans la catégorie « à améliorer » sur la carte collaborative mentionnent les nuisances sonores.

## 2.3 Un besoin de se rapprocher de ses lieux de vie du quotidien

Très lié à la thématique de la mobilité, celle de la proximité. Les participants sont demandeurs à travers leurs contributions de voir se rapprocher d'eux commerces, services, espaces communs de vie et espaces verts.

#### 2.3.1 CONSOMMER PLUS PRES DE CHEZ SOI : CIRCUITS-COURTS, COMMERCES ET AGRICULTURE DE PROXIMITE

On retrouve parmi tous les différents moyens de contribution (registres, questionnaires, ateliers, carte collaborative, réunions publiques) le souhait des participants de pouvoir consommer au plus près de chez eux, et de pouvoir consommer local. Ces deux demandes sont très liées selon les citoyens. Ils demandent, tout d'abord, le développement de l'agriculture de proximité. Des zones de Talloires-Montmin et d'Épagny-Metz-Tessy, le secteur du Crêt de la Varpe, du Champ Poulet et Platton sont cités. A ce développement de l'agriculture de proximité doit s'ajouter la mise en réseaux des différents lieux de production, selon les participants, afin de proposer une production variée.

Pour encourager cette agriculture de proximité, les habitants du Grand Annecy souhaitent que des lieux de vente pour la production locale se développent. Ils citent notamment la mise en place de marchés et de magasins de producteurs en centre-ville d'Annecy mais également dans des zones plus reculées, à travers le questionnaire. Certaines contributions proposent la mise à disposition de rez-de-chaussée vacants pour ces producteurs tout comme l'ouverture de plusieurs locaux associatifs pour que les producteurs locaux puissent y réaliser leurs ventes.

Cette thématique de la proximité ne concerne pas uniquement la production. Les participants ont à cœur de pouvoir trouver toute sorte de commerces essentiels près de leur lieu de vie. Plusieurs contributions plaident pour la mise en place de « la ville des 15 minutes » où chacun peut trouver ce dont il a besoin à 15 minutes à pieds de chez lui. Pour cela, il est jugé important de voir s'installer davantage de petits commerces dans les zones rurales, et pas seulement des commerces alimentaires.

Beaucoup de participants soulignent le manque de commerces non-alimentaires en campagne, ce qui les pousse à se déplacer en voiture pour accéder à d'autres types de produits. En complément, quelques participants demandent que soit développés les services de livraison et que des commerces soient installés au rez-de-chaussée des nouvelles constructions.

#### FOCUS

- 23% des répondants au questionnaire disent faire leurs courses à proximité de leur logement.
- 16% des répondants au questionnaire disent faire leurs courses chez les producteurs.
- 97% des répondants au questionnaire souhaitent que leur lieu de course change. Parmi les raisons citées, la desserte des commerces et le développement des circuits courts reviennent régulièrement.
- 9% des participants ayant déposé une contribution sur le thème des espaces publics et des équipements dans la catégorie « à améliorer » sur la carte collaborative mentionnent la proximité.

#### 2.3.2 AUGMENTER LE NOMBRE D'ESPACES VERTS A PROXIMITE DES LIEUX DE VIE, FAVORISER LA VEGETALISATION DES ESPACES PUBLICS

Le territoire du Grand Annecy reste très rural et dispose de nombreux espaces verts naturels. Cependant, ces zones sont éloignées des centres urbains et les participants souhaiteraient trouver à proximité de leurs habitations davantage d'espaces verts. Cette demande est motivée par la volonté de réduire les îlots de chaleur en ville et de créer davantage d'espaces de rencontres.

Les participants soulignent l'importance de conserver les espaces verts urbains existants comme le parc de la ludothèque, les espaces verts de l'ancienne commune de Seynod, les jardins de la rue Jean Baud. Ils demandent également que soient améliorés les espaces verts existants comme le jardin botanique de Chavoire, et qu'ils soient accessibles (ouverture du jardin du manoir de Novel).

En complément de l'entretien des espaces verts, plusieurs contributions sur la carte collaborative relaient l'envie de voir se créer d'autres espaces publics végétalisés. Par exemple, il est demandé de réaménager le site du commissariat rue des Marquisats en parc, de créer un parc forestier sur le site de l'aérodrome

d'Épagny-Metz-Tessy, d'insérer de la végétalisation sur la place des Romains, de planter des arbres fruitiers dans les rues de Saint-Jorioz, de créer des zones d'ombres en ville et de végétaliser les cœurs d'îlots.

#### FOCUS

- 69% des répondants au questionnaire aimeraient que leurs espaces de détente et de loisirs au quotidien évoluent. Une partie d'entre eux souhaiterait une augmentation du nombre d'espaces verts à proximité des lieux de vie
- 6% des participants ayant déposé une contribution sur le thème de la nature et du paysage dans la catégorie « à préserver » sur la carte collaborative mentionnent les espaces verts urbains.

### 2.3.3 PRESERVER ET ENCOURAGER LE DYNAMISME DES CENTRES-BOURGS

Les participants à la concertation dressent un constat : il y a une répartition inégale sur le territoire et une saturation des zones commerciales. Cela a pour conséquence une augmentation des trajets en voiture et un affaiblissement des centres-bourgs.

En solution à ce problème, plusieurs participants à travers les ateliers, les registres, le questionnaire et la carte collaborative proposent de créer des centralités sur l'ensemble du territoire et pas uniquement dans le centre-ville d'Annecy. Ces centralités pourraient alors regrouper services et commerces comme des crèches, des commerces de bouche et de première nécessité, des cabinets médicaux... Les participants souhaitent également une bonne accessibilité à ces centres-bourgs à pieds, en vélos et en transport en commun. Ils ajoutent que la voiture reste tout de même un moyen de se déplacer et souhaitent la mise en place d'un système de fonctionnement adapté pour pouvoir accéder aux différents commerces.

La dynamisation des centre-bourgs passe également, selon les habitants du Grand Annecy, par une offre en animation et lieux de rencontres. Ainsi, certaines contributions, notamment dans les registres et la carte collaborative, font la demande de l'installation de terrasses, d'animations dans les différentes communes pour donner envie aux habitants de se retrouver sans éprouver le besoin de se rendre à Annecy. Les participants proposent également l'utilisation de différents lieux identifiés par tous tels que les écoles pour accueillir diverses animations. Enfin, certains souhaitent l'aménagement de différents lieux de coworking dans les plus petites communes pour faciliter les rencontres et limiter les déplacements en voiture dans les plus grands centres urbains.

#### FOCUS

- 9% des participants ayant déposé une contribution sur le thème des espaces publics et des équipements dans la catégorie « à améliorer » sur la carte collaborative mentionnent les lieux culturels.
- 4% des participants ayant déposé une contribution sur le thème des espaces publics et des équipements dans la catégorie « à améliorer » sur la carte collaborative mentionnent l'animation des centres-bourgs.

### 2.3.4 DEVELOPPER LES LIEUX DE RASSEMBLEMENT, DE CULTURE ET DE PRATIQUE DU SPORT

Les différentes contributions au sujet du PLUi montrent la volonté des habitants de voir se développer davantage de lieux de rencontres sur l'ensemble de la communauté d'agglomération. Les participants souhaitent que ces différents espaces puissent accueillir différentes activités dans le but de créer un territoire inclusif.

Tout d'abord, les participants souhaitent le développement des activités sportives et des lieux pour les pratiquer. À travers le questionnaire notamment, ils rappellent des lieux où certains parmi eux pratiquent déjà comme Semnoz ou la montagne d'Age, et souhaitent qu'ils soient préservés. Plusieurs participants soulignent par contre des endroits à améliorer pour la pratique des activités sportives comme la via ferrata du Taillefer et les terrains de football d'Annecy à rendre plus accessibles. Afin de développer la pratique des activités sportives, des habitants proposent l'aménagement de nouveaux équipements le long du Fier par exemple.

Les habitants du Grand Annecy sont aussi demandeurs de nouveaux espaces publics aménagés. Ils souhaitent la préservation des lieux existants comme les aires de pique-nique et les observatoires que l'on retrouve à proximité des sites naturels. Ils citent également les bords du lac, la place des Romains. Les participants demandent également l'aménagement de nouveaux espaces publics sur le terrain de l'aérodrome par exemple, mais aussi en cœur de quartier et souhaitent que cela soit intégré aux nouvelles constructions.

Également, les habitants suggèrent la mise en valeur et la création d'espaces culturels. Ils souhaitent que soient préservés les espaces existants comme l'ensemble des Marquisats, les églises et l'architecture religieuse en général. Ils soulignent l'importance d'améliorer certains de ces lieux comme le manoir de Novel et l'ouvrir aux visiteurs. Enfin, les différentes contributions témoignent d'une volonté de voir s'ouvrir davantage de lieux culturels dont l'aménagement d'un musée sur le site de Chavoire.

#### FOCUS

- 9% des participants ayant déposé une contribution sur le thème des espaces publics et des équipements dans la catégorie « à améliorer » sur la carte collaborative mentionnent les lieux culturels.
- 5% des répondants au questionnaire citent les salles de sport comme espaces de détente et de loisir au quotidien.

## 2.4 La préservation du caractère rural de certaines communes contre la crainte d'une sur-urbanisation des campagnes et des zones agricoles

### 2.4.1 LA PROTECTION DES ZONES AGRICOLES

Le territoire du Grand Annecy est apprécié, entre autres, pour ses paysages agricoles. Les participants ont bien souligné l'importance de préserver ses paysages et donc de préserver les terrains des agriculteurs. Les habitants relèvent une urbanisation du territoire et souhaitent, lors des ateliers, que soient protégés les terres agricoles dans le PLUi par exemple en mettant en place une coordination entre ce document et le Plan Alimentaire Territorial (PAT) pour trouver un équilibre entre agriculture et urbanisme. Ils proposent également la classification des terres agricoles en Zones Agricoles Protégées. Enfin, ils veulent

que le PLUi empêchent l'étalement urbain, notamment sur les zones agricoles et naturelles et l'expriment à travers les registres et le questionnaire principalement.

Pour une majorité des participants, cette protection des terres agricoles doit s'accompagner de la mise en place d'une agriculture respectueuse de son environnement. Selon les questionnaires complétés, plusieurs souhaitent que se développe l'agriculture biologique sur le territoire. Les participants lors des ateliers demandent donc qu'un travail soit réalisé avec les agriculteurs sur la transition agricole afin d'identifier les besoins et solutions pour mettre en place cette transition (accompagnement technique et financier). De plus, les participants proposent d'identifier les espaces où il est plus pertinent de développer certaines filières comme du maraichage ou de l'élevage pour préserver les filières d'excellence et les insérer au mieux dans le territoire.

Enfin, les participants veulent que les circuits-courts soient favorisés et le disent à travers le questionnaire et la carte collaborative. Pour cela, ils demandent que les producteurs locaux soient valorisés en facilitant les synergies avec les grandes surfaces. En lien avec ce qui est développé dans la partie 3.3.1, les exploitants locaux pourraient disposer de locaux dans les centre-bourgs pour permettre aux habitants de consommer local.

#### FOCUS

- 13% des répondants au questionnaire citent le patrimoine agricole comme éléments de patrimoine le plus représentatif du territoire.
- 22% des participants ayant déposé une contribution sur le thème de la nature et du paysage dans la catégorie « à préserver » sur la carte collaborative mentionnent l'agriculture.
- 30% des participants ayant déposé une contribution sur le thème de la nature et du paysage dans la catégorie « à améliorer » sur la carte collaborative mentionnent l'agriculture de proximité.

#### 2.4.2 LA CRAINTE D'UNE URBANISATION NON MAITRISEE

La protection des terres agricoles souhaitée par les habitants du Grand Annecy est liée au constat d'une urbanisation importante du territoire qui leur fait craindre qu'elle ne soit pas maîtrisée. Les participants à la concertation à travers leurs contributions ont fait remonter le souhait que les nouvelles constructions soient encadrées. Ils souhaitent que soient protégées les zones agricoles et naturelles, c'est-à-dire que l'étalement urbain ne viennent pas détruire ces deux types de zones et le mentionnent à travers les différents moyens de contributions.

Beaucoup de participants remarquent les différents impacts de la densification sur le territoire et sur leur cadre de vie : sur-fréquentation et mise en danger de certains lieux, augmentation des prix du foncier, pollution, nuisances sonores, manque de services. Ils souhaitent que le PLUi puissent contrôler et limiter le nombre de nouvelles constructions sur l'ensemble du territoire pour limiter ces nuisances. Certains participants souhaitent que soit privilégiée la construction de logements collectifs pour limiter l'impact foncier. Cependant, d'autres contributions balancent en faveur de constructions en harmonie avec le bâti existant et donc avec une hauteur limitée. On retrouve alors des demandes lors des ateliers pour que les communes gardent un droit de préemption pour limiter les permis de construire, la spéculation foncière, les logements Airbnb, les résidences secondaires et puissent réhabiliter des constructions existantes. Certains ajoutent la nécessité d'implanter des espaces verts dans chaque nouveau projet urbain pour limiter les îlots de chaleur.

On note également une demande des participants de maîtriser l'installation de nouvelles entreprises, notamment à travers la carte collaborative. Pour cela, ils proposent lors des ateliers de faire un diagnostic

du poids économique et de la structuration de l'industrie sur le Grand Annecy pour anticiper les besoins et les activités futures. Ainsi, les besoins de chaque profession peuvent être étudiés pour une meilleure répartition sur le territoire et une diversification du bassin industriel sur l'ensemble du territoire. Les participants soulignent l'importance de densifier en priorité les zones péri-urbaines tout en évitant la consommation d'espaces agricoles et l'artificialisation des sols.

Les participants demandent donc qu'il y ait plus de transparence sur les projets d'urbanisme et qu'une vision à long terme se mette en place pour un développement contrôlé du territoire aussi bien sur le volet démographique qu'économique. Ils souhaitent également une meilleure coordination entre les différents documents d'urbanisme (SCoT, PLUi) et la mise en place d'une collaboration entre le public et le privé pour mieux penser les opérations sur les zones d'aménagement.

#### FOCUS

- 90% des participants ayant déposé une contribution sur le thème de l'Habitat et de l'architecture dans la catégorie « à améliorer » sur la carte collaborative mentionnent la maîtrise de l'urbanisation.
- 16% des avis des registres évoquent des sujets liés à l'Habitat et l'architecture et une grande majorité concerne l'étalement urbain et l'urbanisation massive.

#### 2.4.3 LA PRESERVATION DU PATRIMOINE

Les habitants du Grand Annecy notent que leur territoire détient un patrimoine riche, en grande partie à travers le questionnaire. Ils souhaitent que le PLUi puissent le préserver et le maintenir. Cela signifie dans un premier temps identifier ce patrimoine. Les participants précisent que le patrimoine du territoire est de plusieurs types : rural, industriel, religieux, historique, architectural, culturel. Différents lieux sont alors cités par les participants comme à conserver : la ferme de la Tour, les villages de Talloires-Montmin, Menthon-Saint-Bernard, les hameaux du Bosson et de Frontenex, l'abbaye de Talloires-Montmin, le château de Menthon-Saint-Bernard, les églises.

Les participants pointent du doigt une densification urbaine forte qui met en péril l'identité architecturale et rurale du paysage. Ils souhaitent que soient recensés les anciens bâtiments pour mieux les valoriser et les intégrer dans les documents d'urbanisme pour renforcer leur protection. Ils veulent également que les nouvelles constructions soient limitées et respectent les spécificités des villages et paysages.

#### FOCUS

- 14% des répondants au questionnaire estiment que l'identité des villes et des villages est un élément caractéristique de la qualité des paysages du Grand Annecy.
- 30% des répondants au questionnaire estiment que le centre historique d'Annecy est l'élément de patrimoine bâti le plus représentatif du territoire du Grand Annecy.
- 17% des répondants au questionnaire estiment que le patrimoine de la vie rurale d'antan est l'élément de patrimoine bâti le plus représentatif du territoire du Grand Annecy.

# 3

---

## **PRESENTATION DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET DES ENJEUX**

Le diagnostic territorial et les enjeux qui en sont ressortis ont été présentés lors de 5 soirées-débats organisées sur l'ensemble du territoire en mars 2023 :

- Mardi 1er mars, 19h-21h, Le Pôle d'Alby-sur-Chéran
- Mercredi 2 mars, 19h-21h, Espace animation de Groisy
- Mardi 8 mars, 19h-21h, Auditorium L'Esty de Chavanod
- Jeudi 10 mars, 19h-21h, Salle Charles Polliand à Duingt
- Mardi 15 mars, 19h-21h, Le Météore à Meythet

En présence de Frédérique Lardet, Présidente du Grand Annecy, et de Christian Anselme, Vice-président à l'aménagement des territoires et la préservation des espaces naturels, ces soirées ont permis de :

- Rappeler l'ambition et les étapes d'élaboration du PLUi-HMB ;
- Faire un retour sur la concertation menée dans le cadre de l'élaboration du diagnostic territorial ;
- Partager les enseignements du diagnostic réalisé
- Présenter les 13 enjeux identifiés par les élus du Grand Annecy
- Echanger sur ces enseignements et ces enjeux

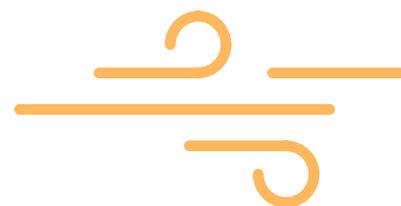
Le dispositif de mobilisation mis en place pour ces réunions publiques était le suivant :

- *Annonce sur le site et dans le magazine du Grand Annecy*
- *Communiqué de presse*
- *Insertions dans la presse locale*
- *Affiches et flyers*
- *Banderoles*
- *Kit de communication pour les mairies*

Le support de présentation de la réunion publique sur le diagnostic territorial est disponible ici : <https://www.grandannecy-plui.fr/pages/la-mediatheque>



# BILAN DE LA **CONCERTATION PUBLIQUE**



## **PARTIE 2 : PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)**

**Phase de recueil des avis :  
du 29 novembre 2022 au 29 janvier 2023**



# SOMMAIRE

## **1 PRESENTATION DU DISPOSITIF DE CONTRIBUTION..... 4**

---

### **1.1 Le dispositif d'information .....5**

1.1.1	LE VADEMECUM .....	5
1.1.2	LE GUIDE DES REGLES DU JEU .....	5
1.1.3	L'INFORMATION SUR LE SITE DU GRAND ANNECY .....	5
1.1.4	LA PLATEFORME EN LIGNE DEDIEE AU PLUI-HMB .....	6
1.1.5	UNE NOUVELLE VIDEO MOTION-DESIGN .....	6
1.1.6	LES ATICLES DANS LE MAGAZINE DU GRAND ANNECY .....	7

### **1.2 L'annonce de la concertation .....8**

1.2.1	LE COMMUNIQUE DE PRESSE .....	8
1.2.2	LES INSERTIONS PRESSE .....	8
1.2.3	L'INFORMATION AUX COMMUNES .....	10
1.2.4	LES ACTUALITES SUR SITES INTERNET, RESEAUX SOCIAUX ET NEWSLETTERS .....	11
1.2.5	LES AFFICHES ET FLYERS .....	13
1.2.6	LES EMAILING .....	15
1.2.7	LES INVITATIONS AUX ATELIERS DEDIES AUX ACTEURS DU TERRITOIRE .....	16
1.2.8	LA MOBILISATION POUR L'ATELIER DEDIE AUX JEUNES DU TERRITOIRE .....	17

### **1.3 Le dispositif de contribution.....17**

1.3.1	EN MAIRIES ET AU SIEGE DU GRAND ANNECY .....	17
1.3.2	EN LIGNE, SUR LA PLATEFORME DEDIEE WWW.GRANDANNECY-PLUI.FR.....	19

### **1.4 Les rencontres .....19**

1.4.1	LES SOIREES-DEBAT .....	19
1.4.2	LES ATELIERS THEMATIQUES DEDIES AUX ACTEURS DU TERRITOIRE .....	21
1.4.3	L'ATELIER DEDIE AUX LYCEENS ET AUX ETUDIANTS.....	21

## **1 BILAN QUANTITATIF DE LA PARTICIPATION ..... 23**

---

### **2.1 Bilan par outils de participation .....24**

### **2.2 Bilan par entité territoriale .....24**

### **2.3 Bilan par profil.....26**

### **3 ANALYSE THEMATIQUE DES CONTRIBUTIONS ..... 28**

---

<b>3.1</b>	<b>Analyse thématique « Environnement ».....</b>	<b>29</b>
3.1.1	PROTEGER LES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES.....	29
3.1.2	PRESERVER LES PAYSAGES, L'ARCHITECTURE ET LE PATRIMOINE DU TERRITOIRE.....	31
3.1.3	VALORISER LES RESSOURCES LOCALES POUR MIEUX CONSTRUIRE, REHABILITER ET PRODUIRE.....	32
<b>3.1</b>	<b>Analyse thématique « Aménagements et mobilités » .....</b>	<b>33</b>
3.1.1	DEFINIR UN NIVEAU DE DEVELOPPEMENT ACCEPTABLE POUR LA POPULATION ET SOUTENABLE POUR LE TERRITOIRE.....	33
3.1.2	OPTIMISER L'ORGANISATION DES VILLES ET DES VILLAGES ET FAVORISER LES SERVICES DE PROXIMITE .....	34
3.1.3	DEVELOPPER LES MOBILITES DURABLES .....	35
<b>3.2</b>	<b>Analyse thématique « Habitat » .....</b>	<b>37</b>
3.2.1	PRODUIRE DES LOGEMENTS ABORDABLES POUR LES HABITANTS DU TERRITOIRE .....	37
3.2.2	CONSTRUIRE AUX BONS ENDROITS, EN FAVORISANT LA MAITRISE PUBLIQUE DES TERRAINS.....	38
3.2.3	AMENAGER ET CONSTRUIRE AVEC DES EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES FORTES ...	39
<b>3.3</b>	<b>Analyse thématique « Développement économique et agriculture ».....</b>	<b>40</b>
3.3.1	REPENSER L'ACCUEIL DES ENTREPRISES ET LES PARCS D'ACTIVITES ECONOMIQUES....	40
3.3.2	DIVERSIFIER L'AGRICULTURE TOUT EN MAINTENANT LES FILIERES EXISTANTES .....	41
3.3.3	PROMOUVOIR UN TOURISME ET DES LOISIRS PLUS DURABLES .....	42
3.3.4	DEVELOPPER UNE OFFRE COMMERCIALE ADAPTEE A L'EVOLUTION DES MODES DE CONSOMMATION.....	43

### **4 SYNTHESE ET ENSEIGNEMENTS ..... 45**

---

<b>4.1</b>	<b>Enseignements .....</b>	<b>49</b>
------------	----------------------------	-----------

### **5 PRESENTATION DU PADD ..... 50**

---

<b>5.1</b>	<b>Présentation du PADD dans les conseils municipaux .....</b>	<b>51</b>
<b>5.2</b>	<b>Des soirées-débats organisées sur tout le territoire .....</b>	<b>51</b>
5.2.1	5 SOIREES-DEBATS POUR ECHANGER AVEC LES HABITANTS DU GRAND ANNECY .....	51
5.2.2	LE DISPOSITIF DE MOBILISATION .....	52
<b>5.3</b>	<b>Une exposition dans les 5 entités territoriales .....</b>	<b>57</b>

- 5.4 PADD : un document consultable sur tout le territoire ..... Erreur ! Signet non défini.**
- 5.5 Une présentation à la biennale du climat.....59**

# 1

---

## PRESENTATION DU DISPOSITIF DE CONTRIBUTION

## 1.1 Le dispositif d'information

### 1.1.1 LE VADEMECUM

L'élaboration d'un PLU intercommunal est un processus inédit à l'échelle du territoire du Grand Anancy. De plus, pour davantage de cohérence et d'efficacité, l'agglomération a fait le choix d'un PLUi Habitat Mobilités Bioclimatique, plus ambitieux qu'un simple PLUi.

Pour une bonne compréhension de ce que la mise en place de ce document suppose et pour connaître les différentes étapes de son élaboration, le Grand Anancy a créé un document à destination des 680 élus du territoire appelé « Aide-Mémoire ». Ce document s'organise en 7 parties correspondant à 7 questions clés (Quoi ? Pourquoi ? Où ? Comment ? Quand ? Qui ? Et après ?) pour revenir sur les caractéristiques principales d'un tel projet.



### 1.1.2 LE GUIDE DES REGLES DU JEU

Pour informer les habitants du Grand Anancy de l'élaboration du PLUi Habitat Mobilités Bioclimatique, ainsi que de la tenue de la concertation, un document appelé « Guide des Règles du Jeu » est à leur disposition dans chaque mairie de l'agglomération, au siège du Grand Anancy, dans les relais territoriaux et sur la plateforme en ligne du projet, et ce de façon continue jusqu'à l'arrêt du projet.

Organisé en 3 parties, le guide des règles du jeu définit le PLUi Habitat Mobilités Bioclimatique, revient sur les différentes étapes de son élaboration, et explique comment chaque citoyen peut prendre part à sa construction en partageant les modalités de concertation.

### 1.1.3 L'INFORMATION SUR LE SITE DU GRAND ANANCY

Une bannière sur la page d'accueil et une page de la rubrique Aménagement du territoire informent de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal Habitat Mobilités Bioclimatique du Grand Anancy.



#### 1.1.4 LA PLATEFORME EN LIGNE DEDIEE AU PLUI-HMB

Pour faciliter l'information et les contributions des habitants, le Grand Anancy a mis en place une plateforme en ligne dédiée à la concertation sur le PLUi-HMB accessible au lien suivant : [www.grandannecy-plui.fr](http://www.grandannecy-plui.fr)

Sur cette plateforme, les citoyens ont à disposition des moyens de s'informer via différents onglets :

- Qu'est-ce que le PLUi ?
- Les grandes étapes d'élaboration
- Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD)
- Le calendrier
- La démarche de concertation
- Les acteurs impliqués
- La médiathèque (cet onglet rassemble les documents relatifs à l'élaboration du PLUi comme les délibérations du Grand Anancy sur le PLUi, les documents de concertation, les supports de présentation et les comptes-rendus des rencontres, les publications)
- Les actualités du projet

La plateforme donne aussi la possibilité de contribuer à travers « le registre en ligne », ouvert pendant toute la durée d'élaboration du PLUi-HMB. Enfin, la plateforme propose également une page « agenda de la concertation » où sont visibles l'ensemble des rencontres passées et à venir.

The screenshot shows the website interface for the PLUi Habitat Mobilités Bioclimatique du Grand Anancy. At the top, there is a header with the title 'PLUI HABITAT MOBILITÉS BIOCLIMATIQUE DU GRAND ANANCY' and a 'Grand Anancy' logo. Below the header, there is a navigation bar with three main sections: 'S'abonner 67', 'S'informer' (with a magnifying glass icon), 'Participer' (with a pencil icon), and 'Se connecter' (with a person icon). The main content area is divided into two columns. The left column features a welcome message: 'Bienvenue sur la plateforme de concertation dédiée à l'élaboration du PLUi-HMB du Grand Anancy !' followed by text about the Grand Anancy's plan and the consultation process. The right column features a section titled 'L'article du mois' with a star icon, highlighting an article about the PADD: 'PADD : RETOUR SUR LA CONCERTATION'. Below the article title is a photograph of people in a meeting and a link to 'Lire la suite'.

#### 1.1.5 UNE NOUVELLE VIDEO MOTION-DESIGN

Après la première vidéo réalisée en 2021, qui expliquait ce qu'est un PLUi Habitat Mobilités Bioclimatique, ses objectifs et son processus d'élaboration, une nouvelle vidéo motion design a été réalisée pour expliquer ce qu'est un Projet d'aménagement et de développement durable et pour inciter la population à participer à la concertation.

En 3 minutes, [la vidéo](#) rappelle le contexte, explique les objectifs d'un PADD, présente les 13 défis à relever pour participer à la transition écologique du territoire (fixés par les élus) et incite à donner son avis sur

ces enjeux en présentant les différentes modalités de participation. La vidéo est hébergée sur la chaîne YouTube du Grand Anancy et sur la plateforme de la concertation. Elle a été partagée aux mairies et diffusée sur la page Facebook du Grand Anancy.



### 1.1.6 LES ARTICLES DANS LE MAGAZINE DU GRAND ANANCY

Des articles sur les PLUi-HMB et la concertation sont régulièrement publiés dans le magazine du Grand Anancy.

Un dossier de 4 pages sur le PLUi-HMB a été publié en mai 2022 et un article sur la concertation du PADD a été publié en janvier 2023. Le magazine du Grand Anancy est tiré à 113 000 exemplaires.



## 1.2 L’annonce de la concertation

### 1.2.1 LE COMMUNIQUE DE PRESSE

Pour tenir informé les habitants du Grand Anancy de l’ouverture d’une nouvelle étape de concertation, le Grand Anancy a publié un communiqué de presse le 23 novembre 2022. Ce communiqué diffusé aux médias locaux par le service presse du Grand Anancy présentait des 13 défis soumis à la concertation et annonçait les différentes modalités de participation. Il a été une nouvelle fois adressé aux journalistes le 13 janvier 2023.



#### Communiqué

Anancy, le 23 novembre 2022

#### Les Grand Ananciens invités à donner leur avis sur le Projet d’aménagement et de développement durables du PLUi HMB<sup>1</sup>

La construction du Plan local d’urbanisme Intercommunal (PLUi) Habitat Mobilités Bioclimatique du Grand Anancy se poursuit avec une deuxième étape : l’élaboration du Projet d’aménagement et de développement durables (PADD), Habitat, mobilité, environnement, agriculture, économie... Le PADD fixe les grandes orientations du PLUi-HMB en matière d’aménagement. Une étape-clé qui va faire l’objet d’une concertation du 29 novembre au 29 janvier 2023.

#### Une nouvelle étape de dialogue avec les Grand Ananciens

En 2021, une première phase de concertation du public, menée en parallèle des études, avait permis de recueillir les contributions des habitantes et habitants et de faire émerger les différents enjeux pour demain. Ces éléments sont venus nourrir le diagnostic territorial, première étape d’élaboration du PLUi, et le travail collaboratif des élus des 34 communes du territoire. Au printemps 2022, le diagnostic et les 13 grands enjeux qui en découlent avaient été présentés lors de 5 soirées-débats organisées dans différentes communes, au plus près des habitants.

Une deuxième étape de concertation s’engage aujourd’hui sur l’élaboration du Projet d’aménagement et de développement durables (PADD) et sur ces 13 défis à relever : Jusqu’où aller ? Pourquoi ? Comment y parvenir ? Chacun est invité à donner son avis. Une fois finalisés et débattus par les élus, les objectifs du PADD seront traduits dans le plan de zonage et le règlement du PLUi qui fixent les règles d’utilisation des sols.

#### 13 défis pour un territoire apaisé et durable

Il s’agit de dessiner un territoire apaisé et durable pour tous les habitants autour de 13 grands défis pour participer à la transition écologique du Grand Anancy :

#### Une transition au service d’un environnement préservé et valorisé

- Protéger les espaces agricoles et les milieux naturels ;
- Préserver le paysage, le patrimoine et l’architecture du territoire ;
- Valoriser les ressources locales pour mieux construire, réhabiliter et produire.

#### Une transition au service de nouveaux modes d’aménagement et de mobilités

- Définir un niveau de développement acceptable pour la population et soutenable pour le territoire ;
- Optimiser l’organisation des villes et des villages et favoriser les services de proximité ;
- Développer les mobilités durables.

<sup>1</sup> Plan local d’urbanisme Intercommunal Habitat Mobilités Bioclimatique

#### Une transition au service d’un habitat adapté et durable

- Produire des logements abordables pour les habitants du territoire ;
- Construire aux bons endroits, en favorisant la maîtrise publique des terrains ;
- Aménager et construire avec des exigences environnementales fortes.

#### Une transition au service d’un développement économique durable

- Repenser l’accueil des entreprises et les parcs d’activités économiques ;
- Diversifier l’agriculture tout en maintenant les filières existantes ;
- Promouvoir un tourisme et des loisirs plus durables ;
- Développer une offre commerciale adaptée à l’évolution des modes de consommation.

#### Tous concernés !

Le PADD s’intéresse à ce qui fera notre quotidien demain. Que l’on soit habitant, usager ou acteur de ce territoire, chacun est invité à venir s’informer, échanger, donner son avis lors de cette nouvelle étape de concertation qui aura lieu du 29 novembre au 29 janvier prochain.

#### Un dispositif sur mesure

5 soirées-débats ouvertes à tous seront organisées dans différents lieux du territoire :

- Mercredi 30 novembre, 19 h – 21 h 30, salle d’animation à Groisy
- Jeudi 8 décembre, 19 h – 21 h 30, salle Charles Polland à Daingt
- Mercredi 14 décembre, 19 h – 21 h 30, Le Trait d’Union à Epagny Metz-Tessy
- Mercredi 19 janvier, 19 h – 21 h 30, Flampiaux à Alby-sur-Chéran
- Mercredi 25 janvier, 19 h – 21 h 30, Salle Eugène Verdur – Bonlieux à Anancy

En complément, des espaces de contribution seront à disposition du public en ligne ([www.grandanancy-plu.fr](http://www.grandanancy-plu.fr)), dans les mairies, au siège du Grand Anancy et dans les relais territoriaux d’Alby-sur-Chéran et Saint-Jorioz. Il est également possible d’envoyer un avis à [plui@grandanancy.fr](mailto:plui@grandanancy.fr) et par courrier au siège du Grand Anancy (46 avenue des lles - BP 90270 - 74007 Anancy cedex).

Enfin, des ateliers thématiques dédiés rassembleront différents acteurs économiques, associatifs, institutionnels...

Le PLUi du Grand Anancy – top 3 des PLUi bioclimatiques en France  
Après Paris et Strasbourg, les 34 communes de l’Agglomération du Grand Anancy élaborent un PLUi qui prendra en compte les enjeux d’Habitat – en intégrant le Programme local de l’Habitat (PLH) – de Mobilités – en intégrant le Plan de mobilités (PDM) – de biodiversité, de climat et d’énergie – en déclinant notamment les dispositions du Pacte pour le climat. Il s’agit d’un PLUi Habitat Mobilités Bioclimatique qui visera à aménager et développer un territoire respectueux de son environnement et de ses habitants.



### 1.2.2 LES INSERTIONS PRESSE

La concertation sur le PADD a été annoncée dans la presse locale avec plusieurs publications d’une demi-page. Ces insertions presse présentaient les 13 défis soumis à concertation et invitaient à participer aux différentes soirées-débat organisées dans l’agglomération.

# LE GRAND ANNECY ÉLABORE SON PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## ENSEMBLE, FIXONS LE CAP POUR DEMAIN !

### 13 DÉFIS POUR PARTICIPER À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU GRAND ANNECY

- Une transition au service d'un environnement préservé et valorisé**
  - Protéger les espaces agricoles et les milieux naturels
  - Préserver les paysages, l'architecture et le patrimoine du territoire
  - Valoriser les ressources locales pour mieux construire, réhabiliter et produire
- Une transition au service d'un habitat adapté et durable**
  - Produire des logements abordables pour les habitants du territoire
  - Construire aux bons endroits, en favorisant la maîtrise publique des terrains
  - Aménager et construire avec des exigences environnementales fortes
- Une transition au service de nouveaux modes d'aménagement et de mobilités**
  - Définir un niveau de développement acceptable pour la population et soutenable pour le territoire
  - Optimiser l'organisation des villes et des villages et favoriser les services de proximité
  - Développer les mobilités durables
- Une transition au service d'un développement économique durable**
  - Repenser l'accueil des entreprises et les parcs d'activités économiques
  - Diversifier l'agriculture tout en maintenant les filières existantes
  - Promouvoir un tourisme et des loisirs plus durables
  - Développer une offre commerciale adaptée à l'évolution des modes de consommation

**Jusqu'où aller ? Pourquoi ? Comment y parvenir ?**

### 5 SOIRÉES-DÉBATS POUR DONNER VOTRE AVIS

<b>MERCREDI 30 NOVEMBRE</b> 19h-21h30 Salle d'animation GROISY	<b>JEUDI 8 DÉCEMBRE</b> 19h-21h30 Salle Charles Pollard DUNGT	<b>MERCREDI 14 DÉCEMBRE</b> 19h-21h30 Le trait d'union EPAGNY-METZ-TESSY
<b>MERCREDI 18 JANVIER</b> 19h-21h30 Palmapalais ALBY-SUR-CHEVAN	<b>MERCREDI 25 JANVIER</b> 19h-21h30 Salle Eugène Verdun-Bonlieu ANNECY	

**PLUi: Pays de Savoie**  
Le Grand Anney construit son Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) Habitat Mobilités Bioéconomique qui encadrera l'aménagement et le développement du territoire et fixera les règles générales d'utilisation du sol, à l'horizon 2025.

Informez-vous et contribuez en ligne sur [www.grandannecy-plui.fr](http://www.grandannecy-plui.fr)

Des premières parutions ont été faites au lancement de la concertation dans deux journaux :

- L'Essor Savoyard – 24 novembre 2022
- Dauphiné Libéré – 27 novembre 2022



LE GRAND ANNECY ÉLABORE SON PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## ENSEMBLE, FIXONS LE CAP POUR DEMAIN !

13 DÉFIS POUR PARTICIPER À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU GRAND ANNECY

Jusqu'où aller ? Pourquoi ? Comment y parvenir ?

5 SOIRÉES-DÉBATS POUR DONNER VOTRE AVIS

Le Grand Anney construit son Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) Habitat Mobilités Bioéconomique qui encadrera l'aménagement et le développement du territoire et fixera les règles générales d'utilisation du sol, à l'horizon 2025.

Informez-vous et contribuez en ligne sur [www.grandannecy-plui.fr](http://www.grandannecy-plui.fr)

LE GRAND ANNECY ÉLABORE SON PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## ENSEMBLE, FIXONS LE CAP POUR DEMAIN !

13 DÉFIS POUR PARTICIPER À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU GRAND ANNECY

Jusqu'où aller ? Pourquoi ? Comment y parvenir ?

5 SOIRÉES-DÉBATS POUR DONNER VOTRE AVIS

Le Grand Anney construit son Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) Habitat Mobilités Bioéconomique qui encadrera l'aménagement et le développement du territoire et fixera les règles générales d'utilisation du sol, à l'horizon 2025.

Informez-vous et contribuez en ligne sur [www.grandannecy-plui.fr](http://www.grandannecy-plui.fr)

Puis une deuxième parution a été organisée en janvier pour relancer la mobilisation, pour les deux dernières soirées-débat, dans trois journaux :

- Dauphiné Libéré – 15 janvier 2023
- Essor Savoyard – 12 janvier 2023
- Hebdo des Savoie – 12 janvier 2023



### 1.2.3 L'INFORMATION AUX COMMUNES

Le PLUi habitat mobilités bioclimatique se construit avec les citoyens et avec les 34 communes du Grand Anancy. Pour une information complète de ces acteurs, le Grand Anancy a procédé à l'envoi d'un mail d'information aux différentes communes.

Ce mail a permis d'informer et d'associer les mairies aux différentes modalités de concertation et notamment aux rencontres prévues : la tenue de 5 soirées-débat, de 4 ateliers thématiques dédiés aux acteurs du territoire et d'un atelier à destination des lycéens et des étudiants du Grand Anancy.

Un kit de communication était joint à ce mail pour leur permettre de mobiliser dans leurs communes. Le kit web était composé d'une proposition d'actualité pour leur site internet et de publications pour leurs réseaux sociaux, de messages pour leurs panneaux lumineux, de la vidéo de présentation du PADD et des visuels des affiches pour illustrer les informations.

Les mairies ont également reçu l'information à travers « la lettre d'information à destination des communes » de janvier 2023, diffusée le 6 janvier.

Enfin, les 34 communes du territoire ont été contactées par téléphone durant la première quinzaine de janvier, afin de les accompagner dans le relai de la communication afin de mobiliser pour les deux dernières soirées-débats de janvier et pour la diffusion du questionnaire en ligne.



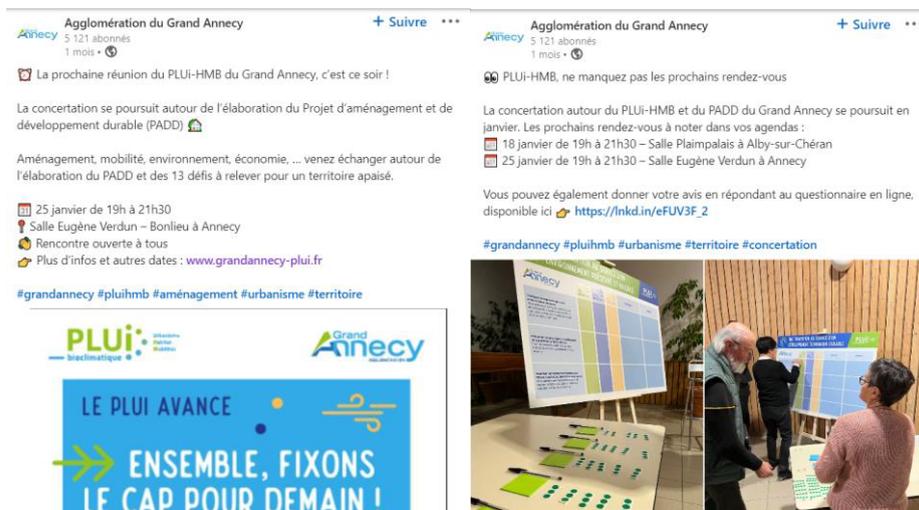
### 1.2.4 LES ACTUALITES SUR SITES INTERNET, RESEAUX SOCIAUX ET NEWSLETTERS

Le lancement de la concertation le 29 novembre 2022, ainsi que les rencontres organisées dans le cadre de la concertation ont fait l’objet d’actualités sur le site du Grand Anney, sa page Facebook et son compte LinkedIn.

Facebook :



LinkedIn :



L'appel à participation a également été relayé dans plusieurs numéros de la lettre d'information du Grand Anancy (newsletter), diffusée à 1874 abonnés : 25 novembre 2022, 14 décembre 2022, 6 janvier 2023, 20 janvier 2023

**Grand Anancy**  
LA LETTRE D'INFO DE VOTRE AGGLO

**Zoom sur le PLUi-HMB**

**LE PLUI AVANCE**

**ENSEMBLE, FIXONS LE CAP POUR DEMAIN !**

5 soirées-débats pour donner votre avis

Après le diagnostic du territoire réalisé en 2021, la construction du PLUi-HMB (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat Mobilité Bioclimatique) s'est poursuivie en 2022 avec une deuxième étape : l'élaboration du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui définit les objectifs stratégiques en termes d'habitat, de mobilité, d'environnement et de développement économique. Le Grand Anancy a fixé 13 défis à relever ([voir ceux-ci en cliquant ici](#)).

**Apportez votre contribution !**  
Le Grand Anancy vous donne la parole pour l'élaboration du PADD et la construction d'un territoire apaisé et durable.

**N'hésitez pas à participer aux prochaines soirées débats :**

- 30 novembre de 19h à 21h30 – Espace d'animation à Grolay
- 8 décembre de 19h à 21h30 – Salle Charles Pottland à Duingt
- 14 décembre de 19h à 21h30- Salle Trait d'union à Epagny-Metz-Tessy
- 18 janvier de 19h à 21h30 – Salle Plaimpals à Alby-sur-Chéran
- 25 janvier de 19h à 21h30 – Salle Eugène Verdun à Anancy

**Où répondre au questionnaire (à partir du 29 novembre) :**

- En ligne : [www.grandanancy-plui.fr](http://www.grandanancy-plui.fr)
- En mairie, au siège du Grand Anancy ou dans les relais territoriaux

Suivre le projet du PLUi-HMB en vidéo

**LE PLUI AVANCE**

**ENSEMBLE, FIXONS LE CAP POUR DEMAIN !**

**Ne manquez pas les prochaines réunions du PLUi-HMB**

Après 2 premières réunions, la concertation se poursuit autour de l'élaboration du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD)

Aménagement, mobilité, environnement, économie, ... venez échanger autour de l'élaboration du PADD et des 13 défis à relever pour un territoire apaisé. A noter dans vos agendas :

- Le 14 décembre de 19h à 21h30- Salle Trait d'union à Epagny-Metz-Tessy
- Le 18 janvier de 19h à 21h30 – Salle Plaimpals à Alby-sur-Chéran
- Le 25 janvier de 19h à 21h30 – Salle Eugène Verdun à Anancy

Plus d'informations

**LE PLUI AVANCE**

**ENSEMBLE, FIXONS LE CAP POUR DEMAIN !**

**PLUi-HMB : donnez votre avis**

La concertation autour du PLUi-HMB (Plan Local d'Urbanisme intercommunal habitat mobilité bioclimatique) se poursuit. Projet essentiel du territoire, il traite de questions telles que le logement, l'environnement, l'agriculture ou encore la mobilité.

Le Grand Anancy compte sur vous pour construire ce projet ! Ne manquez pas les prochains rendez-vous :

**Atelier lycéens et étudiants**  
Mardi 24 janvier à 19h - Ecole Supérieure d'Arts Anancy Alpes (ESAAA)  
52 rue des Marquisats à Anancy

**Réunion d'échanges et d'information sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)**  
Mercredi 25 janvier de 19h à 21h30 - Salle Eugène Verdun à Anancy

Vous ne pouvez pas être présent ? N'hésitez pas à répondre au [questionnaire en ligne disponible ici](#).

Tout savoir sur le PLUi-HMB

**LE PLUI AVANCE**

**ENSEMBLE, FIXONS LE CAP POUR DEMAIN !**

**Le PLUi HMB du Grand Anancy, ça vous regarde !**

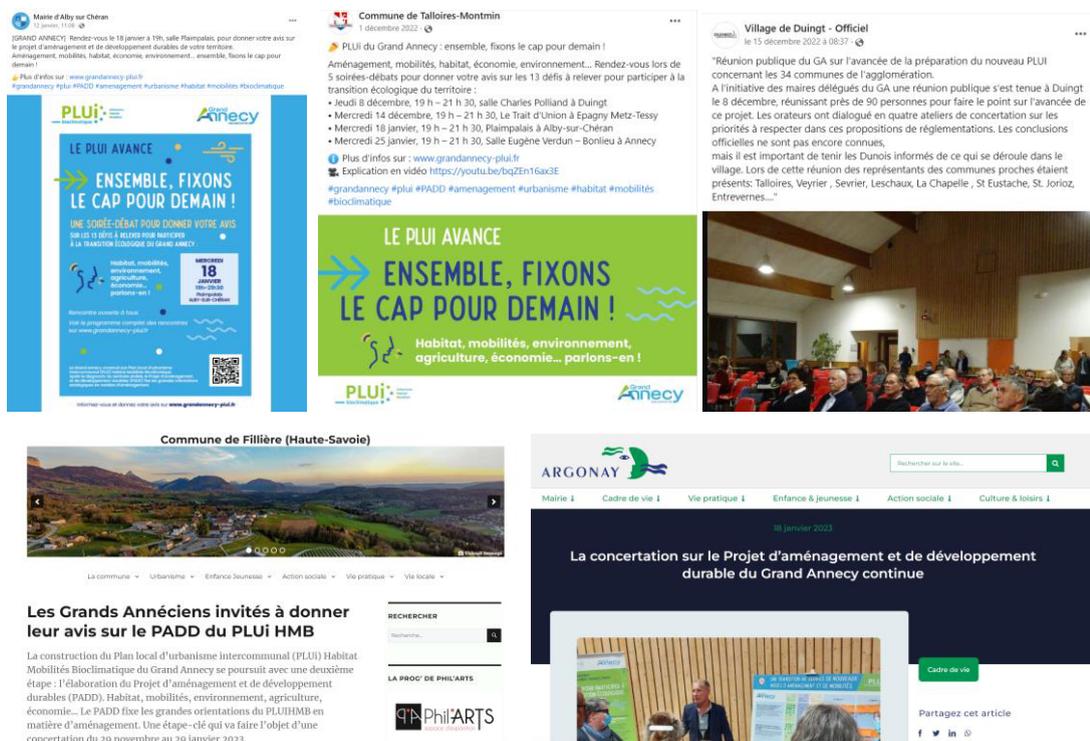
Quels logements construire ? Comment préserver les espaces naturels ? Diversifier l'agriculture ? Limiter l'impact écologique des déplacements ? Autant de sujets passionnants qui n'attendent que vous ! Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal fixe les règles d'aménagement du territoire pour les années à venir, et cela se décide maintenant.

- Participez aux soirées-débat du 18 et 25 janvier prochains
- Informez-vous et remplissez le [questionnaire](#) sur le site dédié

Plus d'informations

Les actualités ont également été publiées sur la plateforme web dédiée au PLUi-HMB. Elles sont toutes archivées ici : <https://www.grandanecy-plui.fr/pages/les-actualites-du-projet>

Les 34 communes du Grand Anancy ont également été relays de cette deuxième phase de concertation. Grâce à l’envoi d’un kit web - réalisé par le Grand Anancy - à chacune d’entre elles, elles ont pu mobiliser les citoyens par la publication d’articles et d’actualités sur leur site internet et leurs réseaux sociaux.



### 1.2.5 LES AFFICHES ET FLYERS

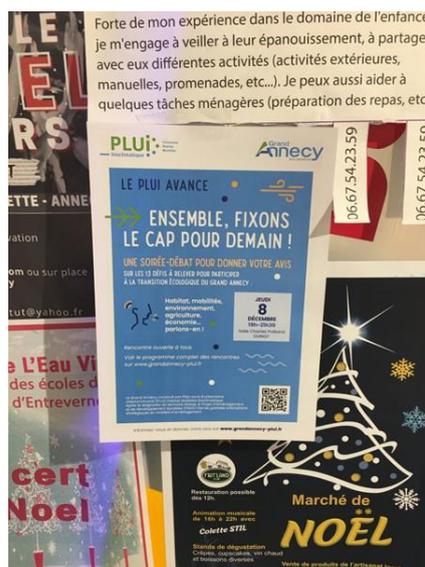
Le Grand Anancy a mis en place une communication assez large sur internet mais également dans les communes, au plus près des citoyens. Des affiches ont été envoyées aux communes pour être disposées dans chaque commune de l’agglomération et au siège du Grand Anancy.



Deux affiches ont été éditées. Une première présentait les 13 défis à relever pour participer à la transition écologique du territoire : enjeux sur lesquels la population et les acteurs du territoire étaient invités à se prononcer. Une seconde annonçait la tenue des 5 soirées-débat, dans les 5 territoires du Grand Anney.



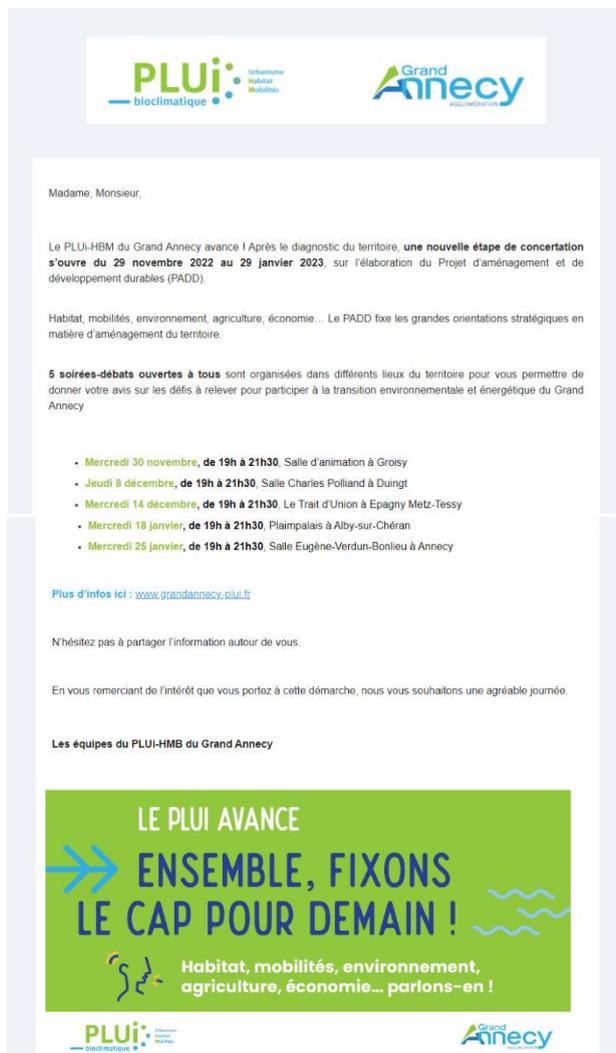
Des flyers venaient compléter l'information sur la tenue des soirées-débat. Ce flyer a été distribué dans les lieux publics et les commerces volontaires de chaque territoire.



### 1.2.6 LES EMAILING

Un email d'information a été envoyé à l'ensemble des personnes ayant participé à la première phase de concertation sur le diagnostic et ayant donné leur accord pour recevoir de l'information. Cette communication les informait de l'ouverture d'une nouvelle phase d'échange et de contribution sur le PLUi-HMB et les invitait à s'informer et à donner leur avis sur le PADD, en mairies, en ligne, ou lors des rencontres.

Un premier mail a été envoyé le 28 novembre 2022 à 834 personnes, puis une relance a été envoyée aux mêmes personnes le 11 janvier 2023.



Un emailing a également été diffusé à l'ensemble des personnes ayant participé à la démarche « Imagine le Grand Anancy », soit 1400 personnes, le 11 janvier 2023.

De : "AGGLO"  
 A : "GRAND ANNECY"  
 Envoyé: mercredi 11 Janvier 2023 13:46  
 Objet : IMAGINE LE GRAND ANNECY VOUS INVITE A PARTICIPER A LA CONCERTATION DU PLUI

Madame, Monsieur,

**Vous avez participé à la démarche « Imagine le Grand Anancy » ayant mené à la définition de 3 axes, 9 ambitions et 90 objectifs pour le territoire. Le 2<sup>e</sup> de ces objectifs ("élaborer un plan local d'urbanisme intercommunal à l'échelle des 34 communes"), est aujourd'hui en cours de concrétisation et le Grand Anancy vous invite à y contribuer. Objectif : fixer le cap pour demain en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme.**

Quels logements construire ? Comment préserver les espaces naturels ? Diversifier l'agriculture ? Limiter l'impact écologique des déplacements ? Autant de sujets passionnants qui n'attendent que vous !

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal fixe les règles d'aménagement du territoire pour les années à venir, et cela se décide maintenant.

- **Participez aux soirées-débat du 18 et 25 janvier prochains** : un événement interactif ouvert à tous pour tout savoir sur le PLUi et échanger avec les élus.
- **Informez-vous et remplissez le questionnaire en ligne sur le site dédié** : 5 min pour donner votre avis sur les défis à relever pour participer à la transition écologique du territoire.

Nous vous remercions par avance pour votre participation dans l'élaboration de ce document de planification structurant pour l'avenir de votre territoire.

Plus d'information sur : <https://www.grandannancy-plui.fr/>

Pour Christian Anselme,  
 Vice Président en charge de l'aménagement des territoires  
 et de la préservation des espaces naturels

L'information a également été diffusée dans la lettre d'information de l'Espace Citoyen du Grand Annecy, diffusée le 13 janvier 2023.

• **Imagine le Grand Annecy vous invite à participer à la concertation sur le PLUi**

Objectif : fixer le cap pour demain en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal fixe les règles d'aménagement du territoire pour les années à venir, et cela se décide maintenant.

→ Participez aux soirées-débat du 18 et 25 janvier prochains : un événement interactif ouvert à tous pour tout savoir sur le PLUi et échanger avec les élus.

→ Informez-vous et remplissez le questionnaire en ligne sur le site dédié : 5 min pour donner votre avis sur les défis à relever pour participer à la transition écologique du territoire.

**Rappel : réunions publiques PLUi :**

- mercredi 18 janvier de 19h à 21h : Alby-sur-Chéran – salle Plaimpalais
- mercredi 25 janvier de 19h à 21h : Annecy – salle Eugène Verdun (à confirmer)

Vous pouvez également déposer vos remarques sur le registre en ligne et il y a aussi un registre dans chaque commune. Lors de l'arrêt du PLUi le bilan de la concertation doit être fait et les contributions seront toutes lues :

Le registre en ligne | PLUi habitat mobilités bioclimatique du Grand Annecy ([grandannecy-plui.fr](http://grandannecy-plui.fr))

### 1.2.7 LES INVITATIONS AUX ATELIERS DEDIES AUX ACTEURS DU TERRITOIRE

Quatre ateliers thématiques dédiés aux acteurs du territoire ont été organisés par le Grand Annecy. Sur invitation, ils s'adressaient aux représentants des institutions, associations et entreprises du territoire.

5 invitations, signées par Frédérique Lardet, présidente du Grand Annecy et Christian Anselme, vice-président, ont été adressées par mail :

- à 76 acteurs pour l'atelier « PADD : une transition au service d'un développement économique durable » ;
- à 94 acteurs pour l'atelier « PADD : une transition au service d'un habitat adapté et durable » ;
- à 111 acteurs pour l'atelier « PADD : une transition au service d'un environnement préservé et valorisé » ;
- à 87 acteurs pour l'atelier « PADD : une transition au service de nouveaux modes d'aménagement et de mobilités » ;
- à 33 acteurs transversaux pour l'ensemble des ateliers.

Madame, Monsieur,

**Le Grand Annecy construit son Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) Habitat Mobilités Bioclimatique.** Après une première phase de concertation dédiée au diagnostic territorial, le Grand Annecy organise une concertation sur le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du 29 novembre au 29 janvier prochain.

Afin de prendre en compte toute la diversité des enjeux relatifs au projet, y compris les plus spécifiques, le Grand Annecy organise des ateliers thématiques destinés aux acteurs du territoire. Au regard de vos activités et de votre implication dans notre dynamique territoriale, nous avons le plaisir de vous convier à l'atelier :

**PADD : une transition au service d'un environnement préservé et valorisé**  
qui se tiendra **le lundi 16 janvier, de 12h15 à 14h** (Salle Le Trait d'Union - Epagny Metz-Tessy)  
en présence de **Christian Anselme et Marc Rollin, vice-présidents du Grand Annecy**  
**Un déjeuner sera servi pendant le temps de l'atelier.**

[Cliquez ici pour vous inscrire](#)

Ce temps d'échanges, que nous souhaitons le plus interactif possible, sera l'occasion de donner votre avis sur les défis à relever pour construire le PLUi-HMB et participer à la transition écologique du Grand Annecy.

Comptant sur votre participation, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

**Frédérique Lardet, Présidente du Grand Annecy**  
**Christian Anselme, Vice-Président du Grand Annecy**

**EN PRATIQUE :**

→ Vous souhaitez participer ? Inscrivez-vous via ce lien : <https://www.grandannecy-plui.fr/evenements/atelier-padd-environnement>

→ Vous n'êtes pas disponible à la date proposée ? Faites-vous représenter en inscrivant au maximum deux représentants de votre structure.

→ Vous souhaitez vous informer sur le projet et la concertation ? Consultez dès à présent le site Internet dédié [www.grandannecy-plui.fr](http://www.grandannecy-plui.fr)

Et des relances ont été effectuées quelques jours avant chaque atelier.

Enfin, un dernier email a été adressé le 17 janvier 2023 aux acteurs n'ayant pas pu participer aux ateliers, pour les inviter à participer à la soirée-débat organisée à Anancy le 25 janvier 2023 ou à donner leur avis en ligne.

### 1.2.8 LA MOBILISATION POUR L'ATELIER DEDIE AUX JEUNES DU TERRITOIRE

Un atelier dédié aux lycéens et aux étudiants a également été organisé par le Grand Anancy afin de recueillir l'avis des jeunes sur ce document stratégique pour l'avenir du territoire. L'invitation à cette atelier leur a été transmise via les lycées et les établissements d'enseignement supérieur, qui ont été contactés par le Grand Anancy : **les lycées Berthollet, Louis Lachenal, Charles Baudelaire, Gabriel Faure, Germain Sommeiller, Les Carillons, les Bressis, USMB, UCLY, ISETA, ESAAA**. Il leur a été fourni une affiche et un message de mobilisation à diffuser sur leurs réseaux sociaux ou par e-mail.

L'information a également été transmise aux communes pour relai. La ville d'Anancy a notamment diffusé des stories sur le compte Instagram de la ville @villeanancy et sur le compte @annecystories, dédié aux 13-25 ans



## 1.3 Le dispositif de contribution

### 1.3.1 EN MAIRIES ET AU SIEGE DU GRAND ANANCY

Afin de permettre à tous de contribuer, des outils papiers étaient disponibles dans les mairies, au siège du Grand Anancy et dans les relais territoriaux. Les citoyens qui s'y rendaient pouvaient compléter les registres de la concertation ou remplir le questionnaire.

- Les registres papiers

Les citoyens pouvaient déposer en mairie ou au siège du Grand Anancy une contribution sur les registres papiers conçus à cet effet. Au même titre que le registre en ligne, ces registres ont vocation à rester dans les lieux de la concertation jusqu'à l'arrêt du projet. Cependant, durant la période de recueil des contributions sur le PADD, du 29 novembre 2022 au 29 janvier 2023, aucune contribution n'a été recueillie à travers cet outil d'expression.

- Le questionnaire en version papier avec une urne dédiée

Les citoyens se rendant en mairie, au siège du Grand Anancy ou dans les relais territoriaux pouvaient compléter le questionnaire de la concertation. Identique à celui disponible sur la plateforme en ligne, il a permis de nourrir les réflexions des élus sur les orientations à fixer dans le projet d'aménagement et de développement durable. Les questions portaient sur les différents défis à relever identifiés par les élus suite au diagnostic. Les participants étaient invités à donner leur avis sur chacun de ces enjeux, classés en quatre thématiques, en indiquant, selon eux, le degré d'importance à donner pour chaque défi pour les prochaines années. Des champs libres permettaient également aux participants de préciser leurs attentes et leurs propositions pour relever ces défis.

**71 questionnaires ont été complétés dans les lieux de la concertation.**



Photos des espaces de concertation dans les mairies de Poisy et de Montagny-les-Lanches

## QUESTIONNAIRE

Le Grand Anancy élabore son Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) - Habitat, Mobilité, Bioclimatique. Après l'étape du diagnostic, participez à l'élaboration du Projet d'aménagement et de développement durables (PAD) du territoire.  
**Donnez votre avis sur les 13 défis du PLUi à relever pour participer à la transition écologique du Grand Anancy. Quel est, selon vous, le degré d'importance des enjeux listés ci-dessous ?**

Vous pouvez également renseigner ce questionnaire en ligne.

**UNE TRANSITION AU SERVICE D'UN ENVIRONNEMENT PRÉSERVÉ ET VALORISÉ**

**Protéger les espaces agricoles et les milieux naturels**  
Pour préserver la biodiversité tout en développant et soutenant les filières agricoles et l'autonomie alimentaire

**Préserver les paysages, l'architecture et le patrimoine du territoire**  
Pour valoriser le cadre de vie des habitants et la singularité du Grand Anancy

**Valoriser les ressources locales pour mieux construire, réhabiliter et produire**  
Pour développer l'écoconstruction et réduire l'empreinte carbone liée aux déplacements de matériaux

**Précisez votre avis :**

**UNE TRANSITION AU SERVICE DE NOUVEAUX MODES D'AMÉNAGEMENT ET DE MOBILITÉS**

**Définir un niveau de développement acceptable pour la population et cohabiter pour le territoire**  
Pour adapter au mieux notre croissance démographique à nos ressources naturelles et à la singularité de notre territoire

**Optimiser l'organisation des villes et des villages et favoriser les services de proximité**  
Pour réduire les déplacements quotidiens et modifier la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers

**Développer les mobilités durables**  
Pour réduire l'impact des déplacements en facilitant l'utilisation des transports partagés et en développant les services de proximité

**Précisez votre avis :**

**UNE TRANSITION AU SERVICE D'UN HABITAT ADAPTÉ ET DURABLE**

**Produire des logements abordables pour les habitants du territoire**  
Pour apporter une solution de logement adaptée à chacun : seniors, jeunes, familles, publics fragiles, revenus modestes...

**Construire aux bons endroits, en favorisant la mixité sociale des territoires**  
Pour produire des logements abordables et ainsi être au service des habitants, des entreprises et de la qualité de vie

**Aménager et construire avec des exigences environnementales fortes**  
Pour limiter l'impact écologique des aménagements publics et privés

**Précisez votre avis :**

**UNE TRANSITION AU SERVICE D'UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE**

**Regagner l'accueil des entreprises et les parcs d'activités économiques**  
Pour maintenir la dynamique économique et améliorer la qualité des parcs d'activités, tout en limitant la consommation d'espaces agricoles

**Diversifier l'agriculture**  
Pour développer une alimentation locale de qualité, en complémentant des filières d'excellence actuelles

**Promouvoir un tourisme et des loisirs plus durables**  
Pour valoriser les richesses du Grand Anancy dans le respect du territoire, de l'agriculture et des habitants

**Développer une offre commerciale adaptée à l'évolution des modes de consommation**  
Pour répondre aux attentes sociétales et encadrer les effets de la commercialisation en ligne

**Précisez votre avis :**

**Quelle commune du Grand Anancy habitez-vous ?**

**Vous avez :**  
 Moins de 18 ans  
 Entre 18 et 24 ans  
 Entre 25 et 40 ans  
 Entre 40 et 60 ans  
 Plus de 60 ans

**Vous êtes :**  
 Étudiant  
 En activité  
 Retraité  
 Sans emploi

**Si vous souhaitez participer aux prochaines réunions d'animation sur le PLUi ou être tenu(e) informé(e) de son évolution, laissez-nous vos coordonnées.**

Adresse mail : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

**DÉPOSEZ-MOI**  
Une fois terminé, déposez-moi dans l'urne du PLUi

Pour aller plus loin, rendez-vous sur [www.grandanancy-plui.fr](http://www.grandanancy-plui.fr) ou flashez ce QR code

### 1.3.2 EN LIGNE, SUR LA PLATEFORME DEDIEE [WWW.GRANDANNECY-PLUI.FR](http://WWW.GRANDANNECY-PLUI.FR)

Grâce à la plateforme web dédiée au projet, les participants pouvaient compléter le questionnaire, et/ou déposer un avis sur le registre en ligne.

- [Le registre en ligne](#)

Sur le même modèle que les registres papiers présents en mairie tout au long de la concertation, le registre en ligne permet aux citoyens de déposer des avis développés sur tous les sujets se rapportant au PLUi-HMB. Il est également possible d'accompagner sa contribution d'une pièce-jointe.

**21 avis ont été déposés sur le registre en ligne entre le 29 novembre 2022 et le 29 janvier 2023.**

- [Le questionnaire en ligne](#)

Identique au questionnaire papier disponible en mairie, le questionnaire était également disponible en ligne pendant les deux mois de contributions sur le PADD.

**456 questionnaires en ligne ont été complétés.**

## 1.4 Les rencontres

### 1.4.1 LES SOIREEES-DEBAT

Cinq soirées débat étaient organisées pendant la concertation sur le PADD :

- **Annecy** : le 25 janvier 2023 à Annecy, en présence de la Présidente du Grand Annecy, Frédérique LARDET, et des Vice-Présidents Christian ANSELME, Fabienne DULIEGE, Ségolène GUICHARD, Bruno LYONNAZ et Didier SARDA
- **Première Couronne** : le 14 décembre 2022 à Epagny Metz-Tessy, en présence des Vice-Présidents Christian ANSELME, Ségolène GUICHARD, Bruno LYONNAZ, Marc ROLLIN et Didier SARDA
- **Pays d'Alby** : le 18 janvier 2023 à Alby-sur-Chéran, en présence des Vice-Présidents Christian ANSELME, Fabienne DULIEGE, Ségolène GUICHARD, Bruno LYONNAZ et Didier SARDA
- **Pays de Fillière** : le 30 novembre 2022 à Groisy, en présence des Vice-Présidents Christian ANSELME, Ségolène GUICHARD, Bruno LYONNAZ, Marc ROLLIN et Didier SARDA
- **Lac** : le 8 décembre 2022 à Duingt, en présence des Vice-Présidents Frédérique LARDET, Christian ANSELME, Bruno LYONNAZ, Marc ROLLIN et Didier SARDA

D'une durée d'environ 2h à 2h30, ces soirées-débat ont permis de :

- Rappeler l'ambition et les étapes de réalisation du PLUi-HMB
- Faire un retour sur la concertation jusqu'à présent
- Présenter les 13 défis à relever pour participer à la transition écologique du Grand Annecy
- Echanger en groupes sur ces défis à relever

Après une introduction de la réunion publique en plénière, les participants étaient répartis en 4 groupes. En effet, c'est à travers un format de réunion publique interactif que les participants ont pu échanger avec les élus du Grand Annecy et donner leur avis, de façon très concrète sur les défis à relever pour participer à la transition écologique du Grand Annecy.

- Pour chacun des 13 défis du PADD, regroupés en 4 thématiques, les participants étaient invités à positionner un curseur indiquant le degré d'importance (Très important / Assez

important / Peu important) qu'ils accordaient à chaque défi. L'objectif n'était pas de voter ou de hiérarchiser les 13 défis, mais d'indiquer le degré d'intensité avec lequel le Grand Ancey devrait agir sur chaque défi.

- Par la suite, à l'aide de post-it, les participants ont indiqué pourquoi avoir choisi ce niveau d'importance, et fait des propositions sur le comment : les actions possibles à engager pour relever le défi.
- Les participants ont ainsi pu traiter l'ensemble des 13 défis au travers des 4 thématiques : environnement, habitat, développement économique et agriculture, aménagement du territoire et mobilités.



**Au total, environ 300 personnes ont participé à ces soirées-débat.**

#### 1.4.2 LES ATELIERS THEMATIQUES DEDIES AUX ACTEURS DU TERRITOIRE

Quatre ateliers thématiques ont été organisés à destination des acteurs du territoire :

- PADD : une transition au service de nouveaux modes d'aménagement et de mobilités, le 30 novembre 2022, à Groisy, en présence des Vice-présidents Christian ANSELME et Didier SARDA
- PADD : une transition au service d'un habitat adapté et durable, le 12 décembre 2022, à Epagny Metz-Tessy, en présence des Vice-présidents Christian ANSELME et Bruno LYONNAZ
- PADD : une transition au service d'un développement économique durable, le 14 décembre 2022, à Epagny Metz-Tessy, en présence des Vice-présidents Christian ANSELME et Ségolène GUICHARD
- PADD : une transition au service d'un environnement préservé et valorisé, le 16 janvier 2023, à Epagny Metz-Tessy, en présence des Vice-présidents Christian ANSELME et Marc ROLLIN

Bien que chaque atelier traitait d'une thématique dédiée, il était indiqué aux participants que la réflexion se faisait dans une logique systémique, chaque thématique influençant les autres, autour de la notion de transition.

D'une durée de 1 h 30 environ, chaque atelier suivait le déroulé suivant :

- Rappel de l'ambition et des étapes de réalisation du PLUi-HMB
- Retour sur la concertation menée jusqu'à présent
- Présentation du projet d'aménagement et de développement durables
- Séquence de réflexion et d'échanges autour de chaque défi de la thématique
- Synthèse

**37 personnes ont participé à l'atelier portant sur l'environnement, 40 à l'atelier sur l'habitat, 15 à celui sur les mobilités et 16 à l'atelier dédié à l'économie et à l'agriculture.**

Par ailleurs, France Nature Environnement Haute-Savoie et l'espace Citoyen ont été invités à transmettre leur avis sur le projet de PADD en tant que Personnes Publiques Consultées (PPC).

#### 1.4.3 L'ATELIER DEDIE AUX LYCEENS ET AUX ETUDIANTS

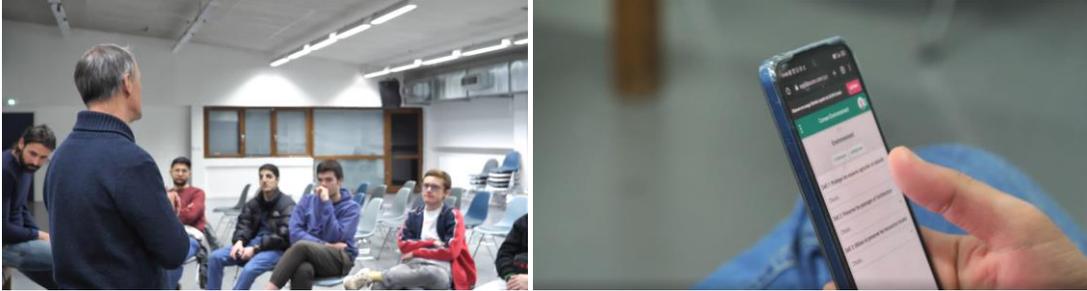
Un atelier à destination des jeunes du Grand Annecy a été organisé le 24 janvier 2023 à 19h à l'Ecole supérieure d'Art Annecy Alpes, en présence de Christian Anselme, vice-président du Grand Annecy, et d'un animateur. L'objectif de cet atelier était de favoriser la participation de la jeunesse à la démarche d'élaboration du PLUi-HMB, mais aussi plus globalement de sensibiliser les jeunes, qui sont les citoyens de demain, à la citoyenneté et à la démocratie.

Cet atelier d'une heure et demi s'est déroulé selon le programme suivant :

- Une introduction des intervenants et de l'objet de l'atelier
- Une séquence d'acculturation (Qu'est-ce que le Grand Annecy ? Quel est le rôle des élus ? Comment fabrique-t-on le territoire ? Qu'est-ce que la concertation ?) sous forme d'un quiz avec l'outil numérique Klaxoon (sur smartphone)
- Une séquence de réflexion collective et de contribution sur les différentes thématiques du PADD (environnement, habitat, mobilités et développement économique et agriculture). En plus des

échanges avec l'élu et l'animateur, les participants pouvaient répondre à des sondages et donner leur avis ou proposer des idées sur des métaplans virtuels.

**7 jeunes ont participé à cet atelier.**



# 2



## **BILAN QUANTITATIF DE LA PARTICIPATION**

## 2.1 Bilan par outils de participation

Au total, près de 1.000 contributions ont été recueillies lors de cette phase de concertation sur le PADD, selon la répartition suivante :

<b>Dispositif</b>	<b>Total</b>	<b>Ratio</b>
<b>Questionnaire</b>	<b>527</b>	<b>54%</b>
<i>Papier</i>	71	7%
<i>Numérique</i>	456	47%
<b>Soirées débat</b>	<b>313</b>	<b>32%</b>
<i>Groisy</i>	33	3%
<i>Duingt</i>	52	5%
<i>Épagny Metz-Tessy</i>	27	3%
<i>Alby-sur-Chéran</i>	71	7%
<i>Annecy</i>	123	13%
<b>Ateliers</b>	<b>108</b>	<b>11%</b>
<i>Environnement</i>	37	4%
<i>Mobilités</i>	15	2%
<i>Habitat</i>	40	4%
<i>Economie</i>	16	2%
<i>Jeunes</i>	7	1%
<b>Registres</b>	<b>23</b>	<b>2%</b>
<i>Boite e-mail</i>	2	0%
<i>Plateforme web</i>	21	2%
	<b>971</b>	<b>100%</b>

Ainsi, plus de la moitié des contributions sont issues du questionnaire, essentiellement en ligne, et un tiers des soirées débats. Ces 2 modes de recueil des contributions représentent à eux 2 plus de 85% des avis récoltés.

A titre de comparaison, pendant la phase de concertation avec la population sur le diagnostic territorial, 197 questionnaires avaient été remplis en ligne et 239 en version papier. Les échanges s'étaient déroulés sous forme de réunions publiques (205 et 168 connexions) et d'ateliers en visio-conférence dans un contexte de crise sanitaire.

## 2.2 Bilan par entité territoriale

La répartition des participants en fonction de leur commune de résidence est la suivante (questionnaires et soirées débats uniquement) :

	Nombre de contributions	% des contributions
ALLÈVES	2	0,3%
ALBY-SUR-CHÉРАН	35	4,5%
ANNECY	302	38,5%
ARGONAY	9	1,1%
BLUFFY	10	1,3%
CHAINAZ-LES-FRASSES	6	0,8%
CHAPEIRY	3	0,4%
CHAPELLE-SAINT-MAURICE (LA)	4	0,5%
CHARVONNEX	2	0,3%
CHAVANOD	7	0,9%
CUSY	17	2,2%
DUINGT	31	3,9%
ENTREVERNES	0	0,0%
ÉPAGNY METZ-TESSY	29	3,7%
FILLIÈRE	42	5,4%
GROISY	24	3,1%
GRUFFY	6	0,8%
HÉRY-SUR-ALBY	6	0,8%
LESCHAUX	4	0,5%
MENTHON-SAINT-BERNARD	10	1,3%
MONTAGNY-LES-LANCHES	3	0,4%
MÛRES	0	0,0%
NÂVES-PARMELAN	14	1,8%
POISY	22	2,8%
QUINTAL	10	1,3%
SAINT-EUSTACHE	3	0,4%
SAINT-FÉLIX	14	1,8%
SAINT-JORIOZ	44	5,6%
SAINT-SYLVESTRE	4	0,5%
SEVRIER	24	3,1%
TALLOIRES-MONTMIN	14	1,8%
VEYRIER-DU-LAC	8	1,0%
VILLAZ	19	2,4%
VIUZ-LA-CHIÉSAZ	13	1,7%
<b>TOTAL Grand Annecy</b>	<b>741</b>	<b>94,4%</b>
<i>Autres / Non renseigné</i>	<i>44</i>	<i>5,6%</i>
<b>TOTAL Répondants</b>	<b>785</b>	<b>100,0%</b>

La répartition des participants en fonction des 5 entités géographiques de travail du PLUi-HMB est la suivante (questionnaires et soirées débats uniquement) :

Entité géographique	Nombre d'habitants	Part de la population dans l'agglomération	Nombre de contributions	% des contributions
Anecy	128 199	63%	302	38,5%
1 <sup>re</sup> couronne	23 943	12%	80	10,2%
Lac	18 622	9%	152	19,4%
Pays de Fillière	18 909	9%	101	12,9%
Pays d'Alby	14 211	7%	106	13,5%
Autres / Non renseigné			44	5,6%
	<b>203 884</b>	<b>100%</b>	<b>785</b>	<b>100%</b>

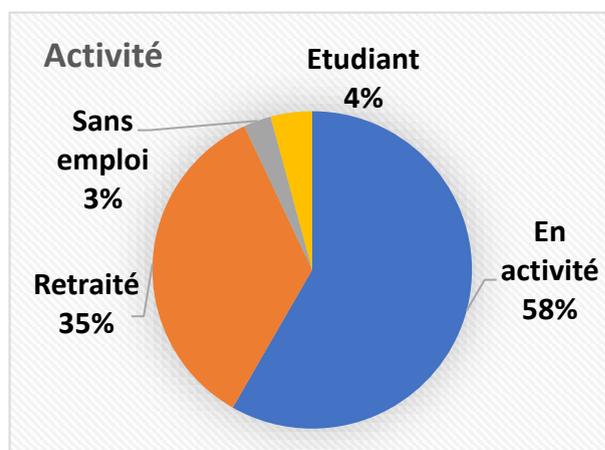
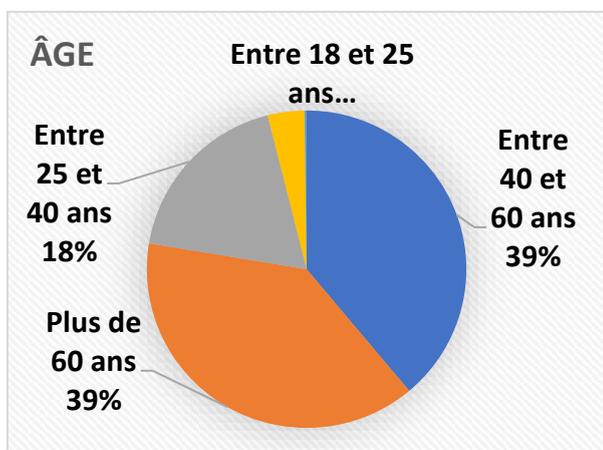
Les 3 communes les plus représentées sont Anecy (38,5%), suivi de Saint-Jorioz (5,6%) et de Fillière (5,4%). Les 4 communes les moins représentées sont Charvonnex et Allèves (0,3%), Entrevernes et Mûres (0%).

En comparaison de la part que représentent leur population dans l'agglomération, les habitants des communes du Lac, du Pays de Filières et du Pays d'Alby, se sont plus fortement mobilisés que les habitants d'Anecy et sa première couronne.

### 2.3 Bilan par profil

Parmi les répondants au questionnaire, 80 % ont plus de 40 ans. La part des moins de 25 ans représente seulement 4 %.

La majorité des réponses aux questionnaire provient d'actifs (près de 60 %) même si la part des retraités est importante.



Les acteurs du territoire s'étant mobilisés lors des ateliers thématiques représentent différentes entités (associations, entreprises, chambres consulaires, fédérations, organismes publics, etc.) sur des secteurs d'activité variés :

- Espace citoyen
- SCoT, DDT 74, DDETS 74, AuRA Energie Environnement
- **Economie** : CMA 74, CAE Rumilly-Alby Développement, NTN-SNR
- **Agriculture** : Chambre d'agriculture, ADDEAR 74, comité de développement agricole de l'Albanais, Jeunes agriculteurs 7, ADABIO, Société d'économie alpestre 74
- **Environnement** : PNR Massif des Bauges, CEN Haute Savoie, SILA
- **Associations environnementales** : Association Lac d'Annecy Environnement, FNE 74, Greenpeace, Rive Ouest Environnement du Lac d'Annecy, Agir Ensemble pour Rumilly et l'Albanais, Terre d'Union
- **Habitat** : OPH 74, Action Logement, Halpades, AATES, SEMCODA, Erilia, SA Mont Blanc, Habitat & Humanisme
- **Promoteurs immobiliers** : FPI Alpes, Primas, Sogerim, Jean Cœur Promotion, C&V Habitat, Kaufman & Broad
- **Energies** : GRDF, Syane, La solaire du Lac
- **Mobilités** : Agence Ecomobilité, association Fill à vélo
- **Architecture et construction** : CAUE 74, Capeb 74, Eiffage
- **Patrimoine et cadre de vie** : Menthon Notre Village, Bien Vivre à Veyrier-du-Lac

# 3



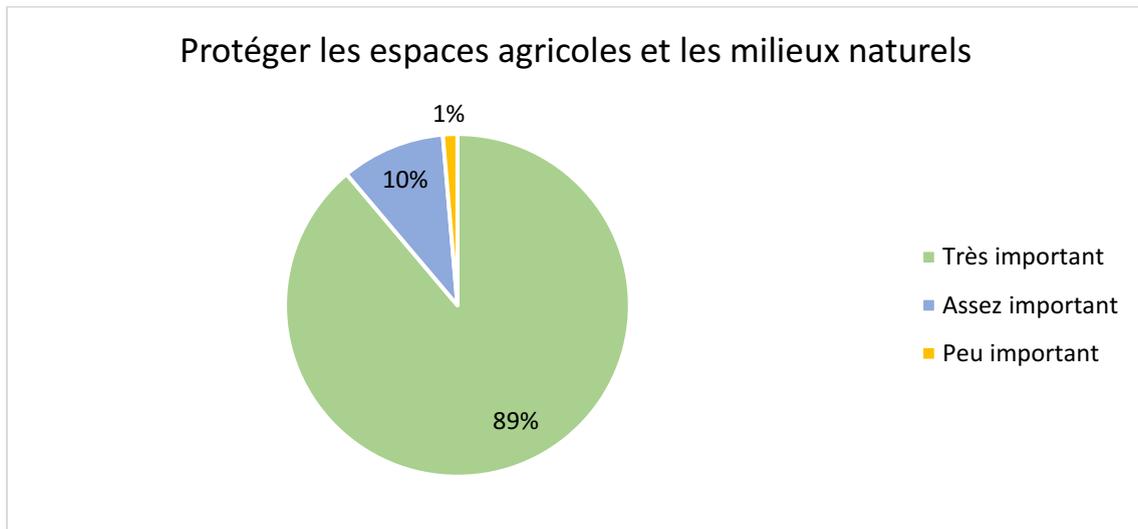
## **ANALYSE THEMATIQUE DES CONTRIBUTIONS**

La synthèse ci-dessous reprend l'ensemble des données et propositions formulées par les participants au travers des outils du dispositif de contribution (questionnaire papier et en ligne, courriers et mails, registres papier et en ligne, soirées débats, ateliers thématiques « acteurs » et atelier « jeunes »).

De manière transversale, sont présentés pour chacune des 4 thématiques (environnement ; aménagements et mobilités, habitat ; développement économique et agriculture) les éléments forts qui ressortent des contributions.

### 3.1 Analyse thématique « Environnement »

#### 3.1.1 PROTÉGER LES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES



**C'est le défi jugé le plus important par les participants (89%) et qui génère le plus large consensus.**

Ce niveau d'importance est déterminé par les enjeux suivants :

- **Répondre au défi écologique et climatique**

Les espaces agricoles et encore plus les espaces naturels sont essentiels pour lutter contre le réchauffement climatique, assurer la qualité de l'air, préserver la biodiversité, et permettre l'infiltration des eaux afin de pérenniser cette ressource vitale.

- **Assurer l'autonomie alimentaire du territoire**

Cet enjeu revient fréquemment dans les contributions et est jugé comme aussi important que le défi écologique. Les participants estiment qu'il est essentiel que le Grand Annecy soit plus résilient au niveau alimentaire, argumentant que les filières d'excellence (fromage notamment) et leurs apports économiques ne doivent pas faire oublier la nécessité de se nourrir.

De plus, trop de terres aujourd'hui artificialisées sont de « bonnes terres » (terrains plats, en fond de vallée, avec une bonne valeur agronomique), ce qui augmente encore plus la difficulté pour les agriculteurs de produire en respectant les critères des cahiers des charges.

Concernant les pistes de solutions, les contributions citoyennes convergent vers deux grands objectifs :

- **Le Zéro Artificialisation Nette (ZAN)**

De manière presque unanime, les contributions appellent à limiter rapidement l'étalement urbain. Pour se faire, les dispositifs classiques sont évoqués :

- densifier en milieu urbain (construction en hauteur, sur les friches, les dents creuses, les parkings),
- accélérer la réhabilitation de l'existant,
- désimperméabiliser autant que possible (notamment dans les nouveaux projets).

Dans certains cas, et pour aller encore plus loin, certaines contributions demandent à désartificialiser certaines zones industrielles et économiques pour les transformer en espaces agricoles et/ou naturels.

Enfin, il est fortement suggéré de rendre plus strictes les règles d'urbanisme pour sanctuariser, protéger et valoriser les espaces naturels et agricoles. L'objectif est de :

- Limiter les constructions et rendre les terres agricoles « complètement » non-constructibles
- Autoriser à défaut dans le règlement des mesures d'adaptation des zones agricoles et forestières (agrivoltaïsme, développement du bâti agricole adapté)
- Faciliter la préemption des terrains lors des ventes afin que le Grand Annecy dispose d'une meilleure maîtrise du foncier
- Identifier les espaces minimum nécessaires au bon fonctionnement du territoire et analyser leur résilience face au changement climatique. Puis, classer les parcelles naturelles et agricoles en fonction de leur importance écologique et de leur potentiel agricole, afin de pouvoir justifier le zonage.
- Connecter et entretenir les aires protégées entre elles pour permettre une continuité écologique

- **La profession d'agriculteur**

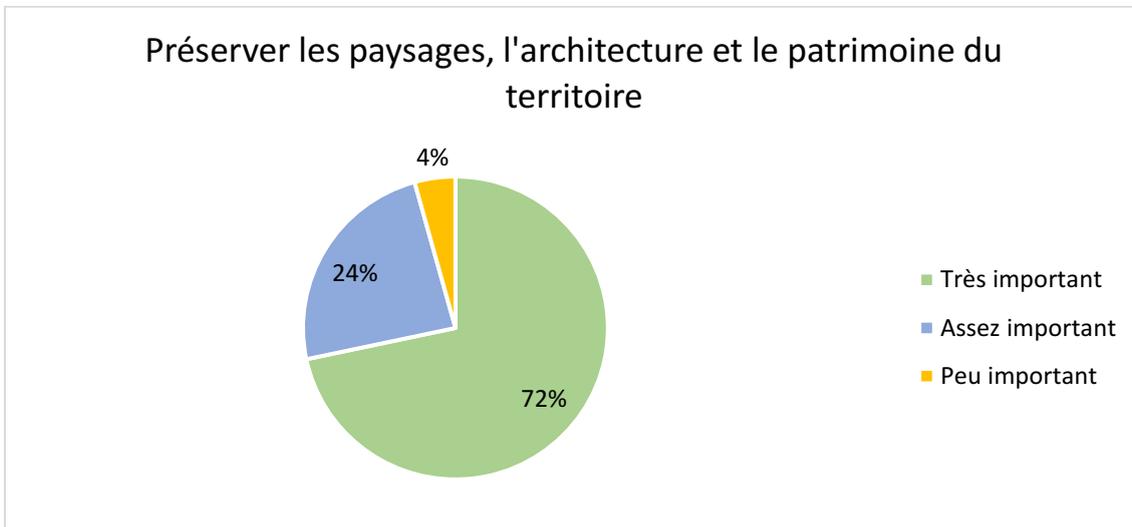
Le sujet des agriculteurs est fréquemment revenu de manière transversale dans les échanges. Considérés comme un des piliers du territoire et de sa richesse, ils sont les premiers acteurs concernés pour atteindre l'autonomie alimentaire, et pour assurer la protection/entretien des espaces naturels et agricoles. Pourtant aujourd'hui le métier décourage, et le nombre d'agriculteurs ne cesse de diminuer.

Plusieurs des contributions citoyennes proposent de :

- Aider financièrement et accompagner les agriculteurs pour faciliter leur installation (mise à disposition de terres en friche par exemple) et leurs conditions de travail (rémunération, qualité de vie au travail) afin d'améliorer l'attractivité du métier.
- Faciliter la reconversion et donner l'envie de faire ce travail, en communiquant mieux sur la profession et en proposant des rencontres entre les agriculteurs et les citoyens (jeunes notamment).

- Favoriser la diversification pour répondre à l'enjeu de souveraineté alimentaire et pour assurer la pérennité économique de la profession.

### 3.1.2 PRESERVER LES PAYSAGES, L'ARCHITECTURE ET LE PATRIMOINE DU TERRITOIRE



**Ce défi est jugé très important par les participants (72%), et découle directement du précédent. C'est parce que les espaces agricoles et naturels seront protégés que le patrimoine bâti et paysager sera préservé.**

Le patrimoine du Grand Annecy fédère l'identité commune du territoire, source d'attractivité et de qualité de vie pour les habitants. C'est ce qui crée son cadre de vie si prisé et qui explique entre autres que tant de personnes veulent y vivre. Pour certains, il s'agit même d'un devoir vis-à-vis des générations futures.

Le patrimoine bâti et le patrimoine paysager sont intimement liés dans la mesure où l'un va concourir à l'autre :

- **La végétalisation**

Végétaliser et entretenir les espaces verts existants ainsi que les constructions (façades, toits) est un souhait fort des citoyens. Ils appellent à toujours plus d'arbres au détriment des zones « minérales », ce pour des raisons à la fois esthétiques et climatiques (îlots de fraîcheur).

Certains citoyens préconisent de lister les espèces végétales à proscrire ou à imposer dans les aménagements urbains et paysager afin de lutter contre les plantes exotiques envahissantes et favoriser les essences végétales à croissance lente et résistantes au réchauffement climatique.

- **La valorisation**

De manière plus globale, l'enjeu est d'identifier et valoriser le patrimoine bâti et paysager. Cela passe par la multiplication des zones protégées et des sites remarquables.

- **L'accompagnement par le Grand Annecy**

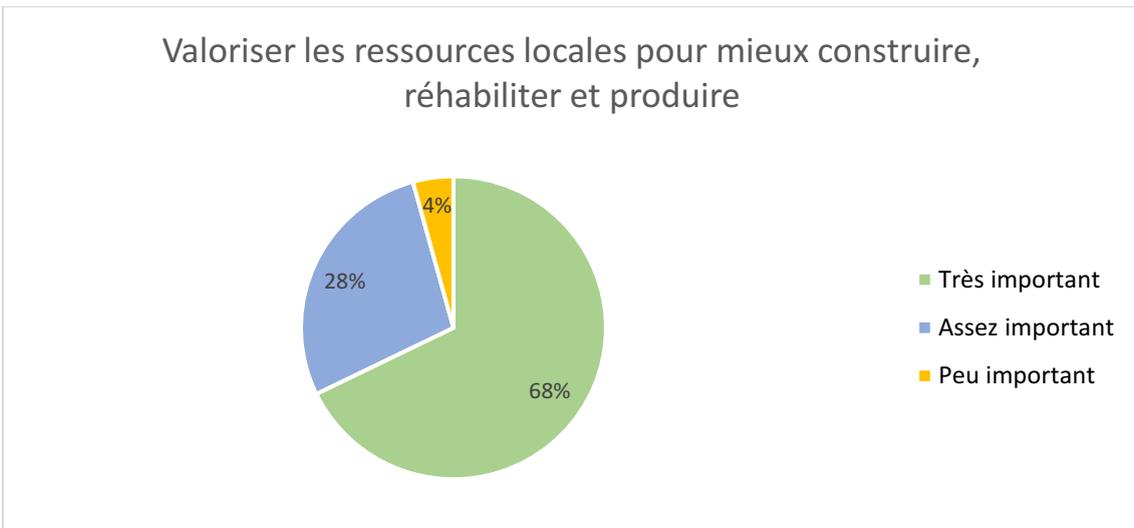
Si la nécessité de préserver le patrimoine est consensuelle, se pose la question des outils pour mettre en œuvre cette préservation. C'est pourquoi il est demandé que le Grand Annecy se positionne comme un

acteur fort (au travers d'aides techniques et financières) ainsi que comme un accompagnement renforcé pour donner les moyens à tous (habitants, entreprises...) d'entretenir le patrimoine.

- **L'harmonie**

Il est parfois revenu lors des échanges que l'identité typique du Grand Annecy (et au-delà savoyarde) semble se perdre. Les nouveaux aménagements et constructions sont jugés peu harmonieux. C'est pourquoi les contributions appellent à la mise en place d'outils pour assurer une cohérence architecturale, ce qui passe par une charte et des critères de construction plus stricts.

3.1.3 VALORISER LES RESSOURCES LOCALES POUR MIEUX CONSTRUIRE, REHABILITER ET PRODUIRE



**Ce défi est jugé très important par les participants (68%), même si les avis sont plus nuancés, avec un équilibre à trouver entre l'enjeu sanitaire (ressource en eau), écologique (énergies renouvelables), et économique (filière bois).**

Les échanges se sont focalisés pour ce défi sur 3 ressources locales : **eau, énergie, bois.**

**Sur la question de l'eau**, certains participants ont partagé leur inquiétude quant à la diminution visible du niveau du Lac d'Annecy, ainsi que la capacité du territoire à faire face aux sécheresses répétées et à venir.

Il est donc souvent revenu la nécessité de désimperméabiliser les sols afin d'assurer l'approvisionnement des nappes phréatiques, d'inciter/imposer la mise en place de systèmes de récupération des eaux pluviales dans les constructions (citernes notamment), et enfin d'en limiter l'usage aux activités nécessaires (agriculture et nourriture).

**Sur la question des énergies renouvelables** (éolien, solaire, géothermie, biomasse, hydraulique), il est fortement recommandé d'en faciliter l'implantation, notamment dans les zones industrielles ou économiques où il y a beaucoup d'espaces disponibles. Dans la continuité, il est indiqué d'inciter, voire d'imposer, ces nouvelles technologies dans les constructions (toits, parkings...).

**Sur la question du bois** (qui englobe également la paille et le chanvre), plusieurs axes sont proposés :

- D'un point de vue économique, de développer une filière locale au travers d'aides financières et le soutien à l'implantation d'entreprises.

- En tant que matériau de construction, de préserver le patrimoine typique de la région, assurer le dynamisme local, et limiter les importations (bien que ça ne soit pas toujours la meilleure solution pour réduire l'impact environnemental des constructions).
- En tant que filière d'excellence, de cataloguer et aider les entreprises proposant des ressources locales pour inciter à leur utilisation dans la construction d'habitations.

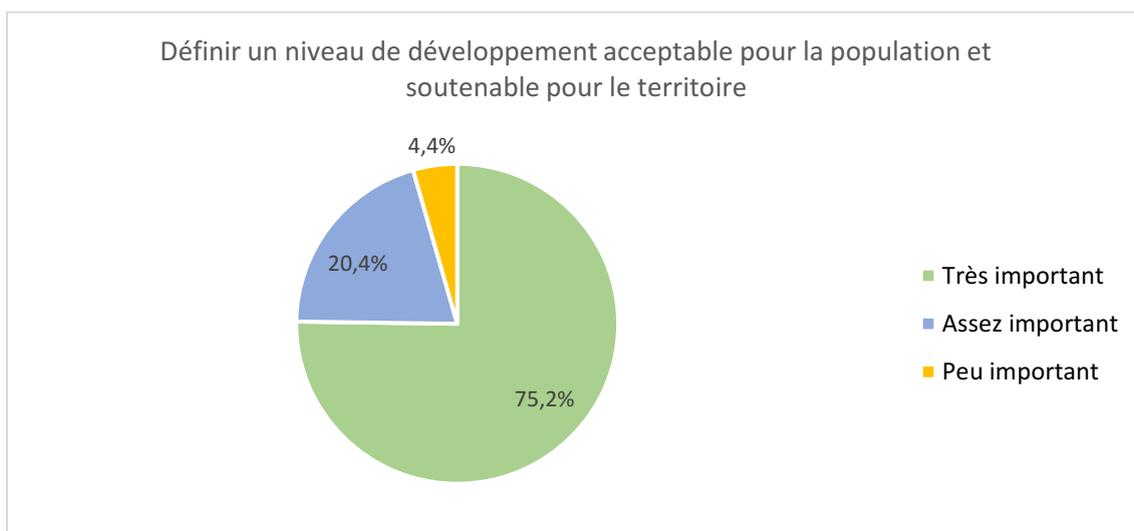
De manière transversale, le sujet des nouvelles constructions est souvent revenu. Les participants ont plusieurs fois formulés l'importance de l'éco-construction et du recyclage.

Il est également suggéré de réaliser un état des lieux des ressources utilisables afin d'établir un plan de gestion détaillé et d'adapter les constructions en fonction des richesses du territoire.

Enfin, que ce soit pour l'ensemble des citoyens ou les jeunes générations, la sensibilisation est primordiale pour apprendre le respect de la nature et impulser un changement des modes de consommation (notamment énergétique).

### 3.1 Analyse thématique « Aménagements et mobilités »

#### 3.1.1 DÉFINIR UN NIVEAU DE DEVELOPPEMENT ACCEPTABLE POUR LA POPULATION ET SOUTENABLE POUR LE TERRITOIRE



**C'est le 3<sup>ème</sup> défi jugé le plus important par les participants (75%). Il est considéré comme un macro défi qui impacte fortement les autres.**

Le Grand Annecy dispose de ressources et d'une capacité d'accueil limitées. Le développement du territoire est donc conditionné par la faculté à anticiper ces besoins en matière de logements, d'emplois, d'équipements publics, de foncier disponible... Il convient donc de se fixer des objectifs et des indicateurs pour y répondre et s'assurer que le développement ne se fait pas au détriment de la qualité de vie des habitants.

Les impacts mis en lumière par les participants sont :

- **L'expansion urbaine**

Plus il y aura de nouveaux habitants, plus il faudra construire. Cela vient donc en opposition avec le défi de protéger les espaces naturels et agricoles, ainsi que la maîtrise du foncier.

- **Le développement économique**

Pour certains participants, il est nécessaire de limiter le développement économique, considéré comme un levier d'attrait pour l'arrivée de nouveaux habitants. Pour autant, d'autres évoquent le lien entre le dynamisme du territoire et la qualité du cadre de vie. Un juste équilibre doit donc être trouvé.

- **Le logement**

De manière unanime, les participants estiment qu'il est difficile de se loger. Dans la mesure où la croissance démographique est inévitable, les participants appellent à mettre en place une forme de favoritisme, à savoir de privilégier d'abord les locaux et les ménages les plus précaires, au détriment notamment des frontaliers, souvent pointés du doigt.

- **La mobilité**

L'augmentation de la population a souvent été associée à l'augmentation du nombre de véhicules sur les routes, ce qui pose la question des offres alternatives proposées.

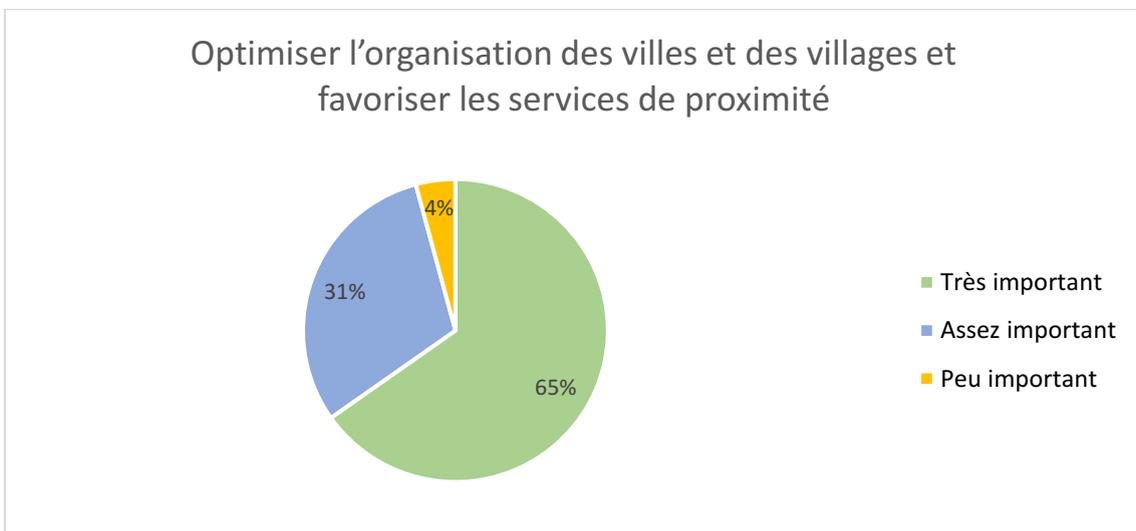
- **L'accès aux ressources**

Là encore, la capacité de résilience du territoire doit passer par une gestion plus intelligente des ressources.

- **Le vivre ensemble**

Il a souvent été évoqué les problématiques de surpopulation que connaît le territoire, surtout en période estivale, ce qui nuit entre autres à la qualité de vie des habitants. Maitriser le développement peut donc être considéré comme un levier pour mieux maitriser les flux de population.

3.1.2 OPTIMISER L'ORGANISATION DES VILLES ET DES VILLAGES ET FAVORISER LES SERVICES DE PROXIMITÉ



**Ce défi est jugé très important par les participants (65%), et là aussi impacte fortement les autres thématiques.**

L'éparpillement des activités et services engendrent des déplacements. Dans la mesure où les besoins en mobilité (par exemple les flux travail/habitat) seront toujours présents, l'enjeu est d'optimiser l'organisation spatiale du territoire. Cela passe par des choix d'aménagement qui créent de la proximité

et réussissent à offrir un niveau d’accessibilité aux services sur tous les sujets (santé, commerces, loisirs, emplois, ...). Le principe de la ville du quart d’heure est bien identifié par les citoyens et plébiscité.

Disposer d’une optimisation des zones urbaines permet d’avoir un impact réel sur :

- **Les déplacements**

L’utilisation de la voiture est un enjeu climatique. Rapprocher les lieux de vie des services, en proposant une offre adaptée en transports en commun et en modes doux, tout en favorisant l’intermodalité, est un moyen efficace pour changer les habitudes de déplacement.

Il s’agit également d’un levier pour favoriser la mobilité de tous, notamment pour les moins mobiles et les habitants des villages éloignés du centre d’Annecy.

- **L’offre de services**

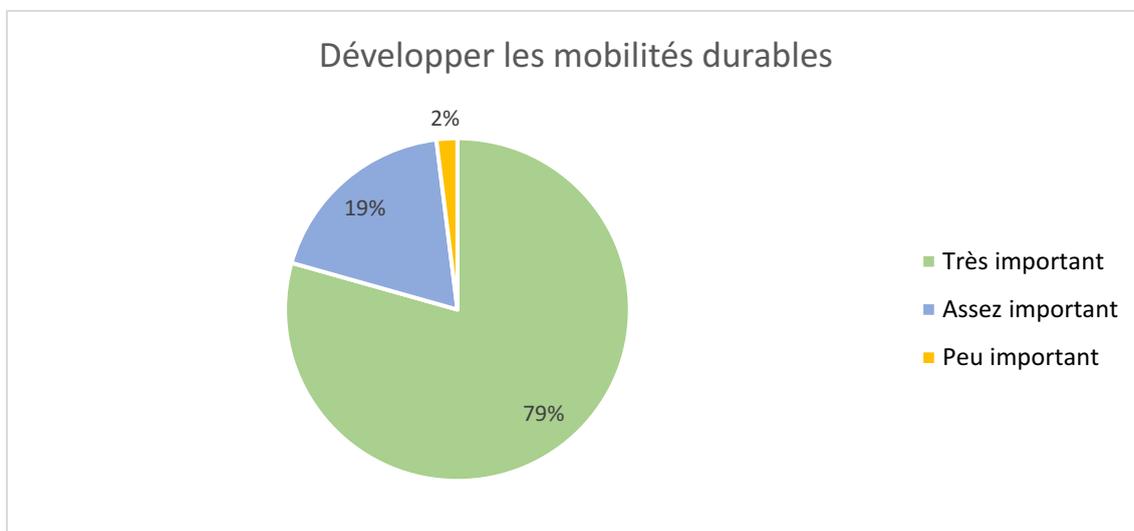
Favoriser les services de proximité est indispensable pour redynamiser les centres des villages, soutenir les commerçants, et éviter les « carences » de certaines professions (médecins, artisans de bouche, services administratifs).

- **La mixité fonctionnelle**

L’optimisation de la ville doit passer une intégration de la mixité fonctionnelle et des usages, en pensant les projets d’aménagement sous le prisme de l’habitat conjugué avec les services et les commerces.

Toutefois, il est important d’être vigilant à ce que la mise en place de la ville du quart d’heure ne se fasse pas uniquement au niveau de la ville centre.

### 3.1.3 DEVELOPPER LES MOBILITES DURABLES



**C’est le deuxième défi jugé le plus important par les participants (79%).**

Les participants s’accordent sur l’attente forte des habitants en matière de mobilités durables pour diminuer les Gaz à Effet de Serre (GES) et l’utilisation des énergies fossiles. Pour certains, c’est un enjeu important qui conditionne les choix de vie, l’endroit où l’on va habiter, et ce en fonction de la localisation des services, de l’emploi, des équipements, ... qui contribuent donc au cadre de vie et à l’attractivité.

Il est essentiel de freiner l'utilisation de la voiture individuelle pour améliorer la qualité de l'air, diminuer les congestions et répondre aux enjeux climatiques. Cela doit se faire au profit de modes de déplacements alternatifs, par la création de structures adaptées, en associant les usagers pour prendre en compte leurs besoins et proposer une réelle alternative durable.

Globalement, les solutions existent déjà, mais il convient de les renforcer et de les structurer plus intelligemment et donc plus efficacement.

- **Pour les modes doux**

L'utilisation du vélo, mais également les déplacements piétons, sont une alternative particulièrement adaptée dans les zones urbaines. Il s'agit donc de développer et de sécuriser les pistes cyclables et piétonnes (séparation de la voirie, éclairage), tout en maintenant le Vélonécyc. En termes d'aménagements, la mise en place de locaux à vélos dans les résidences, et de parkings sur l'espace public, sont également un bon levier pour inciter à l'usage du vélo.

- **Pour les bus**

Le bus est-il un moyen de transport adapté notamment pour les villages. Dans une logique d'amélioration, les participants appellent à une fréquence adaptée aux besoins des usagers (flux intense le matin, période creuse le soir), idéalement en site propre pour être moins tributaire de la circulation. Ils demandent aussi une tarification attractive (voire la gratuité dans certains cas). La question d'une meilleure desserte pour couvrir l'ensemble du territoire, dont les villages les plus isolés, est également posée.

- **Pour le train**

Le train est l'échelon de transport supérieur, notamment pour les flux en direction de Chambéry, Lyon et Genève. Cela implique une augmentation du trafic ferroviaire, la réhabilitation de certaines gares, et une amélioration de l'accessibilité et du stationnement.

- **Pour le covoiturage**

A défaut de limiter l'usage de la voiture, en diminuer le nombre sur les routes est une autre piste. Favoriser cette solution passe par son développement : plateformes de mise en relation, facilité d'accès aux aires de covoiturage, zones ombragées pour de meilleures conditions d'attente.

- **Pour les transports innovants**

Tramway, téléphérique urbain, funiculaire, navette autonome, bateau-bus sont des propositions qui ont été formulées.

- **Pour la voiture**

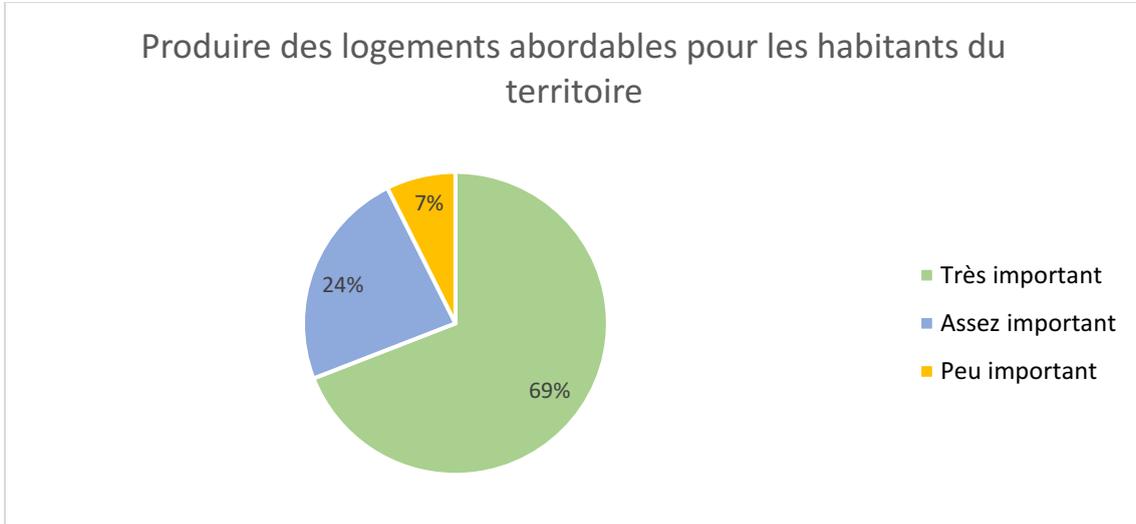
Dans la mesure où l'usage de la voiture sera toujours nécessaire, il est proposé d'adopter une politique contraignante pour inciter à l'utilisation des autres modes de transports : mise en place d'un péage pour accéder à Annecy (notamment pour les touristes), stationnement limité, vitesse de circulation réduite ou encore augmentation du nombre de zones piétonnes.

Par ailleurs, l'enjeu se trouve également du côté des entreprises. Par exemple, il est recommandé de favoriser les conditions du télétravail et du coworking.

Un dernier point mentionne l'importance de la communication afin de s'assurer que les habitants soient bien informés des alternatives mises à leur disposition.

## 3.2 Analyse thématique « Habitat »

### 3.2.1 PRODUIRE DES LOGEMENTS ABORDABLES POUR LES HABITANTS DU TERRITOIRE



Bien que ce défi ne soit pas le plus important pour les participants (69%) par rapport à d'autres défis, il est celui qui fédère le plus vers un objectif commun : loger tout le monde.

Le territoire du Grand Annecy connaît une crise du logement. Se loger est devenu complexe suite à une hausse du prix du foncier et des loyers, alors qu'il s'agit d'un enjeu majeur pour favoriser l'insertion, la mixité et la cohésion sociale. Permettre à tous les habitants de se loger, quel que soit le niveau de revenu, et maintenir sur le territoire les jeunes et les actifs, est primordial pour l'avenir du Grand Annecy.

- **Favoriser le logement abordable**

Développer des outils comme le bail réel solidaire (BRS), faciliter l'accès à la propriété et respecter le quota de logements aidés (voire l'augmenter), sont des propositions qui sont souvent revenues. Il a également été mentionné de développer les logements étudiants. De manière plus globale, le Grand Annecy est appelé à favoriser les « locaux » plutôt que les frontaliers, en leur réservant par exemple une part de logements dans les nouveaux projets.

- **Réglementer les pratiques**

Toujours dans l'optique de favoriser l'accès au logement, il est fortement suggéré d'encadrer et de taxer les AirBnB, les locations meublées touristiques, les résidences secondaires et les logements vacants, jugés trop nombreux et limitant le nombre de logements disponibles pour les habitants.

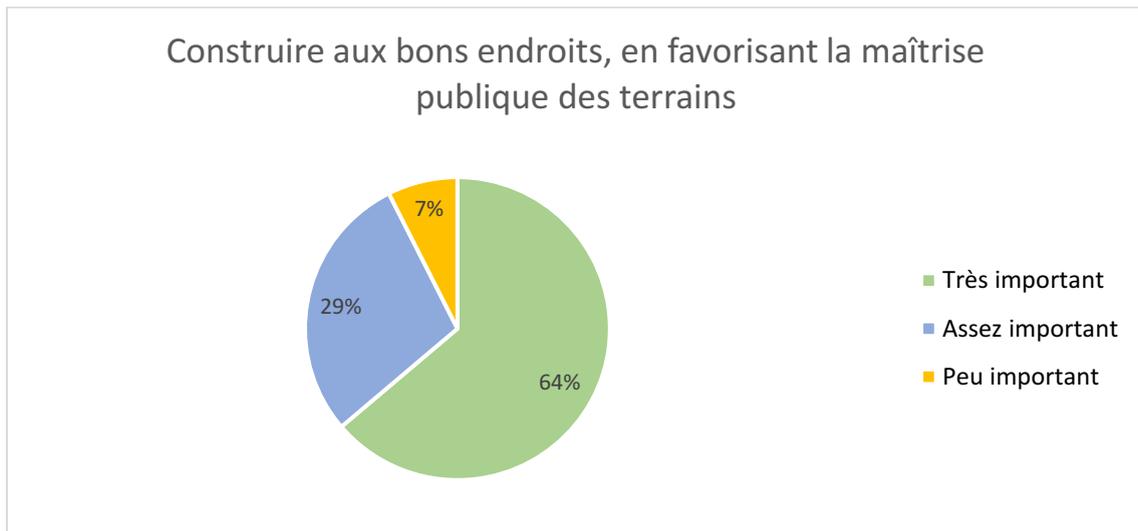
- **Limiter la spéculation foncière**

Plusieurs contributions font état d'une méfiance envers les promoteurs et leur rôle dans la crise du foncier. Si certains demandent à limiter leurs actions, d'autres appellent à mettre en place des conventions et des partenariats entre les collectivités et les bailleurs, organismes, entreprises et promoteurs pour favoriser l'accès à des logements abordables de qualité.

- **Mettre en place une politique forte en matière d'habitat**

Plusieurs participants évoquent le rôle du Grand Annecy pour mettre en place une politique d'encadrement des loyers, et favoriser la mixité intergénérationnelle et la mutualisation.

### 3.2.2 CONSTRUIRE AUX BONS ENDROITS, EN FAVORISANT LA MAÎTRISE PUBLIQUE DES TERRAINS



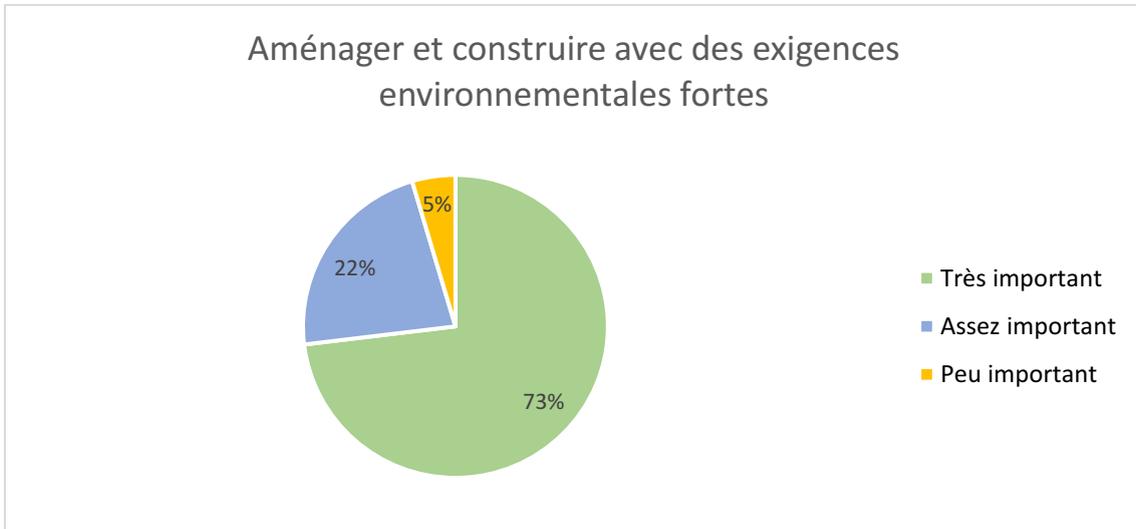
**Ce défi est parmi les moins important pour les participants (64%).**

Pourtant, il est un levier décisif pour limiter le coût du foncier et l'étalement urbain, pour répondre aux enjeux du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et pour préserver la qualité de vie des habitants. Il doit permettre au Grand Annecy de planifier les futures constructions et de cultiver un mode de vie équilibré. De fait, pour certains, c'est à la puissance publique de réguler l'urbanisation.

Parmi les contributions récurrentes, qui font écho à d'autres défis, il est proposé de :

- Densifier en milieu urbain, rénover l'existant et construire dans les « dents creuses » du territoire.
- Favoriser le maillage des services et les constructions en îlots pour rendre les logements accessibles aux mobilités douces (vélo, ...) et pour limiter les distances travail/domicile/commerces/activités.
- Ne pas perdre la maîtrise du foncier lorsque la commune est propriétaire des terrains, en privilégiant le bail emphytéotique plutôt que la vente.
- Construire uniquement à l'intérieur d'une enveloppe urbaine déjà définie (par exemple celle du SCOT).
- Clarifier l'objectif de logements abordables (prix, quantité, modalités) réalisables par les promoteurs privés, et accompagner le secteur privé en fournissant les conditions adéquates à la construction réfléchie des bâtiments.

### 3.2.3 AMENAGER ET CONSTRUIRE AVEC DES EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES FORTES



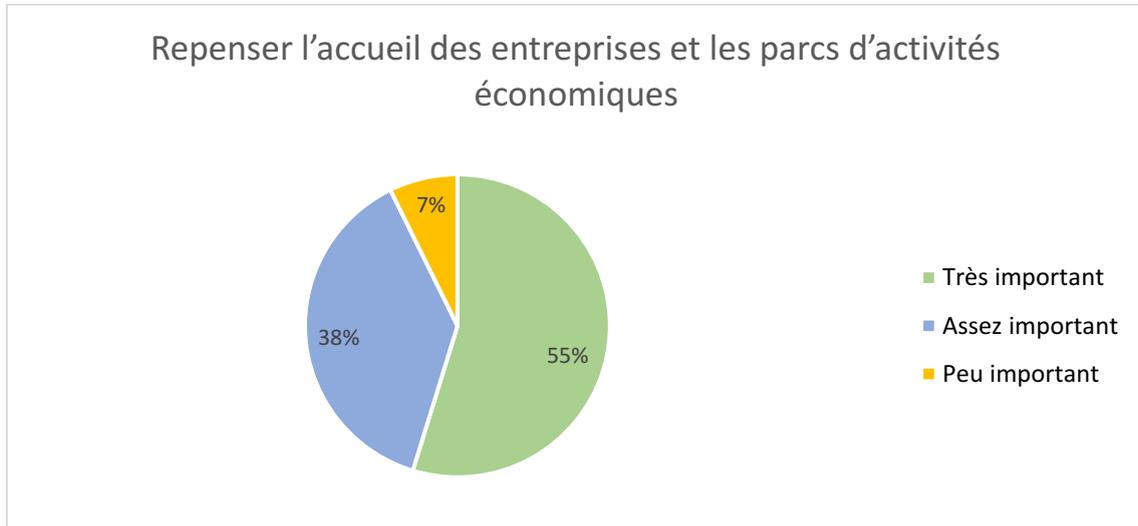
**Ce défi est parmi les plus important pour les participants (73%).**

Un consensus se dessine et tend vers l'incitation, voire l'imposition, de critères environnementaux forts pour les anciennes comme pour les nouvelles constructions. À noter toutefois que ces exigences devront prendre en compte les revenus modestes et un accompagnement est à prévoir pour leur permettre de répondre à ces exigences. Elles concernent :

- La production de logements proches de l'autonomie énergétique pour les nouvelles constructions. Pour l'existant, il est suggéré d'imposer à chaque copropriété de faire un diagnostic énergétique avec une rénovation obligatoire en fonction des résultats (avec aides/subventions des pouvoirs publics).
- Le développement des énergies renouvelables, en favorisant les énergies propres sur les bâtiments privés et publics (géothermie, panneaux solaires, éoliennes) et la récupération des eaux pluviales dans les constructions, ainsi que des eaux grises.
- La désimperméabilisation des sols, en réduisant les revêtements « minéral » pour limiter les îlots de chaleur.
- L'incitation à utiliser des matériaux plus écologiques (moins de béton et plus de bois) et de bannir tous les matériaux non compatibles avec la préservation de l'environnement.
- La végétalisation du bâti (toitures, façades, pieds d'immeubles).

### 3.3 Analyse thématique « Développement économique et agriculture »

#### 3.3.1 REPENSER L'ACCUEIL DES ENTREPRISES ET LES PARCS D'ACTIVITES ECONOMIQUES



#### Ce défi est clivant pour les participants.

Si bon nombre s'accordent sur le fait qu'il est nécessaire pour maintenir l'emploi local et l'attractivité du territoire, d'autres y voient un facteur de consommation foncière (notamment des zones agricoles).

Ainsi, plusieurs axes d'amélioration sont proposés :

#### - La densification

Dans la même lignée que l'habitat, il s'agit de densifier les zones d'activités en hauteur et de réhabiliter en priorité des friches industrielles anciennes/abandonnées. Cette optimisation passe également par la valorisation des places de parkings qui prennent aujourd'hui trop de place, en créant des parkings souterrains ou en étages. Enfin, il est proposé de construire dans les centralités pour rapprocher l'emploi de l'habitat.

#### - La mutualisation

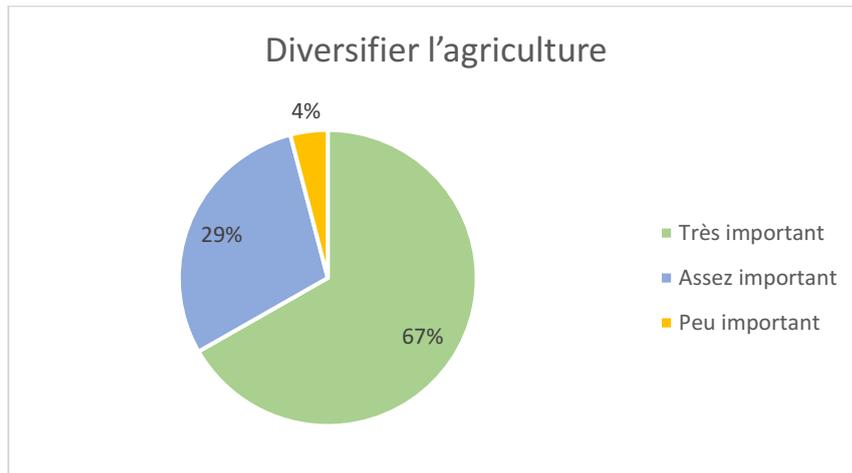
Rapprocher l'habitat de l'emploi et des services peut passer par la mutualisation des espaces, en allant jusqu'à faire des zones d'activités des lieux de vie intégrant commerces et services, ainsi qu'en développant des espaces communs partagés (salles de réunion, aires de covoiturage, espaces de détente...). La piste du télétravail et des espaces de coworking a aussi été mentionnée.

#### - Les transports en commun

Afin de limiter les déplacements et de répondre aux enjeux écologiques, il a été proposé plusieurs fois de mettre en place un réseau de transports en commun et de modes doux dans les zones d'activités.

D'autre part, le clivage concernant ce défi porte sur le fait que si certains participants prônent l'interdiction de la création de nouveaux parcs d'activités pour limiter la consommation foncière, d'autres appellent à développer l'industrie et les entreprises pour maintenir la création de valeur sur le territoire.

### 3.3.2 DIVERSIFIER L'AGRICULTURE TOUT EN MAINTENANT LES FILIERES EXISTANTES



**Ce défi fait partie des plus clivants.** Il semblerait toutefois qu'il ait été mal compris par les participants dans la mesure où les propositions vont dans le sens contraire des niveaux d'importance choisis.

Le grand enjeu de l'agriculture est celui de l'autonomie alimentaire, associé au défi environnemental. De très nombreuses contributions demandent la diversification de l'agriculture pour garantir le bien manger tout en assurant aux producteurs un bon niveau de vie. Pour autant, les participants ont bien en tête le fait que les filières d'excellence traditionnelles participent pour beaucoup à l'économie du Grand Annecy.

#### - Vers une nouvelle forme d'agriculture

La grande majorité des idées proposées tendent vers le développement d'une agriculture **Raisonnée et bio** : pour sortir du modèle de l'agro-industrie, très consommatrice d'espace, d'eau et de pesticides.

- **Diversifiée** : pour tendre vers le maraichage et pouvoir nourrir la population.
- 
- **En circuit-court** : pour limiter les déplacements et favoriser les producteurs locaux.
- **Différente** : pour optimiser par des cultures en étages, et cultiver des espèces végétales adaptées aux évolutions climatiques et aux contraintes du territoire.
- **Urbaine** : pour favoriser l'agriculture en milieu urbain (jardins partagés) et permettre aux habitants de cultiver leur propre nourriture.

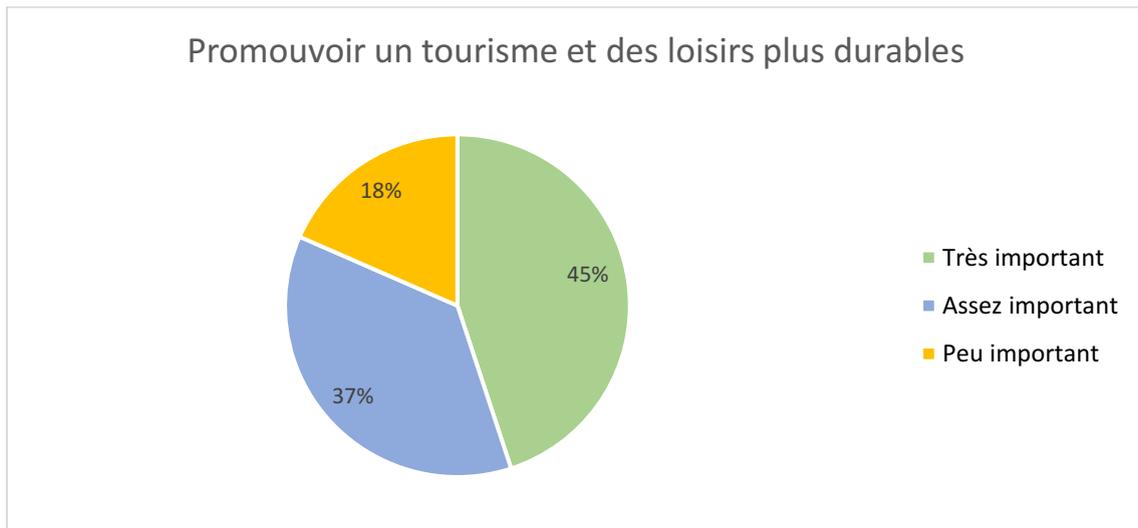
#### - Le rôle du Grand Annecy

Le rôle important de la collectivité est plusieurs fois revenu, notamment en ce qui concerne le soutien à donner aux agriculteurs.

- Favoriser l’implantation de nouveaux agriculteurs, à la fois en termes d’accompagnement (financements, procédures), de succession, de cession ou de reconversion.
- Aider à l’installation d’exploitations diversifiées par un accompagnement, un suivi, et la mise à disposition de terrains et de locaux.
- Regrouper les exploitations en filières, et au-delà favoriser les filières émergentes sans concurrencer les filières d’excellence (alpages) qui participent à l’entretien et à la valorisation des paysages.

La dernière piste évoque l’enjeu de lier le plan alimentaire territorial (PAT) au PLUi-HMB, afin qu’il devienne le PLUi-HMBA dans la même logique systémique.

### 3.3.3 PROMOUVOIR UN TOURISME ET DES LOISIRS PLUS DURABLES



**Ce défi est celui ayant récolté le plus de « Peu important » (18%), ce qui laisse penser qu’il est considéré comme le moins prioritaire. Il est également l’un des plus clivants.**

Cela s’explique par le fait que s’il est nécessaire pour valoriser les produits locaux et contribuer à l’activité économique du territoire, les participants estiment que l’activité touristique est suffisamment développée et promue. L’enjeu est donc de limiter l’impact de la surpopulation touristique sur l’environnement et la qualité de vie des habitants, surtout en été (lac, nature) et en hiver (ski).

- **Désaisonnaliser le tourisme**

Les saisons hautes du Grand Annecy se situent lors de la période hivernale et estivale. Mais avec les impacts du réchauffement climatique, il est essentiel d’anticiper un tourisme moins porté sur le ski, par exemple en misant sur le tourisme de nature, pastoral, industriel et surtout 4 saisons.

- **Limiter les nuisances**

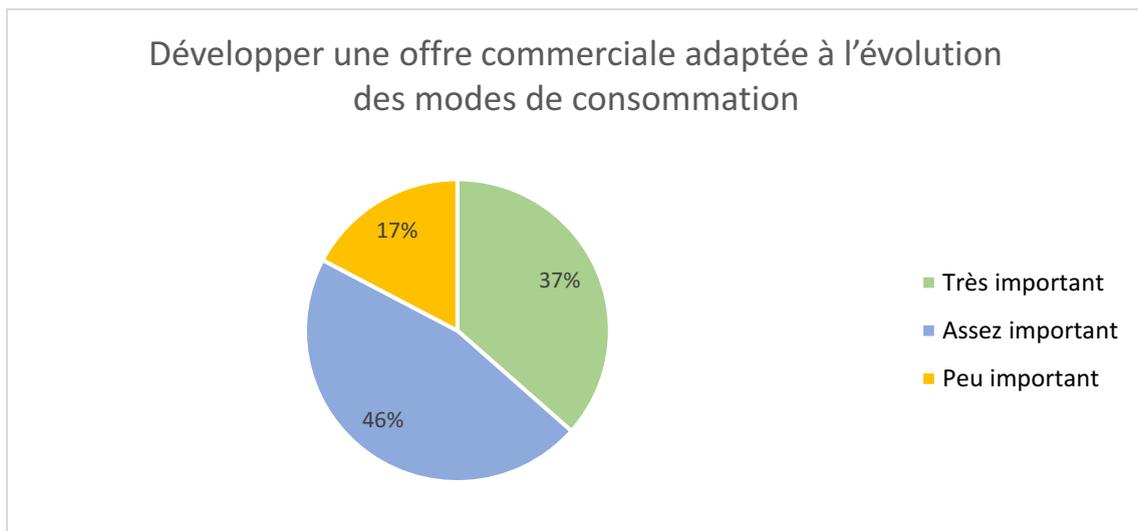
La surpopulation touristique sature le territoire et génère des nuisances qui nuisent au cadre de vie des habitants (bruits, pollution, déchets). Il est donc proposé de mettre en place des campagnes de sensibilisation au respect de l'environnement et de la nature, voire signer une charte d'engagement. Dans des cas très précis, il est demandé de limiter les bateaux à moteur sur le lac, car cumulant les nuisances.

- **Adapter les mobilités**

Une autre conséquence de la surpopulation touristique est la saturation des routes. L'objectif est donc d'adapter les mobilités en développant des navettes vers les lieux touristiques, et par la mise à disposition d'offres pour inciter à leurs usages (pack navette avec forfait ski par exemple).

Plusieurs participants ont émis un doute sur le fait qu'un tourisme durable soit vraiment possible, prônant ainsi une restriction de la fréquentation, tout en veillant à l'équilibre entre capacité d'accueil, équipements, mobilités et stationnements.

3.3.4 DEVELOPPER UNE OFFRE COMMERCIALE ADAPTEE A L'EVOLUTION DES MODES DE CONSOMMATION



**Ce défi est le deuxième ayant récolté le plus de « Peu important » (17%), et le plus clivant des 13 défis.**

Là encore, il semblerait qu'il ait été mal compris. Le développement des commerces de proximité est une demande sociétale forte à laquelle il faut s'adapter. Les enjeux sont de favoriser le commerce local, redynamiser les centres bourgs, et limiter les déplacements.

- **Maitriser le foncier**

De très nombreuses contributions appellent à réduire l'expansion des zones commerciales au profit des petits commerces, voire même de transformer ces grands espaces en zones industrielles ou artisanales, afin de requalifier le foncier pour d'autres activités.

- **Favoriser les petits commerçants**

Puisque l'enjeu est de développer la proximité, une piste est de favoriser l'installation des petits commerçants et artisans en les attirant avec des taux adaptés, des loyers aidés ou par la mise en place de quotas de consommation foncière pour encourager les commerces dans les centralités. Les services proposés doivent s'orienter vers les magasins et marchés proposant des produits locaux, en circuit court, issu de l'artisanat local, dans une logique de seconde main, ressourcerie, réparation, et vrac.

- **Limiter le développement du commerce en ligne**

Les plateformes logistiques (Amazon par exemple) et l'augmentation du transport routier qu'elles induisent ont souvent été pointées du doigt. Il s'agit donc de limiter leur implantation.

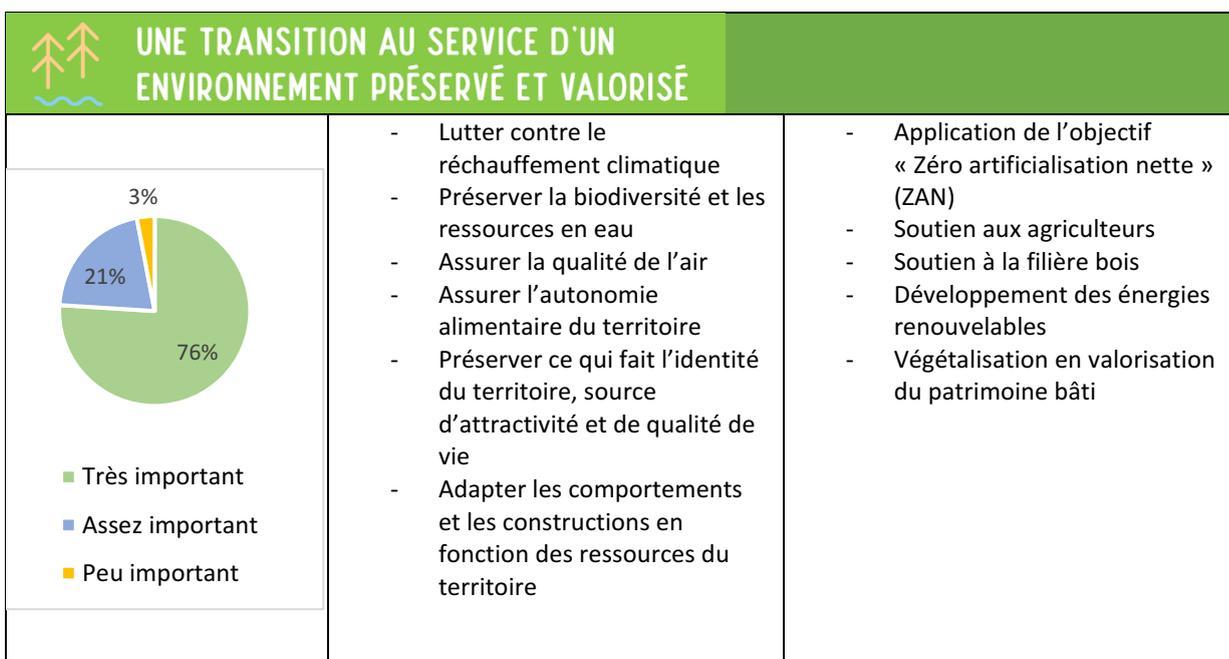
Toutefois, comme cela traduit des pratiques de consommation différentes et que les besoins en livraison existeront toujours, il est proposé d'imposer une distribution du dernier kilomètre avec des véhicules électriques afin de réduire l'empreinte carbone des livraisons à domicile et aux entreprises.

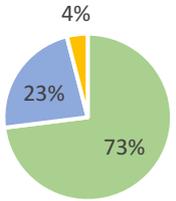
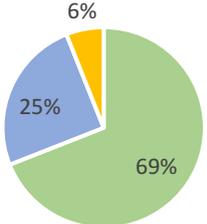
# 4

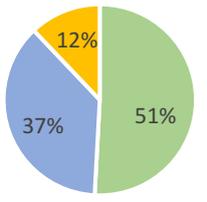


## SYNTHESE ET ENSEIGNEMENTS

- **Les contributions (971 au total) ont été riches et argumentées**, avec de nombreuses propositions concrètes. La grande majorité des défis (10 sur 13) recueille plus de 50% d'avis très importants, ce qui traduit **une attente forte des participants à la concertation**.
- Les outils et le format des dispositifs mis en place ont permis aux participants **d'appréhender la transversalité et la complexité du PLUi-HMB**, tout en mettant en exergue les paradoxes auxquels sont confrontés les élus dans leurs décisions. Cette phase de concertation, avec les échanges directs proposés entre élus et participants lors des soirées débats, a participé à une pédagogie citoyenne nécessaire face à la défiance croissante des habitantes et habitants pour les institutions.
- L'enjeu thématique le plus important au regard des contributions est celui de **l'environnement** (76% de très important). Les nouveaux modes **d'aménagement et de mobilités** et **l'habitat** sont très proches (respectivement 73% et 69% de très important), puis **développement économique** (45 % de très important)
- **Les 3 défis jugés les plus importants** (plus important % du curseur « Très important ») par les participants à la concertation, tous modes d'expression confondus, sont :
  - Protéger les espaces naturels et agricoles : **89%**
  - Développer les mobilités durables : **79%**
  - Définir un niveau de développement acceptable pour la population et soutenable pour le territoire : **75%**
- **Les 3 défis jugés les moins importants** (plus faible % du curseur « Très important ») par les participants à la concertation, tous modes d'expression confondus, sont :
  - Repenser l'accueil des entreprises et les parcs d'activités économiques : **55%**
  - Promouvoir un tourisme et des loisirs plus durables : **45%**
  - Développer une offre commerciale adaptée à l'évolution des modes de consommation : **37%**



 <b>UNE TRANSITION AU SERVICE DE NOUVEAUX MODES D'AMÉNAGEMENT ET DE MOBILITÉS</b>		
Importance	Enjeux dégagés	Propositions concrètes
 <p> <span style="color: green;">■</span> Très important  <span style="color: blue;">■</span> Assez important  <span style="color: orange;">■</span> Peu important                 </p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtrise du développement démographique face aux ressources limitées du territoire</li> <li>- Réduction des besoins de déplacement et accompagnement au changement</li> <li>- Proximité et accessibilité des services</li> <li>- Qualité de l'air : diminution des GES</li> <li>- Transition énergétique : réduction de l'utilisation des énergies fossiles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fixer des objectifs et des indicateurs en matière de développement</li> <li>- Anticiper les besoins (logement, emploi, équipements, foncier...)</li> <li>- Mixité fonctionnelle des espaces et densité</li> <li>- Ouverture de services de proximité</li> <li>- Augmentation de la fréquence des bus pour les villages</li> <li>- Développement des pistes cyclables sécurisées</li> </ul>
 <b>UNE TRANSITION AU SERVICE D'UN HABITAT ADAPTÉ ET DURABLE</b>		
 <p> <span style="color: green;">■</span> Très important  <span style="color: blue;">■</span> Assez important  <span style="color: orange;">■</span> Peu important                 </p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre à tous les habitants de se loger, quels que soient leurs revenus</li> <li>- Maintenir sur le territoire les jeunes et les actifs</li> <li>- Réguler l'urbanisation et limiter l'étalement urbain</li> <li>- Réduire la consommation énergétique des logements</li> <li>-</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bail Réel Solidaire et quotas de logements sociaux</li> <li>- Encadrement des loyers</li> <li>- Encadrement et taxe sur les locations meublées touristiques et les résidences secondaires</li> <li>- Mixité intergénérationnelle</li> <li>- Densification urbaine et rénovation de l'existant</li> <li>- Imposition de critères environnementaux forts dans la construction ou la rénovation (énergies renouvelables, matériaux...)</li> </ul>

 <b>UNE TRANSITION AU SERVICE D'UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE</b>		
 <p> <span style="color: green;">■</span> Très important  <span style="color: blue;">■</span> Assez important  <span style="color: yellow;">■</span> Peu important                 </p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir l'activité économique et les emplois locaux tout en limitant la consommation foncière</li> <li>- Maintenir l'attractivité touristique tout en limitant l'impact de la surpopulation touristique</li> <li>- Développer l'autonomie alimentaire et garantir le bien manger sur le territoire</li> <li>- Assurer aux producteurs et artisans locaux un bon niveau de vie</li> <li>-</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour les ZAE : densification et mutualisation des espaces, accès en TC, réhabilitation plutôt que nouvelles constructions</li> <li>- Développement du maraîchage</li> <li>- Organisation des exploitations en filières</li> <li>- Tourisme durable désaisonnaliser le tourisme, adapter les mobilités...</li> <li>- Aides au commerce de proximité</li> <li>- Commerce en ligne : livraisons du « dernier kilomètre » avec des véhicules électriques</li> </ul>

- *La réponse aux défis écologiques et climatiques est l'enjeu qui ressort le plus fortement, et ce de manière transversale sur les 4 thématiques.*
- *Le défi le plus plébiscité concerne la protection des espaces agricoles et des milieux naturels, qui tient à cœur à l'ensemble de la population qui s'est exprimée (89%). La disparition exponentielle de la biodiversité, la nécessité de développer l'autonomie alimentaire du territoire, la volonté de préserver des îlots verts au sein du cadre de vie, la raréfaction de la ressource en eau, et bien sûr l'inquiétude croissante liée au changement climatique expliquent ce consensus général.*
- *C'est pourquoi des solutions, même difficiles, comme le Zéro Artificialisation Nette des sols apparaissent comme nécessaires aux yeux des participants.*
- *Bien que la problématique du développement soit clivante, les participants s'accordent sur le fait que le Grand Annecy dispose de ressources et d'une capacité d'accueil limitées. Face aux inquiétudes liées à la préservation des ressources, la maîtrise de la croissance démographique apparaît comme un attendu fort des participants.*
- *La thématique des mobilités durables a également suscité une très forte adhésion. Le défi relève à la fois d'une politique de prospective, pour anticiper la capacité d'accueil du Grand Annecy et d'une politique de réparation, pour proposer une véritable alternative à l'autosolisme.*

## 4.1 Enseignements

- Cette phase de concertation, avec les **échanges directs** proposés entre élus et habitants lors des soirées débats et des ateliers, a participé à une **pédagogie citoyenne** nécessaire face à la défiance croissante des habitantes et habitants pour les institutions politiques. **En concertation, la qualité des échanges prime sur la quantité.**
- A l'exception de la thématique « Développement économique », la grande majorité des défis (10 sur 13) recueille plus de 60% d'avis très importants, ce qui traduit une attente forte de la population. Les enjeux évoqués par les participants sont donc en adéquation avec ceux identifiés par les élus du Grand Annecy et on peut ainsi en déduire que la vision portée par le Grand Annecy est majoritairement partagée par les habitantes et habitants qui se sont exprimés lors de cette phase de concertation.
- A l'analyse de ces résultats, certaines orientations seront à privilégier par le Grand Annecy comme :
  - L'application du ZAN
  - Le développement des transports collectifs et d'un réseau de pistes cyclables sécurisées
  - Le soutien à la filière agricole, et notamment au maraichage, et à la filière bois
  - Le principe de mixité d'usages, sociale et générationnelle dans les projets de densification et de rénovation urbaine
  - Le renforcement des pôles et services de proximité (ville du ¼ d'heure)

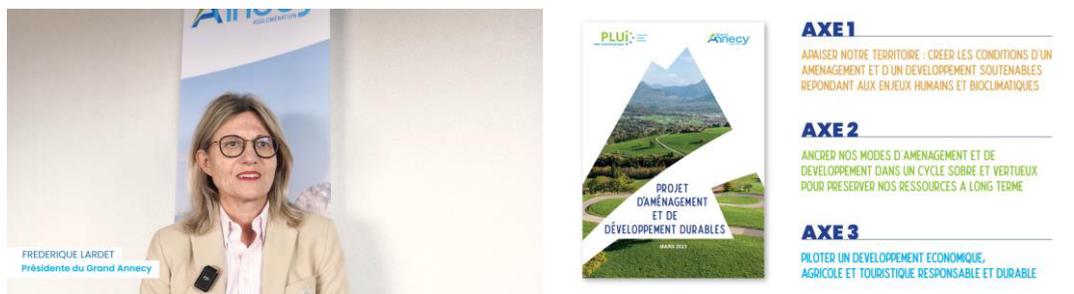
**5**

---

**PRESENTATION  
DU PADD**

## 5.1 Présentation du PADD dans les conseils municipaux

Intégrant les retours de la concertation et des Personnes Publiques Associées, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Grand Anancy a été finalisé en mars 2023. Afin de présenter ce document et ses 15 orientations dans les conseils municipaux des 34 communes de la communauté d'agglomération du Grand Anancy en avril et mai 2023, une vidéo de présentation a été réalisée.



Après une introduction sur le PLUi-HMB de la Présidente du Grand Anancy, Frédérique Lardet et du Vice-président aménagement des territoires et préservation des espaces naturels, Christian Anselme, les 15 grandes orientations du PADD sont présentées tour à tour par :

- Bruno LYONNAZ, vice-président habitat bas carbone, construction bois, rénovation énergétique
- Christian ANSELME, Vice-président aménagement des territoires et préservation des espaces naturels
- Didier SARDA, Vice-président mobilités
- Marc ROLLIN, vice-président qualité de l'air, transition écologique et énergétique
- Ségolène GUICHARD, vice-présidente relocalisation de l'économie, relations extérieures et industrie
- Fabienne DULIEGE, vice-présidente agriculture, alimentation et ruralité

## 5.2 Des soirées-débats organisées sur tout le territoire

Débatu en conseils municipaux en avril et mai 2023 puis en Conseil communautaire le 29 juin 2023, le PADD et ses objectifs ont ensuite été présentés au grand public lors de **5 soirées-débats thématiques organisées sur l'ensemble du territoire en septembre 2023**.

### 5.2.1 5 SOIREEES-DEBATS POUR ECHANGER AVEC LES HABITANTS DU GRAND ANANCY

Conçues dans un **format de table ronde**, les 5 soirées-débats ont chacune abordé une **thématique** particulière en présence d'élus, d'experts et d'acteurs du territoire, pour croiser les regards et bénéficier de différents retours d'expériences. Ces soirées ont permis :

- De partager le bilan de la concertation et les orientations du PADD
- D'approfondir au total 5 thématiques clés du PLUi-HMB
- De comprendre les prochaines étapes d'élaboration du PLUi-HMB

**Cette formule a permis aux participants de s'approprier les objectifs du PADD, découvrir les orientations qu'il recouvre et les actions concrètes qui en découlent, et d'échanger sur ces sujets.**



### LES 5 SOIREEES-DEBATS

- **Mercredi 6 septembre, à Villaz (salle des fêtes) à 19h**  
Focus thématique : le développement économique (zones d'activités économiques de demain, emploi et formation)
- **Mardi 12 septembre, à Alby-sur-Chéran (pôle culturel et sportif) à 19h**  
Focus thématique : les mobilités et la ville du ¼ d'heure
- **Mardi 19 septembre, à Annecy (salle Eaux et Forêts) à 19h**  
Focus thématique : la construction de logements accessibles à tous
- **Mardi 26 septembre, à Veyrier-du-Lac (salle la Veyrière) à 19h**  
Focus thématique : le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) des sols pour préserver les espaces naturels, forestiers et agricoles
- **Mercredi 27 septembre, à Chavanod (auditorium L'Esty) à 19h**  
Focus thématique : la diversification de l'agriculture

Les **comptes rendus et les supports de présentation** des réunions publiques thématiques sur le PADD sont disponibles ici :

<https://www.grandannecy-plui.fr/pages/la-mediatheque>

#### 5.2.2 LE DISPOSITIF DE MOBILISATION

**Plusieurs centaines d'habitants** du territoire ont participé à ces soirées-débats pour s'informer et échanger sur le futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal qui en découlera. Afin de favoriser la mobilisation, un large dispositif a été mis en place.

#### **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Les 5 soirées-débats ont dans un premier temps été annoncées dans un communiqué de presse du Grand Annecy diffusé aux médias locaux par le service presse du Grand Annecy et sur la plateforme participative du PLUi-HMB.



**communiqué**

Lundi 21 août 2023

**5 soirées-débats en septembre pour échanger sur l'avenir de notre territoire !**

**La deuxième phase de l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) Habitat Mobilité Biodiversité (HMB) s'achève avec la finalisation du projet d'aménagement et de développement durables (PADD).**

**Pour informer les citoyens et les associer à ce projet ambitieux et responsable pour les 15 prochaines années, l'Agglomération du Grand Anney organise 5 soirées-débats en septembre.**

Autour de 3 grands axes et de 15 orientations, le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) de l'Agglomération du Grand Anney acte un véritable changement de modèle pour répondre à l'urgence du dérèglement climatique. L'objectif est d'apaiser le territoire, d'ancrer son aménagement dans un cycle sobre et vertueux pour préserver les ressources et de piloter un développement économique, agricole et touristique responsable et durable.

Pour que chaque habitante et habitant du territoire puisse s'approprier les objectifs du PADD, découvrir les orientations qu'il recouvre et les actions concrètes qui en découlent, mais aussi s'informer sur les prochaines grandes étapes d'élaboration du PLUI HMB, l'Agglomération souhaite intégrer les Grands Anneziens à ces travaux.

**Une formule originale**

Selon une formule originale et participative, chaque soirée-débat abordera une thématique particulière en présence d'élus, d'experts et d'acteurs du territoire, pour croiser les regards et bénéficier de différents retours d'expériences. On y parlera tour à tour habitat, mobilité, environnement, agriculture, ou économie dans un contexte de transition.

Les soirées-débat permettront également de dresser un bilan de la concertation sur l'élaboration du PADD, de comprendre les 3 axes et les 15 orientations du projet, de s'informer sur les prochaines étapes de l'élaboration du PLUI HMB.

La diffusion de vidéos pédagogiques et les échanges avec le public ponctueront chaque soirée.

Contact presse : Mathieu Hahn | Chargé des relations presse | Tél. 06 10 34 44 84 | mathieu@grandanney.fr | www.grandanney.fr



**communiqué**

Lundi 21 août 2023

**Envie de participer ?**

Ouvertes à tous, les 5 soirées-débats sont conçues pour que chacun puisse librement s'informer, poser des questions, apporter un avis, échanger. La participation de chacun permettra d'enrichir la réflexion et de bénéficier de l'expertise d'usage des habitantes et habitants du Grand Anney.

Par ailleurs, une exposition itinérante sur l'histoire et l'élaboration du PADD sera installée dans chaque lieu de réunion publique. Entre les réunions publiques, on pourra la retrouver dans différents lieux de passage du territoire (mairie, pôle espace culturel...).

**Les 5 soirées-débats thématiques**

- Mercredi 6 septembre**, à Villaz (salle des fêtes) à 19h  
Focus thématique : Le développement économique (zones d'activités, économiques de demain, emplois et formation)  
Elus présents : Sébastien Guichard, Première Vice-Présidente - Requalification de l'économie, relations extérieures et industrie
- Mardi 12 septembre**, à Alby sur Châbran (pôle culturel et sportif) à 19h  
Focus thématique : Les mobilités et la ville de la future  
Elus présents : Didier Sarda, Vice-Président - Mobilités
- Mardi 19 septembre**, à Anney (salle Eaux et Forêts) à 19h  
Focus thématique : La construction de logements accessibles à tous  
Elus présents : Bruno Ignace, Vice-Président - Habitat, bas carbone, construction bois, rénovation énergétique
- Mardi 26 septembre**, à Veyrier du Lac (salle la Veyrière) à 19h  
Focus thématique : la 2ème Artificialisation Norme (2AN) des sols pour préserver les espaces naturels, forestiers et agricoles  
Elus présents : Marc Robit, Vice-Président - Qualité de l'air, transition écologique et énergétique
- Mercredi 27 septembre**, à Chavanod (auditorium L'Esty) à 19h  
Focus thématique : La diversification de l'agriculture  
Elus présents : Fabienne Duilage, Vice-présidente - Agriculture, alimentation et ruralité

**\* Retrouvez l'intégralité du PADD, ainsi que toutes les informations sur le PLUI-HMB et la concertation sur : [grandanney-plui.fr](http://grandanney-plui.fr) \***

**INSERTIONS PRESSE :**

Le dispositif a ensuite été annoncé dans plusieurs **médias locaux**, dans la presse papier et dans des formats digitaux :

- **Le Dauphiné Libéré** – 27 août et 17 septembre 2023 pour la presse papier ;  
Campagne digitale du 3 au 5 septembre et du 16 au 18 septembre
- **L'Essor Savoyard** – 24 août, 31 août et 14 septembre 2023 pour la presse papier ;  
Campagne digitale du 29 août au 5 septembre et du 11 au 18 septembre
- **L'Hebdo des Savoie** – 31 août et 7 septembre 2023 pour la presse papier
- **Eco Savoie Mont Blanc** – 25 août et 15 septembre 2023 pour la presse papier

Ces insertions presse présentaient le programme des soirées-débats et invitaient à **participer aux 5 réunions organisées dans l'agglomération**. De premières parutions ont été réalisées entre la fin-août et début septembre, puis une deuxième session de parutions a été organisée à la mi-septembre pour relancer la mobilisation sur les dernières soirées-débats.



**COMPRENDRE LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE NOTRE TERRITOIRE**

**5 SOIRÉES-DÉBATS**

POUR S'INFORMER ET ÉCHANGER SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES DU GRAND ANNEY

MERCREDI 6 <sup>19h</sup> SEPTEMBRE	MARDI 12 <sup>19h</sup> SEPTEMBRE	MARDI 19 <sup>19h</sup> SEPTEMBRE	MARDI 26 <sup>19h</sup> SEPTEMBRE	MERCREDI 27 <sup>19h</sup> SEPTEMBRE
ÉLIZÉ (salle des fêtes)	ALBY SUR CHÂBRAN (pôle culturel et sportif)	ANNEY (salle Eaux et Forêts)	VEYRIER DU LAC (salle la Veyrière)	CHAVANOD (auditorium L'Esty)
FOCUS THÉMATIQUE ÉCONOMIE	FOCUS THÉMATIQUE MOBILITÉS	FOCUS THÉMATIQUE HABITAT	FOCUS THÉMATIQUE ENVIRONNEMENT	FOCUS THÉMATIQUE AGRICULTURE

Plus d'information sur [www.grandanney-plui.fr](http://www.grandanney-plui.fr)



L'Essor Savoyard – 31 août 2023



L'Hebdo des Savoie – 7 septembre 2023



Eco Savoie Mont Blanc – 15 septembre 2023



Le Dauphiné Libéré – 17 septembre 2023

**RESEAUX SOCIAUX ET SITE INTERNET :**

Les soirées-débats ont également été relayées sur la **page Facebook** de l'agglomération du Grand Anney. Les différents posts ont permis d'annoncer les différentes rencontres mais aussi de revenir sur celles déjà passées et de remercier les participants présents.



Enfin, pour informer les habitants de l'élaboration du PLUi et de ses différentes étapes, dont celle du PADD, des actualités ont été régulièrement publiées sur la **plateforme web dédiée au PLUi-HMB** : <https://www.grandannecy-plui.fr/pages/les-actualites-du-projet>

**5 SOIREEES-DEBAT EN SEPTEMBRE**  
POUR ECHANGER SUR L'AVENIR DE NOTRE TERRITOIRE



Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** sans oser le demander ? **Rendez-vous lors de 5 soirées-débats organisées par le Grand Annecy pour comprendre ce grand projet d'aménagement qui engage notre territoire pour les 15 prochaines années.**

Selon une formule originale et participative, chaque soirée-débat abordera une thématique particulière en présence d'élus, d'experts et d'acteurs du territoire, pour croiser les regards et bénéficier de différents retours d'expériences. On y parlera tour à tour habitat, mobilité, environnement, agriculture, ou économie dans un contexte de transition.

Ouvertes à tous, ces soirées sont conçues pour que chacun puisse librement s'informer, poser des questions, apporter un avis, échanger. La participation de chacun permettra d'enrichir la réflexion et de bénéficier de l'expertise d'usage des habitantes et habitants du Grand Annecy.

Ces temps d'échange permettront également de dresser un bilan de la concertation sur l'élaboration du PADD, de comprendre les 3 axes et les 15 orientations du projet, de s'informer sur les prochaines étapes de l'élaboration du PLUi-HMB.

**Venez participer à ces temps forts pour mieux comprendre les objectifs de ce projet ambitieux et responsable pour les 15 prochaines années.**

**QUAND ET OÙ ?**

- **Mercredi 6 septembre**, à Villaz (salle des fêtes) à 19h - Focus thématique : économie
- **Mardi 12 septembre**, à Alby-sur-Chéran (pôle culturel et sportif) à 19h - Focus thématique : mobilité
- **Mardi 19 septembre**, à Annecy (salle Eaux et Forêts) à 19h - Focus thématique : habitat
- **Mardi 26 septembre**, à Veyrier-du-Lac (salle la Veyrière) à 19h - Focus thématique : environnement
- **Mercredi 27 septembre**, à Chavanod (auditorium L'Esty) à 19h - Focus thématique : agriculture

**PLUi-HMB : OÙ EN EST-ON ?**

La prochaine étape sera la traduction du PADD dans un règlement et un zonage qui fixeront les règles d'utilisation des sols. Ceux-ci seront ensuite complétés par les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), véritables guides pour favoriser la qualité architecturale, urbaine et paysagère des projets, et par les Programmes d'Orientations et d'Actions (POA) qui détaillent les mesures nécessaires à la mise en œuvre des politiques d'habitat et de mobilité.

**ENVIE D'EN SAVOIR PLUS ? DE PARTICIPER ? LA CONCERTATION CONTINUE !**

Le Grand Annecy organise **cinq réunions publiques** de présentation des orientations du PADD. L'occasion de s'informer et de comprendre comment se définit le projet d'aménagement du Grand Annecy pour les 15 prochaines années.



- Le 06/09/2023, à Villaz (salle des fêtes)
- Le 12/09/2023, à Alby-sur-Chéran (pôle espace culturel et sportif)
- 19/09/2023, à Annecy (salle Eaux et Forêts)
- Le 26/09/2023, à Veyrier (salle la Veyrière)
- Le 27/09/2023, à Chavanod (auditorium L'Esty)

Retrouvez l'intégralité du PADD, ainsi que toutes les informations sur le PLUi-HMB et la concertation sur ce site internet

Une page dédiée à ce document est également proposée aux lecteurs : <https://www.grandannecy-plui.fr/pages/le-padd>

Annecy PLUI: s'informez Participer Se connecter

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD) 3

La mise au point du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) constitue la **deuxième étape** de la construction du PLUi-HMB du Grand Annecy.

Le PADD constitue la **pièce maîtresse** du PLUi HMB. Il fixe les **grandes orientations stratégiques** pour le développement de notre territoire à 10-15 ans dans le respect des spécificités locales. Le PADD s'intéresse à ce qui fera notre quotidien demain. **Il vise à dessiner un territoire apaisé et durable pour tous les habitants.**



Ce document est le fruit d'une concertation continue engagée en 2021, ouverte à l'ensemble des habitants, des élus et des acteurs du territoire. Avec 3 grands axes et de 15 orientations, le PADD acte un véritable changement de modèle pour répondre à l'urgence du dérèglement climatique.

**EMAILING AUX HABITANTS DU TERRITOIRE**

Un e-mail d'invitation à ces soirées a été envoyé aux habitants ayant précédemment participé à un temps de concertation sur le PLUi-HMB et ayant laissé leurs coordonnées pour recevoir de l'information.

**EMAILING AUX ACTEURS DU TERRITOIRE**

Dans le but de réaliser une communication plus ciblée, un emailing a été diffusé aux acteurs du territoire pour les inviter à l'une des soirées-thématiques au regard de leurs activités et de leur **implication dans la dynamique territoriale**. Cette communication présentait la thématique de la soirée ainsi que les intervenants présents. Après la première soirée-débat dédiée à la thématique économie, 5 invitations ont été envoyées à :

- 59 acteurs pour la soirée dédiée à la thématique mobilités
- 55 acteurs pour la soirée dédiée à l'habitat
- 83 acteurs pour la soirée dédiée à l'environnement
- 25 acteurs pour la soirée dédiée à l'agriculture
- 34 acteurs transversaux pour les informer des 4 prochaines réunions à venir

Madame, Monsieur,

**Le Grand Annecy construit son Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) Habitat Mobilités Bioclimatique**, qui encadrera l'aménagement et le développement de l'ensemble du territoire pour les 15 prochaines années. Le **Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)** a été débattu en Conseil communautaire le 29 juin dernier. **Avec ce document stratégique, l'agglomération s'engage dans un projet ambitieux et responsable, au service de la transition écologique.**

Pour partager et faire découvrir le projet et ses grandes orientations, le Grand Annecy organise cinq réunions publiques en septembre. Selon une **formule originale et participative**, chaque soirée-débat abordera une thématique particulière.

Au regard de vos activités et de votre implication dans notre dynamique territoriale, nous avons le plaisir de vous convier à la soirée qui se tiendra à

**Veyrier-du-Lac** (salle la Veyrière)  
**Mardi 26 septembre** à 19h  
 Avec une table-ronde thématique sur le thème du  
**Zéro Artificialisation Nette (ZAN) des sols pour préserver les espaces naturels, forestiers et agricoles**

Cette soirée se déroulera en présence de Christian ANSELME et Marc ROLLIN, vice-présidents du Grand Annecy, de Florent GODET de la Direction Départementale des Territoires de Haute-Savoie (DDT 74) et Fabienne MARSEILLE du Centre d'études et d'expertise sur les risques, la mobilité et l'aménagement (CEREMA). La présence de ces élus, experts et acteurs du territoire permettra de croiser les regards et bénéficier de différents retours d'expériences.

Nous comptons sur votre participation pour enrichir la réflexion et partager votre connaissance des enjeux et besoins du territoire.

Vous remerciant par avance pour votre présence,

**Les équipes du PLUi-HMB du Grand Annecy**

Retrouvez l'intégralité du PADD, ainsi que toutes les informations sur le PLUi-HMB et la concertation sur : [www.grandannecy-plui.fr](http://www.grandannecy-plui.fr)

Si vous souhaitez vous désinscrire de notre newsletter, cliquez [ici](#)



### INFORMATION AUX COMMUNES

Enfin, afin de toucher les habitants au plus près de leur quotidien, une information a été réalisée auprès des 34 communes de l'agglomération pour les informer de la tenue des 5 soirées-débats sur le mois de septembre et mettre à leur disposition un **kit de communication**, avec :

- Une affiche
- Un article prêt à l'emploi
- Une publication Facebook
- Des visuels explicatifs
- Le communiqué de presse publié par le Grand Annecy le 21 août



Plusieurs communes ont ainsi relayé l'information auprès de leurs administrés, notamment sur leur site internet :



Site internet de la commune de Talloires-Montmin

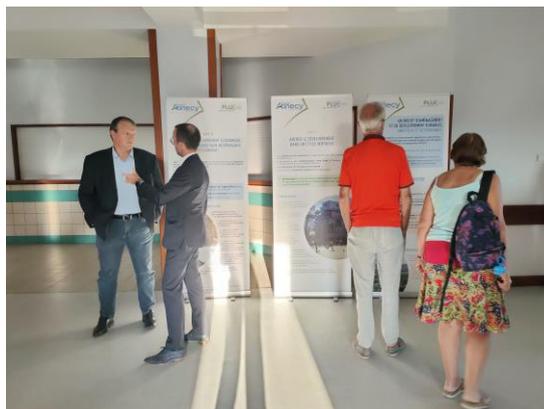


Site internet de la commune de Sévrier

### 5.3 Une exposition dans les 5 entités territoriales

En accompagnement des 5 soirées-débats organisées, une démarche **d'exposition itinérante** a été mise en place avec le déploiement de trois **panneaux d'exposition** durant le mois de septembre 2023, pour présenter les 3 axes du PADD :

- Pays de Filière : exposition itinérante dans les 5 bibliothèques du territoire (Thorens-Glières, Avierno, Evires, Les Ollières et Saint-martin-Bellevue) et le hall de la mairie de Villaz
- Pays d'Alby : exposition dans le hall du SIPA (Syndicat intercommunal du Pays d'Alby)
- Lac : exposition dans le hall de la mairie de Sévrier
- Première couronne : exposition itinérante dans les mairies d'Epagny-Metz-Tessy
- Anney : exposition itinérante dans les mairies déléguées de Seynod, Cran-Gevrier, Anney-le-Vieux



**UN PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES AMBITIEUX ET RESPONSABLE**

Habitat, mobilité, environnement, agriculture, économie... Avec le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD), le Grand Anancy s'engage pour demain !

Le PADD est :

- Un projet ambitieux et responsable pour les 15 prochaines années
- Un projet au service de la transition écologique du territoire
- Le socle du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLU) habitat mobilités bioclimatique (HMB) du Grand Anancy

**AXE 1 APAISER LE TERRITOIRE**

Un territoire équilibré, c'est un territoire :

- Qui maîtrise le rythme d'accueil de sa population pour préserver ses ressources
- Qui répond aux besoins des ménages en produisant des logements adaptés à toutes les générations et à tous les budgets
- Qui services, commerces, équipements, transports en commun sont facilement accessibles à pied

→ Construire 1400 logements par an en moyenne, dont au moins 50 % à prix et loyers encadrés.

→ Accueillir les nouveaux habitants à moins de 15 min à pied des services, commerces, équipements nécessaires au quotidien, dans les villes comme dans les bourgs et villages.

**2 ORIENTATIONS**

- 1 - Répondre aux besoins des ménages et aux enjeux des transitions nécessaires
- 2 - Renforcer et intensifier les pôles urbains et les proximités pour organiser l'agglomération du quart d'heure et l'éviter par une mobilité multimodale

**AXE 2 ANCRER LE DÉVELOPPEMENT DANS UN CYCLE VERTUEUX**

Pour préserver nos ressources à long terme (eau, sols, paysages), le PADD prévoit :

- Atteindre le zéro artificialisation nette (ZAN) à l'horizon 2050, conformément à la loi climat et résilience
- De développer les énergies renouvelables
- D'accroître la sobriété énergétique de chaque projet

→ Diviser par 2 la consommation des surfaces naturelles et agricoles (sur les 20 prochaines années, par rapport aux 10 dernières années).

**7 ORIENTATIONS**

- 1 - Réduire fortement la consommation foncière pour atteindre le ZAN à l'horizon 2050
- 2 - Préserver les sols naturels, agricoles et forestiers
- 3 - Préserver et valoriser les trames vertes, bleues et noires dans et hors espaces urbanisés
- 4 - Prévenir la continuité du cycle de l'eau face au changement climatique
- 5 - Préserver et valoriser les paysages et la diversité des paysages et patrimoines, remarquables comme ordinaires
- 6 - Assurer un développement répondant aux enjeux des transitions énergétique et écologique
- 7 - Prendre en compte les risques dans les choix de développement et protéger la population des risques et nuisances

**AXE 3 PILOTER UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE AGRICOLE ET TOURISTIQUE RESPONSABLE ET DURABLE**

Maintenir le dynamisme du territoire, tout en orientant vers une économie de la sobriété, c'est l'objectif du 3<sup>e</sup> axe du PADD. Il vise à valoriser toute la diversité des activités économiques :

- Industrielles
- Productives
- Agricoles
- Touristiques

→ Accompagner la diversification de l'agriculture pour améliorer l'autonomie alimentaire du territoire.

→ Adopter les zones d'activités économiques résilientes.

→ Accueillir les 34 des emplois en milieu urbain.

**6 ORIENTATIONS**

- 1 - Renforcer la diversité des modes d'accueil des entreprises et des emplois
- 2 - Accompagner le parcours résidentiel des entreprises
- 3 - Adopter l'offre commerciale à l'évolution des modes de consommation
- 4 - Assurer la pérennité du potentiel de production agricole et valoriser la production forestière
- 5 - Améliorer les qualités d'accueil d'un tourisme responsable, qui régule mieux ses activités et la fréquentation du territoire
- 6 - Poursuivre le déploiement de l'enseignement supérieur et de la recherche

Retrouvez toute l'information sur le PLUi-HMB du Grand Anancy sur [www.grandanancy.fr](http://www.grandanancy.fr)

## 5.4 Une vidéo motion-design

Une vidéo de 4 minutes a été réalisée pour présenter les 3 axes et les grandes orientations du PADD finalisé et pour expliquer les prochaines étapes d'élaboration du PLUi-HMB : la traduction du PADD en règlement écrit et graphique, l'élaboration des OAP sectorielles et thématiques, des POA Habitat et Mobilités, et des annexes.

Cette vidéo, consultable sur la chaîne YouTube du Grand Anancy, a été diffusée lors des soirées-débat. Elle a également été diffusée sur les réseaux sociaux et envoyées aux 34 mairies : <https://www.youtube.com/watch?v=dqr-m2wpqRI&t=5s>



## 5.5 PADD : un document consultable sur tout le territoire

Afin de favoriser la consultation du document par l'ensemble des habitants du territoire, ce dernier a été mis en ligne sur la plateforme dédiée au PLUi-HMB :

<https://www.grandanecy-plui.fr/>

Disponible dans « la médiathèque » de la plateforme, la document est également mis en avant sur la page d'accueil afin d'augmenter sa visibilité.



Le document est également mis à disposition en version papier dans les 34 mairies de l'agglomération et au siège de l'agglomération, avec les registres de la concertation.

## 5.6 Une présentation à la biennale du climat

Le samedi 21 octobre 2023, l'agglomération du Grand Anancy a organisé à Bonlieu la **biennale du climat**, une journée instructive et festive ponctuée de conférences, projections de films, ateliers pour petits et grands ou encore expositions et stands d'informations. Parmi eux, un **stand sur l'aménagement du territoire pour comprendre le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat Mobilité Bioclimatique (PLUi-HMB)**.

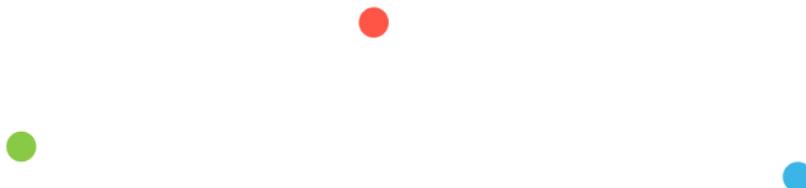




# BILAN DE LA **CONCERTATION PUBLIQUE**



PARTIE 3 :  
RÈGLEMENT ET ZONAGE



# SOMMAIRE

## **1 LES REUNIONS AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE** ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

---

- 1.1 Les acteurs de l'habitat**4
- 1.2 Les acteurs des mobilités**4
- 1.3 Les associations environnementales**5
- 1.4 L'Espace Citoyen**5

## **2 LES ATELIERS DIDACTIQUES GRAND PUBLIC** ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

---

- 2.1 Les ateliers didactiques grand public**7
  - 1.4.1 LE DEROULE DES 5 ATELIERS7
  - 1.4.2 LES GRANDS PRINCIPES DU JEU PROPOSE PENDANT LES ATELIERS8
  - 1.4.3 LES ENSEIGNEMENTS8
- 2.2 Le dispositif d'information**10
  - 2.2.1 LA PLATEFORME EN LIGNE DEDIEE AU PLUI-HMB10
  - 2.2.2 UNE NOUVELLE VIDEO MOTION-DESIGN11
- 2.3 Le dispositif de mobilisation**12
  - 2.3.1 LE COMMUNIQUE DE PRESSE12
  - 2.3.2 LES INSERTIONS PRESSE12
  - 2.3.3 L'INFORMATION AUX COMMUNES13
  - 2.3.4 LES EMAILING15

## **3 LES PRESENTATIONS EN CONSEILS MUNCIPAUX** ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

---

Après la finalisation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), débattu en conseil communautaire le 29 juin 2023, le PLUi-HMB du Grand Annecy est entrée dans une troisième et dernière phase : **l'élaboration des différents documents qui concrétisent les orientations du PADD et fixeront les règles d'utilisation du sol en matière de construction et d'aménagement** : les règlements écrit et graphiques, les OAP (Orientations d'aménagement et de programmation), les POA (Programmes d'Orientations et d'Actions) Habitat et Mobilités et les différentes annexes.

Dans le cadre de la concertation mise en place depuis 2021, le Grand Annecy a organisé différentes réunions de travail avec **les acteurs de l'habitat et des mobilités** pour lancer avec eux **à l'automne 2023** le travail d'élaboration des Programmes D'orientations et d'Actions Habitat et Mobilités, qui viendront remplacer les Programme Local de l'Habitat (PLH) et Plan de Mobilités (PDM) de l'Agglomération.

**En avril 2024**, le Grand Annecy a mis en place **un dispositif pédagogique spécifique** afin d'informer et d'associer **les acteurs et habitants du territoire** à cette troisième étape d'élaboration du PLUi-HMB, et notamment à la traduction réglementaire du PADD. Pour permettre de tester l'application de ces grands principes d'aménagement, le Grand Annecy a conçu un jeu de plateau collaboratif, qui place les participants aux manettes de l'aménagement de l'agglomération de demain.

# **1**

---

## **LES REUNIONS AVEC LES ACTEURS DU TERITOIRE**

## 1.1 Les acteurs de l’habitat

Le Programme d’orientations et d’actions Habitat (POA-H) représente le document programmatique du volet Habitat du PLUi-HBM. Il viendra remplacer à terme le Plan local de l’habitat (PLH). Pour associer les différents acteurs de l’habitat à l’élaboration du POAH, différentes réunions ont été organisées :

- Une réunion de lancement du POA-H, le 4 septembre à 19h, Epagny-Metz-Tessy

La réunion qui a réuni 29 participants avait pour objectifs de :

- Partager les enjeux du territoire et le porter à connaissance (PAC)
- Approfondir le Projet d’Aménagement et de Développement Durables
- Comprendre le cadre réglementaire et partager le bilan du Programme Local de l’Habitat
- Partager la feuille de route d’élaboration du POA-H

- 4 ateliers thématiques de travail :

- Atelier n°1, le 17 octobre 2023, 26 participants : Quelles premières marches construire pour un nouveau modèle d’habitat ?
- Atelier N°2, le 9 novembre 2023, 26 participants : Comment maximiser l’efficacité de l’€ public investi pour produire des logements abordables ?
- Atelier n°3, le 16 novembre 2023, 23 participants : Comment développer un habitat accueillant pour les plus fragiles ?
- Atelier n°4, le 21 novembre 2023, 24 participants : Comment prendre en compte et développer les actions sur le parc existant ?

## 1.2 Les acteurs des mobilités

Le Programme d’orientation et d’actions Mobilités (POA-M) représente le document programmatique du volet Mobilités du PLUi-HBM. Il viendra remplacer à terme le Plan de mobilité (PDM). Pour associer les différents acteurs de la mobilité à l’élaboration POA-M, plusieurs réunions ont été organisées :

- Réunion de lancement du POA-M, le 3 octobre 2023 à 19h, Galiléo, Chavanod

La réunion qui a réuni 35 participants avait pour objectifs de :

- Approfondir le Projet d’Aménagement et de Développement Durables
- Partager les suites à donner au PDM approuvé en 2022 et cibler les actions à prévoir en priorité au sein du POA-Mobilités
- Partager la feuille de route d’élaboration du POA-Mobilités

- 3 ateliers thématiques de travail :

- Atelier « Stationnement cœur d’agglo », le 18 octobre 2023

- Atelier « Stationnement – hors cœur d’agglo, le 7 novembre 2023
- Déterminer les actions pouvant être prise en compte dans le POAM sur le contrôle et les politiques de stationnement
- Fixer les normes de stationnement ou leur philosophie au sein du règlement du PLUi HMB
- Atelier « Gestion des espaces publics », le 7 novembre 2023
- Déterminer les actions pouvant être prise en compte dans le POAM autour des principes de mobilités dans les OAP et déclinable en action au sein du POAM en partant des ambitions actuelles du PDM
- Fixer les normes / stratégies à déployer au sein du POAM
- Réunion de consolidation du POA-M, le 19 mars 2024 à 19h, Galiléo, Chavanod

La réunion qui a réuni 20 participants avait pour objectifs de :

- Présenter les actions du POA-M issues du PDM approuvé en 2022
- Lister les manques et ajouts nécessaires pour le POA-Mobilités

### 1.3 Les associations environnementales

Les 15 associations signataires d’un manifeste pour la préservation des terres naturelles et agricoles (daté du 7 mars 2023) ont été invitées à une nouvelle réunion d’échanges sur le PLUi-HMB avec la Présidente du Grand Annecy, Frédérique LARDET et le vice-président du Grand Annecy en charge de l’aménagement des territoires et de la préservation des espaces naturels, Christian Anselme. 6 associations ont participé à cette réunion qui s’est tenue le 25/03/2024 au siège de l’agglomération. D’une durée d’environ 2 heures, cette rencontre a permis d’échanger sur l’avancement de l’élaboration du document, de rappeler l’ambition du PADD pour les 15 prochaines années, de présenter les différents outils qui constitueront le futur PLUi-HMB et d’expliquer les grands principes définis l’agglomération, en concertation avec l’ensemble des communes, pour déterminer le futur zonage. Cette réunion faisait suite à la rencontre organisée en visio-conférence le 17 mai 2023.

### 1.4 L’Espace Citoyen

En amont des ateliers avec le grand public (voir partie suivante), un atelier spécifique a été organisé à destination de l’Espace Citoyen, afin d’avoir leurs retours sur le dispositif proposé pour les habitants pour l’adapter. Le 14 mars 2024, près d’une vingtaine de membres du conseil de développement du Grand Annecy ont ainsi pu tester en avant-première le jeu proposé par l’Agglomération et plus globalement échanger sur le PLUi-HMB avec les agents du Grand Annecy et Christian Anselme, vice-président de l’agglomération.

# 2

---

## LES ATELIERS DIDACTIQUES GRAND PUBLIC

## 2.1 Les ateliers didactiques grand public

### 1.4.1 LE DEROULE DES 5 ATELIERS

Cinq ateliers ludiques et ouverts à tous ont été organisés en avril 2024 sur le territoire du Grand Annecy, dans le cadre de la concertation continue mise en place depuis 2021 :

- **Mardi 2 avril 2024 à Epagny-Metz-Tessy**, en présence de Christian Anselme, vice-président du Grand Annecy en charge de l'aménagement des territoires et de la préservation des espaces naturels
- **Mercredi 3 avril 2024 à Alby-sur-Chéran**, en présence de Christian Anselme, vice-président du Grand Annecy en charge de l'aménagement des territoires et de la préservation des espaces naturels
- **Mardi 9 avril 2024 à Duingt**, en présence de Christian Anselme, vice-président du Grand Annecy en charge de l'aménagement des territoires et de la préservation des espaces naturels
- **Mardi 16 avril 2024 à Annecy**, en présence de la Présidente du Grand Annecy, Frédérique LARDET, de Christian Anselme, vice-président du Grand Annecy en charge de l'aménagement des territoires et de la préservation des espaces naturels et François Astorg, vice-président en charge des infrastructures et transports en commun
- **Mercredi 17 avril 2024 à Saint-Martin-Bellevue**, en présence de Christian Anselme, vice-président du Grand Annecy en charge de l'aménagement des territoires et de la préservation des espaces naturels

Ces ateliers avaient pour vocation d'accompagner la phase d'élaboration du règlement écrit et graphique afin de permettre à chacun de mieux saisir les principes et les enjeux. En effet, cette troisième et dernière étape d'élaboration du PLUi-HMB suit un cheminement réglementaire parfois. Selon une formule participative à la fois originale et innovante, ces ateliers visaient à expliquer, par la pratique, comment traduire les orientations du PADD dans le règlement du futur PLUi. A travers un jeu de plateau collaboratif spécialement conçu pour l'occasion, les participants pouvaient expérimenter l'application des différents outils d'aménagement du territoire, débattre de manière collective de leur mise en œuvre, appréhender les contraintes qui s'imposent et envisager les incidences de leurs décisions pour le territoire...

D'une durée d'environ 2h30, ces soirées-débat ont permis de :

- Rappeler les objectifs du PLUi et les orientations du PADD
- Présenter les grands principes du règlement écrit et graphique
- Mettre en application les règles du PLUi-HMB et échanger sur leur mise en œuvre et leurs incidences
- Pour les participants, de partager leurs enseignements et de poser leurs questions

Ces ateliers immersifs ont réuni au total plus de 160 personnes sur les 5 sessions proposées.



#### 1.4.2 LES GRANDS PRINCIPES DU JEU PROPOSE PENDANT LES ATELIERS

Projetés en 2030, les participants se sont vus confiés la mission de **répondre aux besoins de développement** d'un territoire fictif tout en respectant les **orientations du PADD**. Le jeu permet d'aborder de nombreux enjeux et outils d'aménagement : mixité, logements aidés, densité, renouvellement urbain, nature en ville, ville du 1/4h, loi littoral...

– ***Le but du jeu** : permettre la construction d'un certain nombre de logements et d'entreprises pour répondre aux besoins du territoire tout en consommant un nombre limité d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) selon les objectifs chiffrés inscrits dans le PADD. Pour cela, les joueurs avaient à leur disposition des cartes « actions » pour poser leurs jetons selon les règles à respecter, et, surprise, des cartes « aléas » !*

– **Objectifs** :

- Construire 1400 nouveaux logements
- Permettre le développement de 50 entreprises
- En utilisant au maximum 12 hectares d'espaces naturels et agricoles



□ **Accompagnés par des agents du service urbanisme**, les participants ont, en coopération avec les autres joueurs, adopté différentes stratégies pour atteindre les objectifs proposés. © Jean-Marc Favre / Wooloomooloo

#### 1.4.3 LES ENSEIGNEMENTS

Dans l'ensemble, les participants ont réussi à atteindre les objectifs fixés dans le jeu (création de logements et développement d'entreprises), sans dépasser le nombre d'hectares maximum à consommer sur l'année, selon les objectifs du PADD (qui vont au-delà de ceux imposés par la loi ZAN). En moyenne sur les différentes parties, 6 à 8 hectares environ ont été consommés. Deux tables de jeu ont réussi à n'en consommer aucun sur les 5 réunions.

Plusieurs techniques ont été adoptées dans le jeu afin d'atteindre les objectifs fixés par le PADD :

□ **Densification de la ville centre** : la densification de l'habitat déjà existant, notamment au sein de la ville centre, territoire déjà largement urbanisé, a été une action largement plébiscitée par les habitants. Ce faisant, ils ont tenté de limiter l'étalement urbain et la consommation des espaces naturels ou agricoles périphériques.

□ **Nature / agriculture en ville** : pour accompagner la démarche de densification des centres urbains, des participants ont également accordé une importance particulière au maintien d'une qualité de vie agréable par la création d'espaces verts et agricoles au sein même de la ville centre (à la place des friches urbaines et dents creuses notamment).

□ **Construire près des espaces de proximité** : la règle de la ville du quart d'heure a été respectée par l'ensemble des participants, dans la mesure du possible, afin de limiter les infrastructures ad hoc nécessaires (mobilités, réseaux...). La crainte « d'appels d'air » pour d'autres habitations a également motivé les participants à ne pas construire au milieu d'espaces naturels ou agricoles.

□ **Construction de logements collectifs** : des participants se sont imposés comme contrainte de ne construire que des logements collectifs, permettant d'atteindre les objectifs de logement plus rapidement qu'avec du logement individuel (consommant le même nombre d'hectares mais pour un nombre de logement bien inférieur).

□ **Des logements solidaires intégrés au tissu urbain** : afin de ne pas isoler les logements solidaires, les participants ont pu, au travers d'actions de densification ou de renouvellement urbain, créer des habitations à prix et loyers encadrés au cœur des centres urbains. Les constructions de logements solidaires en périphérie ont quant à elles été intégrées dans le périmètre de la ville du quart d'heure, autour des espaces de proximité.

□ **Diversification de l'habitat** : afin d'assurer une cohérence paysagère, certains participants se sont assurés de maintenir une diversité dans les logements construits : du logement individuel au logement collectif. Les logements collectifs ont notamment été privilégiés dans les centres urbains, quand les logements individuels ont surtout été aménagés autour des pôles urbains secondaires du territoire (bien que leur création ait été rare).

□ **Mixité fonctionnelle** : les participants ont pu développer un certain nombre d'activités économiques (services, commerces, artisanat...) proche des habitations, afin de limiter les besoins de déplacement au quotidien. Les zones d'activité (logistique, industrie...) ont quant à elles été davantage construites en périphérie, leur activité pouvant occasionner des nuisances et dégrader la qualité de vie en cas de trop grande proximité avec les habitations.

#### Les participants, au cours du jeu, ont fait face à de nombreux défis :

□ **Concilier qualité de vie et développement urbain** : les objectifs fixés par le PADD du Grand Annecy et traduit dans le jeu incitaient les joueurs à construire un certain nombre de logement, pour répondre aux besoins de la population, tout en limitant fortement la consommation d'espaces naturels. Ainsi, la densification a été un outil largement privilégié au cours de ces ateliers. Toutefois, des participants ont pu associer cette densification avec une potentielle dégradation du cadre de vie, notamment face à la hauteur des bâtiments induite, et face au réchauffement climatique qui renforce la nécessité d'avoir accès à des îlots de fraîcheur en ville. Nombreux sont ceux ayant profité des friches urbaines pour créer des îlots de nature en ville, en redonnant au territoire des hectares d'espaces naturels.

□ **Visualiser les décisions prises** : les participants ont pu avoir du mal à visualiser l'impact de leurs décisions sur le territoire, notamment sur les problématiques d'insertion paysagère et de cadre de vie. Certains auraient souhaités que figurent sur le plateau des axes de mobilité, afin de faciliter la visualisation.

□ **Faire coïncider les besoins du plus grand nombre** : des règles, objectifs et principes ont guidé l'action des participants tout au long de ces ateliers. En plus de cela, des cartes « aléas » leur ont été imposées au cours de la partie, afin de les mettre face à des situations qu'ils n'auraient pas anticipé en amont (manifestation d'une association de riverain par exemple). Ces situations leurs ont permis d'appréhender la difficulté de prendre des décisions pouvant impacter positivement certains et négativement d'autres. Des choix ont dû être fait en conséquence.

□ **Respecter le ZAN** : la contrainte imposée par le ZAN, bien comprise par les participants, a été l'une des grandes lignes directrices du jeu. Les joueurs ont utilisé en priorité les cartes actions bleues, ne consommant pas d'espaces naturels. Ces différentes cartes leur ont permis de toucher du doigt les différents outils d'aménagement et leviers possibles, permettant de sortir des schémas classiques de construction.

□ **Les espaces naturels et agricoles à enjeux** : les espaces à enjeux (zones humides, corridor écologique...) se sont imposés comme des limites intangibles à la progression de l'urbanisme du territoire représenté dans le jeu, matérialisés par des cases étoilées. Les participants ont donc dû s'adapter à ces zones, parfois situées en périphérie des espaces urbanisés, et limitant donc les possibilités d'aménagement.

□ **Travailler en concertation** : le jeu a été pensé pour être joué en équipe. Il était crucial que les décisions soient prises en concertation, afin d'assurer une cohérence dans les stratégies adoptées et l'atteindre les objectifs selon ces lignes directrices. Les débats d'idées et d'opinions ont alimenté ces temps d'échange et donné lieu à des stratégies de développement concertées, reflétant une volonté commune d'agir pour le bien de l'agglomération.



Des sessions de questions/réponses ont ensuite été proposées au cours de chaque atelier, afin de compléter les enseignements tirés par la pratique du jeu. Les principales thématiques ressorties de ces échanges sont les suivantes :

- Qualité de vie
- Concertation et dialogue territorial
- Forme / hauteur des bâtiments
- Fiscalité
- Logements solidaires
- OAP
- Agriculture
- Surtourisme et résidences secondaires
- Le PLUi et ses projets connexes
- Services publics
- Périmètre du PLU
- Gestion de l'eau

## 2.2 Le dispositif d'information

### 2.2.1 LA PLATEFORME EN LIGNE DEDIEE AU PLUI-HMB

Pour faciliter l'information et la contribution des habitants, le Grand Annecy a mis en place depuis 2021 une plateforme en ligne dédiée à la concertation sur le PLUi-HMB accessible au lien suivant : [www.grandannecy-plui.fr](http://www.grandannecy-plui.fr). Sur cette dernière, les citoyens ont à disposition des moyens de s'informer via différents onglets, mais aussi la possibilité de contribuer à travers « le registre en ligne », ouvert pendant toute la durée d'élaboration du PLUi-HMB.

La page d'accueil de la plateforme a été modifiée afin de mettre en avant l'organisation des 5 ateliers, un article dédiés a également été publié, ainsi que 5 événements dans la rubrique « Les rencontres de la concertation ».

**L'ensemble des diaporamas de présentation et des comptes rendus sont mis à disposition sur la plateforme.**

## PLUI HABITAT MOBILITÉS BIOCLIMATIQUE DU GRAND ANNECY

S'abonner 81


🔍 S'informer
✍️ Participer
👤 Se connecter

**Bienvenue sur la plateforme de concertation dédiée à l'élaboration du PLUi-HMB du Grand Anancy !**

Le [Grand Anancy](#) élabore son Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) Habitat Mobilités Bioclimatique.

Préserver la qualité de vie des habitants, maîtriser l'urbanisation, protéger l'environnement et l'agriculture, favoriser les déplacements doux... Autant de défis que le Grand Anancy souhaite relever pour évoluer vers un territoire durable et apaisé.

La mise au point du PLUi nécessite environ 4 ans. Il mobilise élus, techniciens, acteurs du territoire, ainsi que tous les habitants au travers d'une démarche de concertation.

Votre avis compte ! Alors vous aussi, participez à l'élaboration de ce document de planification structurant pour l'avenir de votre territoire !

★ L'article du mois

**Découvrez les règles du jeu !**



### 2.2.2 UNE NOUVELLE VIDEO MOTION-DESIGN

Depuis 2021, le Grand Anancy propose aux habitants du territoire des vidéo motion design permettant de s'informer en quelques minutes sur l'élaboration du PLUi-HMB. Plusieurs vidéos ont ainsi été réalisées ces dernières années :

1. *PLUi habitat mobilités bioclimatique du Grand Anancy*, qui explique ce qu'est un PLUi Habitat Mobilités Bioclimatique, ses objectifs et son processus d'élaboration.
2. *PLUi-HMB du Grand Anancy - Le PADD*, qui explique ce qu'est un Projet d'aménagement et de développement durables
3. *Le PLUi-HMB du Grand Anancy prend forme*, qui présente les 3 axes et les grandes orientations du PADD finalisé et explique les prochaines étapes d'élaboration du PLUi-HMB.

Pour cette nouvelle phase, une nouvelle vidéo motion design « *Le PLUi-HMB prend forme : découvrez les règles du jeu* » a été réalisée. [La vidéo](#) rappelle en moins de 4 minutes le contexte du PLUi-HMB et les grandes orientations du PADD et présente les grands principes du futur règlement du PLUi-HMB qui permettront notamment de régir la localisation des nouvelles constructions, leur fonction, et l'aspect des bâtiments. La vidéo incite également à participer aux 5 ateliers dédiés au futur règlement.

La vidéo est hébergée sur la chaîne YouTube du Grand Anancy et sur la plateforme de la concertation. Elle a été envoyée aux 34 mairies de l'agglomération et diffusée, dans sa version courte, sur la page Facebook du Grand Anancy.





## 2.3 Le dispositif de mobilisation

### 2.3.1 LE COMMUNIQUE DE PRESSE

Afin d'informer les habitants de la mise en place des 5 ateliers, le Grand Anney a publié un [communiqué de presse](#) le 29 mars 2024.

Ce communiqué, diffusé aux médias locaux par le service presse du Grand Anney, présentait le principe de l'élaboration du futur règlement du PLUi-HMB et annonçait la tenue des 5 ateliers grand public autour d'un plateau de jeu en avril 2024 pour permettre à chacun de mieux saisir les principes et les enjeux de ce document.



### 2.3.2 LES INSERTIONS PRESSE

Les ateliers ont également été annoncés dans la presse papier locale avec plusieurs publications d'une demi-page :

- Le Dauphiné Libéré – 31 mars et 14 avril 2024
- L'Essor Savoyard – 28 mars et 11 avril 2024
- L'Hebdo des Savoie – 28 mars 2024
- Eco Savoie Mont Blanc – 29 mars 2024

Ces insertions presse invitaient à s'inscrire et participer aux 5 ateliers organisés dans l'agglomération. De premières parutions ont été réalisées fin mars 2024, puis une deuxième session de parutions a été organisée à la



mi-avril pour relancer la mobilisation sur les derniers ateliers.



L'hebdo des Savoie – 28 mars 2024



L'essor Savoyard – 28 mars 2024



Eco Savoie Mont Blanc – 29 mars 2024



L'essor Savoyard – 11 avril 2024

### 2.3.3 L'INFORMATION AUX COMMUNES

Pour informer les citoyens des 34 communes du Grand Anancy au plus près de leur quotidien et de leurs canaux d'information habituels, un kit de communication comprenant une affiche, un article et une publication pour les réseaux sociaux a également été envoyé aux communes de l'agglomération. Plusieurs d'entre elles ont relayé l'information sur leur site internet et/ou réseaux sociaux, afin de mobiliser les habitants de leur commune autour de cette nouvelle phase d'élaboration du PLUi HMB.



L'affiche



Site internet de la commune de Fillière



Post Facebook – Commune de Duingt



Post Facebook – Commune d'Epagny Metz-Tessy

Les 5 ateliers dédiés au règlement ont fait l'objet d'une actualité sur le site du Grand Anancy et sa page Facebook.



Article sur le site internet du Grand Anancy

Post Facebook – Agglomération du Grand Anancy

Enfin, le Grand Anancy, dans sa « lettre d'info de votre agglo » du 12 avril 2024, a mobilisé pour les deux dernières sessions organisées.



### Plan local d'urbanisme intercommunal : à vous de jouer !

**Le PLUi-HMB de l'Agglomération du Grand Anancy entre dans sa dernière phase.** Pour vous permettre de mieux comprendre l'aménagement et le développement du territoire, venez expérimenter tous les enjeux à l'aide d'un plateau de jeu.

Vous voulez vous mettre dans la peau d'un aménageur le temps d'une soirée ? **Ne manquez pas les 2 derniers rendez-vous :**

- le 16 avril à Anancy
- le 17 avril à Saint-Martin-Bellevue

[Je m'inscris](#)

#### 2.3.4 LES EMAILING

Enfin, et afin de mobiliser directement les citoyens à participer aux ateliers proposés par l'agglomération, des invitations par e-mail ont été envoyées. Un premier courriel d'information a été envoyé le 26 mars 2024 à l'ensemble des personnes ayant déjà participé à la concertation, et ayant donné leur accord pour recevoir de l'information, mais aussi aux acteurs locaux (habitat, mobilités, développement économique, environnement, agriculture).

Une relance a été envoyée à ces deux cibles le 12 avril 2024 pour mobiliser sur les deux derniers ateliers des 16 et 17 avril 2024.

Madame, Monsieur,

**Le Grand Annecy organise 5 ateliers ludiques ouverts à tous.** Selon une formule participative, ces ateliers visent à expliquer, à travers un jeu spécialement conçu pour vous, les enjeux et leviers d'actions du futur règlement d'urbanisme en cours d'élaboration.

Pour comprendre les choix d'aménagement de demain, et échanger avec les élus et techniciens du Grand Annecy, **participez à l'une des 5 soirées organisées sur l'agglomération :**

- **Mardi 2 avril à 19h – EPAGNY METZ-TESSY – Le trait d'Union – [Je m'inscris](#)**
- **Mercredi 3 avril à 19h – ALBY-SUR-CHERAN – Salle Plaimpalais – [Je m'inscris](#)**
- **Mardi 9 avril à 19h – DUINGT – Charles Polliand – [Je m'inscris](#)**
- **Mardi 16 avril à 19h – ANNECY – Impérial salle Europe – [Je m'inscris](#)**
- **Mercredi 17 avril à 19h – SAINT-MARTIN-BELLEVUE – Salle polyvalente – [Je m'inscris](#)**

Votre inscription préalable est souhaitable, pour la bonne organisation de ces soirées, mais elle n'est pas obligatoire.

Nous espérons vivement vous compter parmi les participants !

**Les équipes du PLUi-HMB du Grand Annecy**

*Le Grand Annecy élabore son Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) Habitat Mobilités Bioclimatique, qui encadrera l'aménagement et le développement du territoire pour les 15 prochaines années. Avec ce document, l'agglomération s'engage dans un projet ambitieux et responsable, au service de la transition écologique. Le PLUi-HMB du Grand Annecy est entré dans sa 3e et dernière phase d'élaboration : le règlement. A l'aide du zonage, il fixera les règles d'utilisation des sols en matière de construction et d'aménagement.*

Retrouvez toutes les informations sur le PLUi-HMB sur : [www.grandanecy-plui.fr](http://www.grandanecy-plui.fr)

Si vous souhaitez vous désinscrire de notre newsletter, cliquez [ici](#)



Madame, Monsieur,

Après 3 premiers **ateliers ludiques et pédagogiques** organisés par le Grand Annecy pour expliquer, à travers un jeu spécialement conçu pour vous, les enjeux et leviers d'actions du futur règlement d'urbanisme en cours d'élaboration, nous vous invitons aux **deux dernières sessions** qui auront lieu :

- **Mardi 16 avril à 19h – ANNECY – Impérial salle Europe – [Je m'inscris](#)**  
Le nombre de places restantes pour cette session est **limité, nous vous invitons vivement à vous inscrire sur la plateforme.**
- **Mercredi 17 avril à 19h – SAINT-MARTIN-BELLEVUE – Salle polyvalente – [Je m'inscris](#)**  
De nombreuses places sont encore disponibles pour cette session, n'hésitez pas à vous inscrire !

Nous espérons vivement vous compter parmi les participants pour comprendre les choix d'aménagement de demain, et échanger avec les élus et techniciens du Grand Annecy !

**Les équipes du PLUi-HMB du Grand Annecy**

*Le Grand Annecy élabore son Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) Habitat Mobilités Bioclimatique, qui encadrera l'aménagement et le développement du territoire pour les 15 prochaines années. Avec ce document, l'agglomération s'engage dans un projet ambitieux et responsable, au service de la transition écologique. Le PLUi-HMB du Grand Annecy est entré dans sa 3e et dernière phase d'élaboration : le règlement. A l'aide du zonage, il fixera les règles d'utilisation des sols en matière de construction et d'aménagement.*

Retrouvez toutes les informations sur le PLUi-HMB sur : [www.grandanecy-plui.fr](http://www.grandanecy-plui.fr)

[Cliquez ici pour vous désinscrire](#)



# 3

---

## LES PRESENTATIONS EN CONSEILS MUNICIPAUX

**En préparation de l'arrêt du projet, les différentes pièces du PLUi en cours de finalisation ont été présentées à l'automne 2024 dans les conseils municipaux (pour l'ensemble des mairies en ayant fait la demande).**

Pour introduire ces temps de présentation et d'échanges mais aussi faciliter la compréhension des différentes pièces du PLUi, leur fonctionnement et leur application, une **vidéo** a été réalisée.

Véritable guide didactique, la vidéo revient en 9 minutes sur les objectifs du projet, la composition et l'articulation des différentes pièces du PLUi-HMB, et présente notamment en détail :

- Le règlement : 5 règlements graphiques et un règlement écrit
- Les orientations d'aménagement et de programmation : 3 OAP thématiques et 150 AOP sectorielles
- Les programmes d'orientations et d'actions Habitat et Mobilités



A la suite de la diffusion de la vidéo, un support détaillant les différentes pièces du PLUi HMB et leur contenu est présenté par Christian ANSELME, vice-président en charge de l'aménagement des territoires et de la préservation des espaces naturels. Ces supports sont adaptés à chaque rencontres avec entre autres la présentation des OAP sectorielles. La présentation a pour objectif de permettre à l'ensemble des élus municipaux d'appréhender le contenu du PLUi et faire part de leurs interrogations.

Au vu des délais contraints, certains conseils municipaux dont les communes sont géographiquement proches ont accepté de se regrouper pour permettre de rencontrer un maximum d'élus dans un temps restreint. Au total ce sont 27 conseils municipaux auxquels le PLUi HMB a été présenté à l'occasion de conseils privés en soirée.



# BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE



PARTIE 4 :  
MODALITÉS DE CONCERTATION  
CONTINUE

# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>DISPOSITIF DE CONTRIBUTIONS .....</b>	<b>2</b>
<b>2</b>	<b>SYNTHESE QUANTITATIVE .....</b>	<b>5</b>

---

# 1



## LE DISPOSITIF D'INFORMATION ET DE CONTRIBUTIONS

L'élaboration du PLUi HMB du Grand Annecy a nécessité la mobilisation de tous pendant plus de trois années. Pour s'adapter précisément aux besoins du territoire et répondre à l'urgence climatique, il s'est construit avec les élus, les techniciens, les bureaux d'études, les acteurs du territoire et les habitants. Plusieurs outils d'information et de contribution ont été mis à disposition de tous, de manière continue, durant toute la durée d'élaboration du PLUi HMB : depuis la réunion publique de lancement du 9 avril 2021, jusqu'au 2 décembre 2024 les contributions recueillies tout au long du projet ont permis d'alimenter et d'orienter le travail.

## 1.1 Le dispositif continu d'informations

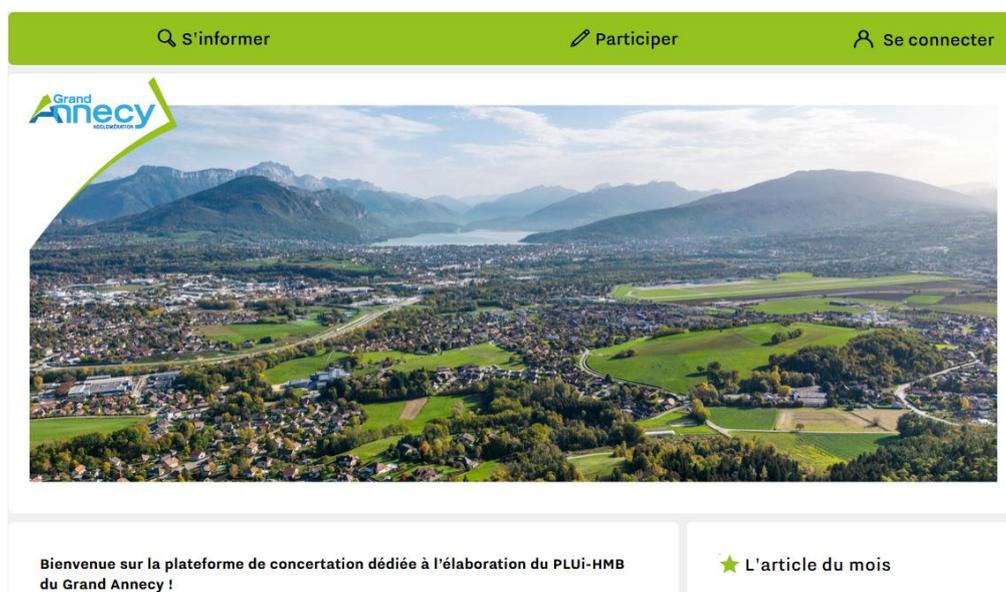
### 1.1.1 LA PLATEFORME EN LIGNE DEDIEE AU PLUI

Pour faciliter l'information et la contribution des habitants, le Grand Annecy a mis en place une plateforme en ligne dédiée à la concertation sur le PLUi-HMB accessible au lien suivant : [www.grandannecy-plui.fr](http://www.grandannecy-plui.fr). Sur cette dernière, les citoyens ont à disposition les moyens de s'informer sur la teneur du projet ainsi que sa temporalité via différents onglets, par exemple : « qu'est-ce que le PLUi ? », « La démarche de concertation » ou « Le PLUi en vidéos ».

Le site comprend également une médiathèque rassemblant l'ensemble des documents relatifs à l'élaboration du PLUi : les délibérations du conseil communautaire, les documents d'information, les communiqués de presse, l'ensemble des présentations et des comptes rendus des réunions publiques et des ateliers avec les acteurs du territoire ainsi que les bilans de la concertation.

La plateforme a été mise à jour et complétée au fur et à mesure de l'avancée du PLUi, pour intégrer les informations et les documents propres à chaque étape d'élaboration, avec notamment des pages dédiées au PADD et au règlement.

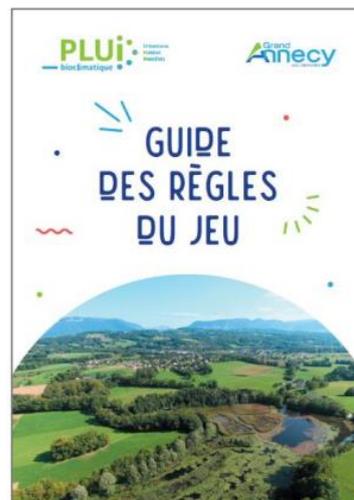
La plateforme comprend également un agenda des rencontres de la concertation, des actualités régulières sur l'avancement du projet avec une quinzaine d'actualités publiées.



### 1.1.2 LE GUIDE DES REGLES DU JEU

Pour informer les habitants du Grand Anancy de l'élaboration du PLUi Habitat mobilités bioclimatique, ainsi que de la tenue de la concertation, un document appelé « Guide des Règles du Jeu » était à leur disposition dans chaque mairie de l'agglomération, au siège du Grand Anancy, dans les relais territoriaux et sur la plateforme en ligne du projet, et ce de façon continue jusqu'à l'arrêt du projet.

Organisé en 3 parties, le guide des règles du jeu définit le PLUi Habitat mobilités bioclimatique, revient sur les différentes étapes de son élaboration, et explique comment chaque citoyen peut prendre part à sa construction en partageant les modalités de concertation.



## 1.2 Le dispositif continu de contributions

### 1.2.1 LE REGISTRE EN LIGNE

La plateforme en ligne donnait la possibilité de contribuer à travers « le registre en ligne » ouvert du 9 avril 2021 au 2 décembre 2024, c'est-à-dire pendant toute la durée d'élaboration du PLUi-HMB. L'objectif de cette plateforme était de permettre aux habitants de déposer des contributions développées sur tous les sujets se rapportant au PLUi, avec la possibilité, au besoin, d'accompagner sa contribution d'une pièce-jointe.

Les contributions de ce registre sont publiées sur la plateforme : <https://www.grandanecy-plui.fr/participation/formulaire-de-contribution>

### 1.2.2 ADRESSE ELECTRONIQUE DEDIEE AU PLUI DU GRAND ANANCY

En complément de ce registre numérique et pour permettre au plus grand nombre de personnes de contribuer numériquement (potentielle barrière à l'utilisation d'un site internet), il était également possible de participer par e-mail, à l'adresse suivante : [plui@grandanecy.fr](mailto:plui@grandanecy.fr). Ces contributions ne sont pas rendues publiques sur le site internet.

### 1.2.3 REGISTRES PAPIERS DISPONIBLES EN MAIRIES ET AU SIEGE DU GRAND ANANCY ;

Afin de permettre à tous de contribuer, des registres papiers étaient également disponibles dans les mairies, au siège du Grand Anancy et dans les relais territoriaux. Ces dossiers étaient alimentés à chaque étape du PLUi HMB avec notamment l'ajout des délibérations et du PADD.

Cette modalité a permis aux personnes ne disposant pas d'outils informatiques ou ne souhaitant pas contribuer par ce biais de pouvoir déposer leurs contributions.

# 2



## **SYNTHESE QUANTITATIVE DES CONTRIBUTIONS**

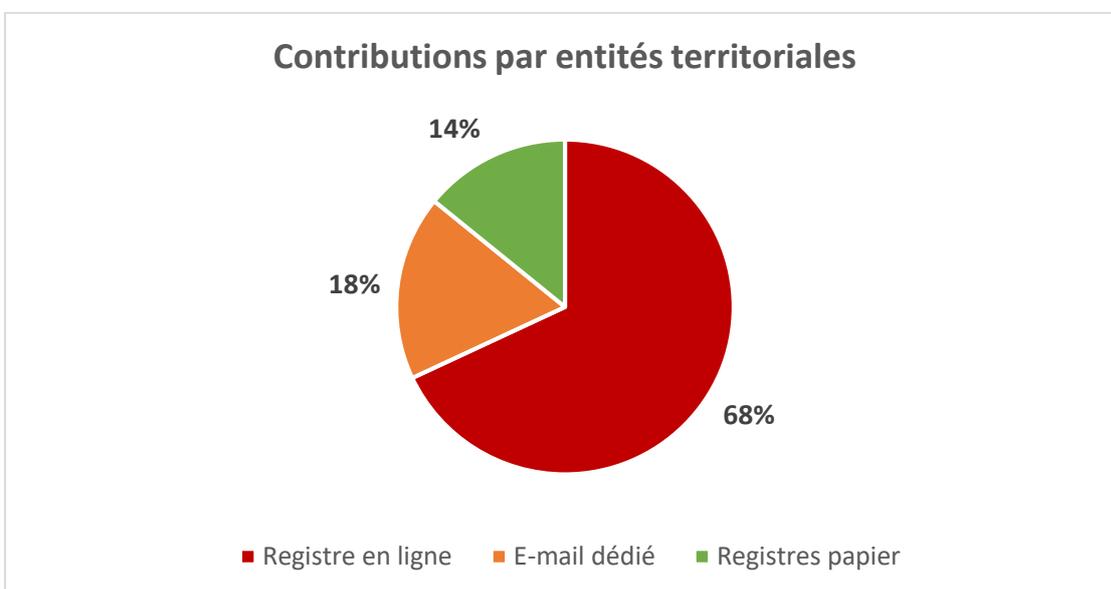
Plus de 300 contributions ont été apportées au projet via les dispositifs spécifiques mis à disposition dans le cadre de la concertation PLUi.

### 1.1.1 ORIGINES DES CONTRIBUTIONS

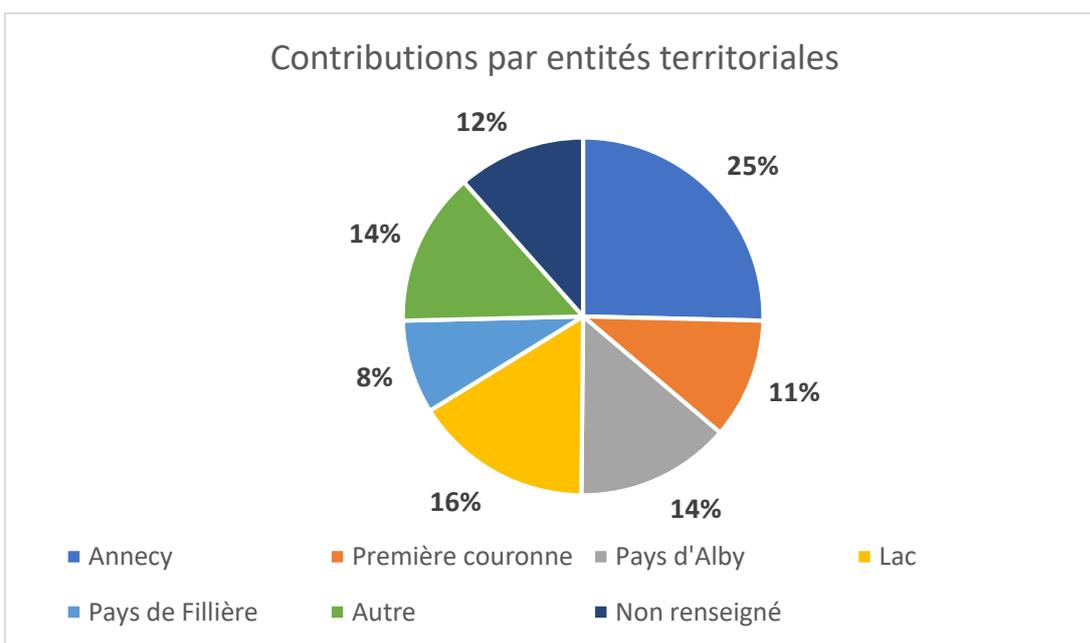
#### – Par type de support :

Les 319 contributions reçues se répartissent de la manière suivante :

- 217 contributions sur le registre en ligne
- 57 mails reçus sur l'adresse électronique du PLUi
- 45 contributions déposées sur les registres papiers (directement notées ou jointes par courriers imprimés)



#### – Par lieu d'habitation :



### 1.1.2 THEMATIQUE DES CONTRIBUTIONS

Chaque contribution a été classée selon six grandes thématiques, afin de préciser les enjeux en question. Les rubriques sont les suivantes :

**Le projet de PLUi et la concertation** : objectifs, élaboration du PLUi, participation

**Espaces publics et équipements** : réhabilitation d'anciens espaces, zones d'activités économique, espaces collectifs / touristiques...

**Habitat et architecture** : maîtrise de la construction, mise en valeur habitat existant

**Nature et paysage** : agriculture, préservation / entretien, transition écologique

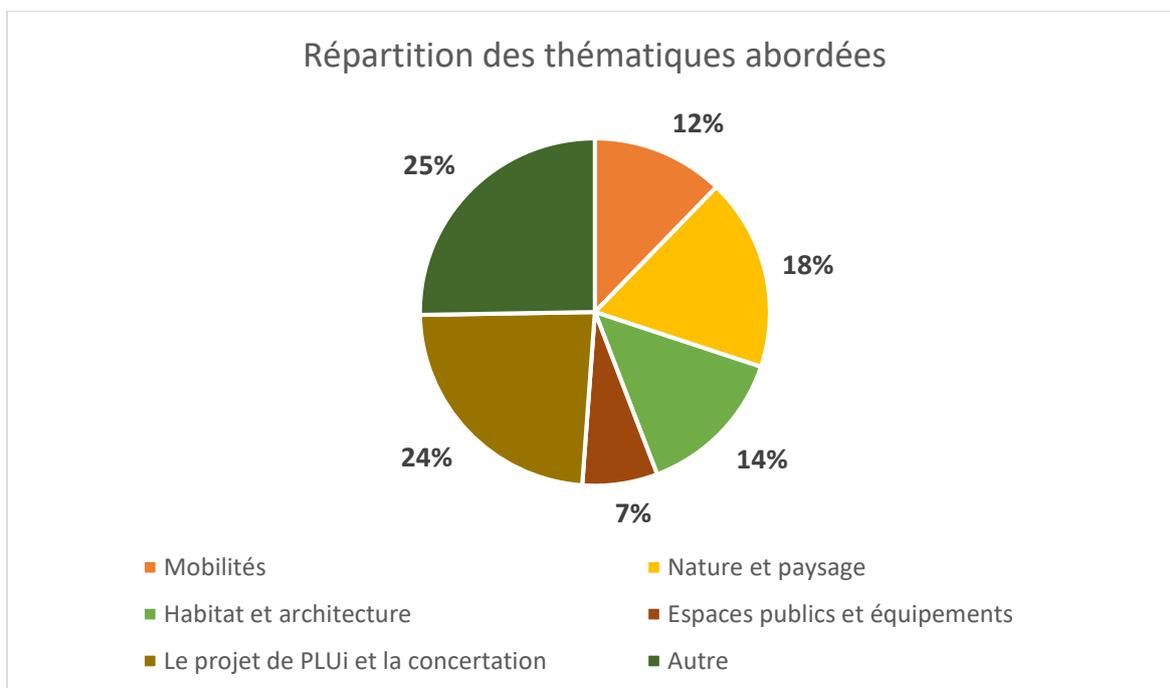
**Mobilités** : piétonne, cyclable, automobile, transports en commun, stationnement

**Demandes liées à la constructibilité** : demandes individuelles de reclassement de parcelle ou de zonage, demandes relatives à un projet particulier

La répartition des contributions par thématique se fait comme suit : 24 % de contributions liées au projet de PLUi à la concertation, 18% à la nature et au paysage, 14% à l'habitat et à l'architecture, 12% aux mobilités et enfin 7% aux espaces publics et aux équipements.

La plus grande part des contributions (25%) représente des demandes individuelles de classement de zone ou de parcelle.

Une contribution peut concerner plusieurs thématiques.



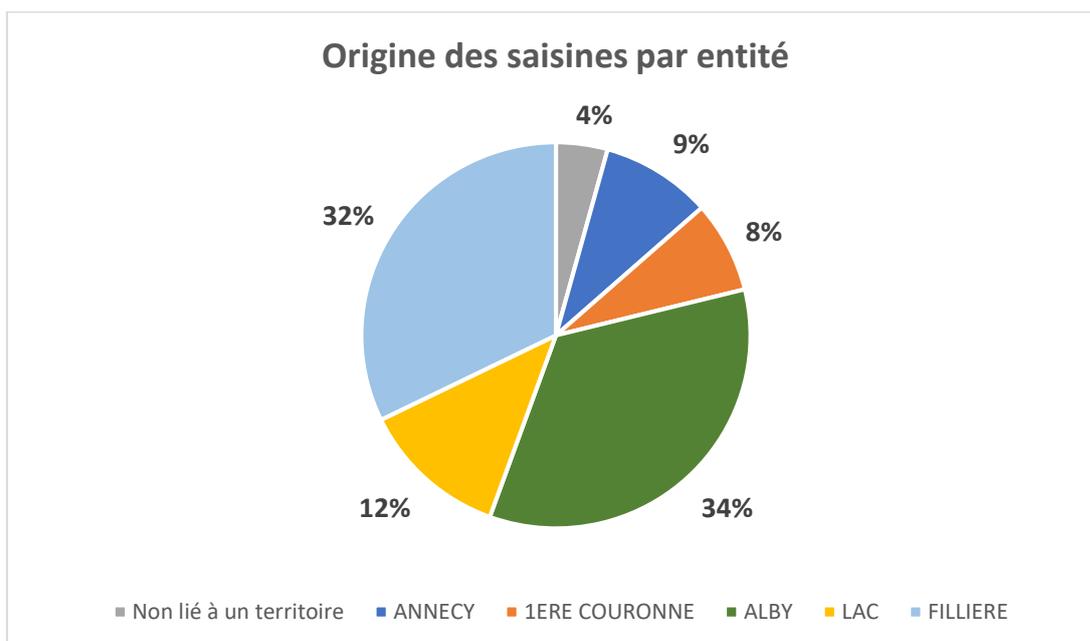
### 1.1.3 CONTRIBUTIONS REÇUES EN DEHORS DES DISPOSITIFS DE CONCERTATION

Le service aménagement du Grand Annecy a également reçu un grand nombre de saisines par mails et courriers. Si ce dispositif de participation n'était pas prévu au titre de la concertation PLUi, l'identification par les communes et les habitants de l'adresse mail [amenagement@grandannecy.fr](mailto:amenagement@grandannecy.fr) et du service urbanisme de l'agglomération constituent une des raisons pour laquelle des saisines y ont été adressées. Ces types de demandes ont été traitées dans le cadre du fonctionnement du service et les mandataires ont été systématiquement redirigés vers la plateforme PLUi dédiée et à l'enquête publique prévue en 2025 lors de la phase règlementaire. Au total ce sont **326 demandes** relatives au PLUi HMB qui ont été reçues.

Ces contributions ne feront donc pas l'objet du même traitement que celles déposées dans les dispositifs prévus à cet effet.

Une rapide analyse permet toutefois de constater que 91% des demandes de particuliers interrogent la constructibilité de leur parcelle. La grande majorité de ces demandes est de rendre constructibles les terrains même si une dizaine de courriers ont vocation à demander le déclassement des parcelles (par exemple quand le terrain ne pourra pas être construit malgré le zonage du fait de sa topographie).

– Répartition des saisines par entités territoriales :



La répartition des origines des saisines ne s'explique pas par le nombre d'habitant dans chacune des entités territoriales. Les saisines des habitants des communes du Pays d'Alby et du Pays de Fillière représentent plus de la moitié des demandes reçues, ce qui peut s'expliquer par des spécificités de ces territoires où vivent plus de propriétaires occupants avec des terrains potentiellement constructibles. La forte participation au Pays d'Alby est probablement corrélée au fait que l'intercommunalité a très récemment approuvé son premier PLUi et que la démarche est encore bien appropriée par les acteurs du territoire.